

**FAITS SAILLANTS FINANCIERS**

(en millions de dollars et en pourcentage)	Aux et pour les périodes de trois mois terminées le		
	31 mars 2020	31 décembre 2019	31 mars 2019
<b>Résultats</b>			
Revenu net d'intérêts	406 \$	398 \$	365 \$
Primes nettes	2 551	2 556	2 345
Autres revenus d'exploitation <sup>(1)</sup>	1 004	1 299	942
<b>Revenus d'exploitation<sup>(1)</sup></b>	<b>3 961</b>	<b>4 253</b>	<b>3 652</b>
Revenus (pertes) de placement <sup>(1)</sup>	(114)	(73)	1 257
<b>Revenu total</b>	<b>3 847</b>	<b>4 180</b>	<b>4 909</b>
Dotation à la provision pour pertes de crédit	199	103	84
Sinistres, prestations, rentes et variations des passifs des contrats d'assurance	2 083	1 428	3 120
Frais autres que d'intérêts	1 728	1 856	1 658
Impôts sur les excédents	(113)	145	(9)
<b>Excédents (déficit) avant ristournes aux caisses membres</b>	<b>(50)\$</b>	<b>648 \$</b>	<b>56 \$</b>
<b>Excédents (déficit) rajustés avant ristournes aux caisses membres<sup>(1)</sup></b>	<b>(50)\$</b>	<b>339 \$</b>	<b>56 \$</b>
<b>Apport aux excédents consolidés par secteurs d'activité<sup>(2)</sup></b>			
Particuliers et Entreprises	(10)\$	372 \$	85 \$
Gestion de patrimoine et Assurance de personnes	(41)	285	133
Assurance de dommages	73	111	(81)
Trésorerie et autres activités de soutien aux entités du Mouvement Desjardins	(72)	(120)	(81)
	<b>(50)\$</b>	<b>648 \$</b>	<b>56 \$</b>
<b>Indicateurs</b>			
Rendement des capitaux propres <sup>(1)</sup>	(1,7)%	17,0 %	1,7 %
Rendement des capitaux propres rajusté <sup>(1)</sup>	(1,7)	8,7	1,7
Taux de dotation à la provision pour pertes de crédit <sup>(1)</sup>	1,21	0,63	0,55
Prêts dépréciés bruts/prêts et acceptations bruts <sup>(1)</sup>	0,58	0,56	0,64
<b>Bilan et hors bilan</b>			
Actif	177 578 \$	164 413 \$	162 449 \$
Prêts et acceptations nets	65 527	65 493	60 859
Dépôts	69 318	58 972	57 430
Capitaux propres	15 925	15 512	14 836
Biens sous administration <sup>(3)</sup>	395 770	437 000	410 445
Biens sous gestion <sup>(4)</sup>	73 031	77 018	70 720
<b>Ratios de fonds propres et ratio de levier</b>			
Ratio de fonds propres de la catégorie 1A	17,6 %	16,9 %	16,3 %
Ratio de fonds propres de la catégorie 1	17,6	16,9	16,3
Ratio du total des fonds propres	17,6	16,9	16,3
Ratio de levier	9,6	9,0	7,9

<sup>(1)</sup> Voir la section « Mesures non conformes aux PCGR ».

<sup>(2)</sup> Le détail par poste est présenté à la note complémentaire 11 « Information sectorielle » des états financiers consolidés intermédiaires.

<sup>(3)</sup> Les données de 2019 ont été redressées afin que leur présentation soit conforme à celle de la période courante.

<sup>(4)</sup> Les biens sous gestion peuvent également être administrés par la Fédération. Le cas échéant, ils sont inclus dans les biens sous administration.

## MESSAGE DE LA DIRECTION

Lévis, le 13 mai 2020 – Au terme du premier trimestre terminé le 31 mars 2020, la Fédération a enregistré un déficit avant ristournes aux caisses membres de 50 M\$ comparativement à des excédents de 56 M\$ au trimestre correspondant de 2019. Les incidences financières négatives de la pandémie de COVID-19 expliquent cette diminution des excédents. Ces incidences incluent la hausse de la dotation à la provision pour pertes de crédit découlant principalement de la détérioration importante des perspectives économiques, l'augmentation des provisions prises en assurance voyage faisant suite à l'annonce de mesures de restriction de voyage du gouvernement canadien, la hausse des provisions prises en assurance solde de crédit ainsi que la fluctuation défavorable de la juste valeur des instruments financiers dérivés due notamment à la volatilité des marchés financiers et des écarts de crédit. La bonne performance des activités du secteur Assurance de dommages, qui affiche une hausse des revenus de primes et une sinistralité favorable par rapport au premier trimestre de 2019, a permis d'atténuer la baisse des excédents.

Ce résultat reflète la contribution du secteur Assurance de dommages, qui s'est élevée à 73 M\$. Les secteurs Gestion de patrimoine et Assurance de personnes ainsi que Particuliers et Entreprises ont connu respectivement des déficits de 41 M\$ et de 10 M\$.

Dans le contexte de la pandémie de COVID-19, le gouvernement canadien, par l'entremise de la Banque du Canada et de la SCHL, a déployé plusieurs initiatives de financement ayant pour objectif de soutenir le système financier canadien en préservant une source de financement aux entreprises. À l'instar des banques canadiennes, la Fédération s'est prévaluée de ces programmes pour un montant de 8,9 G\$ à la fin mars et continue de participer à plusieurs de ces programmes au deuxième trimestre de 2020. Ces sources additionnelles de financement permettent à la Fédération de maintenir des niveaux de liquidités adéquats pour faire face aux incidences liées à cette pandémie.

La Fédération maintient une très bonne capitalisation, en conformité avec les règles de Bâle III. Ainsi, ses ratios de fonds propres de la catégorie 1A et du total des fonds propres étaient de 17,6 % au 31 mars 2020, alors qu'ils étaient de 16,9 % au 31 décembre 2019.

« En mars dernier, le Québec et le Canada ont été mis en pause afin de limiter la propagation de la COVID-19. Desjardins a été l'une des premières institutions financières à mettre en place des mesures d'allègement pour ses membres et clients. Desjardins a su s'adapter rapidement à la situation à l'aide de ses multiples services en ligne et ses 38 000 employés en télétravail. Grâce à notre solidité financière, nous contribuerons à la relance des activités économiques et sociales notamment avec le Fonds du Grand Mouvement de 150 M\$ annoncé à la fin avril. Je tiens également à remercier nos membres, clients et nos employés pour leur courage et résilience en ces temps difficiles », a souligné le président et chef de la direction du Mouvement Desjardins, Guy Cormier.

## RAPPORT DE GESTION

La Fédération des caisses Desjardins du Québec (Fédération) est une entité coopérative du Mouvement des caisses Desjardins (Mouvement Desjardins, Mouvement ou Desjardins). Le Mouvement Desjardins regroupe les caisses Desjardins du Québec et la Caisse Desjardins Ontario Credit Union Inc. (caisses), la Fédération et ses filiales ainsi que le Fonds de sécurité Desjardins.

Le rapport de gestion, daté du 13 mai 2020, présente l'analyse des résultats et des principaux changements survenus dans le bilan de la Fédération pour la période terminée le 31 mars 2020, par comparaison avec les périodes antérieures. La Fédération publie l'information financière en respectant le *Règlement 52-109 sur l'attestation de l'information présentée dans les documents annuels et intermédiaires des émetteurs* prescrit par les Autorités canadiennes en valeurs mobilières (ACVM). De l'information sur les contrôles et les procédures de la Fédération est présentée à la section « Renseignements complémentaires » de ce rapport de gestion.

Ce rapport doit être lu conjointement avec les états financiers consolidés intermédiaires résumés non audités (états financiers consolidés intermédiaires), y compris les notes complémentaires, au 31 mars 2020 et le rapport annuel 2019 de la Fédération (rapport annuel 2019), qui comprend le rapport de gestion et les états financiers consolidés annuels audités (états financiers consolidés annuels).

Des renseignements supplémentaires sur la Fédération sont disponibles sur le site Web de SEDAR, à l'adresse [www.sedar.com](http://www.sedar.com) (sous le profil de la Fédération des caisses Desjardins du Québec), où l'on trouve également la notice annuelle de la Fédération. D'autres renseignements peuvent être obtenus sur le site Web du Mouvement Desjardins, à l'adresse [www.desjardins.com/a-propos/relations-investisseurs](http://www.desjardins.com/a-propos/rerelations-investisseurs). Aucune information présentée sur ces sites n'est intégrée par renvoi à ce rapport de gestion.

Les états financiers consolidés annuels et intermédiaires ont été préparés par la direction de la Fédération conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS) publiées par l'International Accounting Standards Board (IASB) et aux exigences comptables de l'Autorité des marchés financiers (AMF) du Québec, qui ne diffèrent pas des IFRS. Les IFRS représentent les principes comptables généralement reconnus (PCGR) du Canada. Ces états financiers consolidés intermédiaires de la Fédération sont établis selon l'International Accounting Standard (IAS) 34, *Information financière intermédiaire*. L'ensemble des méthodes comptables a été appliqué de la manière décrite à la note complémentaire 2 « Mode de présentation et principales méthodes comptables » des états financiers consolidés annuels.

Ce rapport de gestion a été préparé conformément aux règlements en vigueur des ACVM portant sur les obligations d'information continue. À moins d'indication contraire, tous les montants sont présentés en dollars canadiens et proviennent principalement des états financiers consolidés annuels et intermédiaires de la Fédération. Les symboles M\$ et G\$ sont utilisés pour désigner respectivement les millions et les milliards de dollars.

### TABLE DES MATIÈRES

<b>4 Mise en garde sur les énoncés prospectifs</b>	<b>24 Revue du bilan</b>
<b>4 Événements importants</b>	24 Gestion du bilan
<b>6 Mesures non conformes aux PCGR</b>	24 Actif
<b>10 La Fédération en bref</b>	25 Passif
<b>10 Évolution du contexte réglementaire</b>	25 Capitaux propres
<b>12 Environnement économique et perspectives</b>	26 Gestion du capital
	30 Arrangements hors bilan
<b>13 Revue des résultats financiers</b>	<b>31 Gestion des risques</b>
13 Incidence de transaction importante	31 Gestion des risques
13 Changements liés aux activités de paiement et de financement chez les commerçants en 2019	31 Risque de crédit
14 Analyse des résultats	33 Risque de marché
14 Comparaison des premiers trimestres de 2020 et de 2019	36 Risque de liquidité
14 Excédents	45 Information additionnelle liée à l'exposition à certains risques
15 Revenus d'exploitation	<b>45 Renseignements complémentaires</b>
15 Revenus de placement	45 Contrôles et procédures
16 Revenu total	45 Information relative aux parties liées
16 Dotation à la provision pour pertes de crédit	46 Méthodes comptables critiques et estimations
16 Sinistres, prestations, rentes et variations des passifs des contrats d'assurance	46 Modifications comptables futures
16 Frais autres que d'intérêts	
16 Impôts	
17 Résultats des secteurs d'activité	
17 Secteur d'activité Particuliers et Entreprises	
19 Secteur d'activité Gestion de patrimoine et Assurance de personnes	
20 Secteur d'activité Assurance de dommages	
22 Rubrique Trésorerie et autres activités de soutien aux entités du Mouvement Desjardins	
23 Sommaire des résultats intermédiaires	

## MISE EN GARDE SUR LES ÉNONCÉS PROSPECTIFS

Les communications publiques de la Fédération comprennent souvent des énoncés prospectifs, écrits ou verbaux au sens des lois sur les valeurs mobilières applicables. Ce rapport de gestion comporte des énoncés prospectifs qui peuvent être intégrés à d'autres documents déposés auprès d'organismes de réglementation du Canada ou à toute autre communication. Ces énoncés comprennent, sans s'y limiter, des observations concernant les objectifs de la Fédération en matière de rendement financier, ses priorités, ses activités, l'examen de la conjoncture économique et des marchés ainsi que les perspectives concernant les économies québécoise, canadienne, américaine et mondiale. Ces énoncés se reconnaissent habituellement par l'emploi de termes comme « croire », « prévoir », « s'attendre à », « avoir l'intention de », « estimer », « planifier » et « pouvoir », de verbes conjugués au futur et au conditionnel ainsi que de mots et d'expressions comparables.

Par leur nature même, les énoncés prospectifs comportent des hypothèses, des incertitudes et des risques inhérents de nature générale ou spécifique. Il est donc possible qu'en raison de plusieurs facteurs, les hypothèses formulées s'avèrent erronées, ou que les prédictions, projections ou autres énoncés prospectifs ainsi que les objectifs et les priorités de la Fédération ne se matérialisent pas ou se révèlent inexacts et que les résultats réels en diffèrent sensiblement.

Divers facteurs, dont plusieurs sont indépendants de la volonté de la Fédération et dont cette dernière peut difficilement prédire les répercussions, peuvent influencer, isolément ou collectivement, sur la justesse des énoncés prospectifs mentionnés dans ce rapport de gestion. Ces facteurs incluent ceux qui sont décrits dans la section 4.0 « Gestion des risques » du rapport de gestion annuel 2019 de la Fédération et comprennent notamment les risques de crédit, de marché, de liquidité, opérationnel, d'assurance, stratégique et de réputation, le risque juridique et réglementaire, le risque environnemental ou social et le risque lié aux régimes de retraite.

Citons également, à titre de facteurs pouvant influencer sur la justesse des énoncés prospectifs mentionnés dans ce rapport de gestion, des facteurs liés aux changements climatiques, à l'endettement des ménages et à l'évolution du marché immobilier, aux évolutions technologiques et réglementaires, à l'évolution des taux d'intérêt et aux incertitudes géopolitiques. De plus, mentionnons des facteurs liés aux conditions économiques et commerciales générales dans les régions où la Fédération exerce ses activités. Signalons aussi les facteurs liés aux cybermenaces, aux politiques monétaires, à l'exactitude et à l'intégralité des renseignements sur les clients et les contreparties, aux estimations comptables critiques et aux normes comptables appliquées par la Fédération, aux nouveaux produits et services destinés à maintenir ou à accroître les parts de marché de la Fédération, à la concentration géographique, aux acquisitions et partenariats et aux cotes de crédit. Mentionnons aussi, les modifications aux lois fiscales, les changements imprévus dans les habitudes de consommation et d'épargne des particuliers, le recrutement et la rétention des talents liés à des postes clés, la capacité de mettre en œuvre le plan de relève de la Fédération dans un délai raisonnable, l'incidence possible sur les activités de conflits internationaux, les crises sanitaires, comme les pandémies et les épidémies, incluant la pandémie de COVID-19, ou toute autre maladie similaire touchant l'économie locale, nationale ou mondiale, ainsi que la capacité de prévoir et de bien gérer les risques associés à ces facteurs malgré la présence d'un contexte de gestion rigoureuse des risques. Des renseignements supplémentaires sur ces facteurs sont fournis à la section 4.0 « Gestion des risques » du rapport de gestion annuel 2019 de la Fédération.

Il importe de souligner que la liste des facteurs susceptibles d'influer sur les résultats futurs figurant ci-dessus n'est pas exhaustive. D'autres facteurs pourraient avoir des répercussions sur les résultats de la Fédération. Des renseignements supplémentaires sur ces derniers et d'autres facteurs sont fournis à la section 4.0 « Gestion des risques » du rapport de gestion annuel 2019 de la Fédération.

Bien que la Fédération soit d'avis que les attentes exprimées dans ces énoncés prospectifs sont raisonnables et basées sur un fondement valable, elle ne peut garantir qu'elles se concrétiseront ou se révéleront exactes. La Fédération déconseille aux lecteurs de se fier indûment à ces énoncés prospectifs pour prendre des décisions, étant donné que les résultats réels, les conditions, les actions ou les événements futurs pourraient différer sensiblement des cibles, des attentes, des estimations ou des intentions qui y sont avancées explicitement ou implicitement. Les lecteurs qui se fient à ces énoncés doivent soigneusement tenir compte de ces facteurs de risque de même que des autres incertitudes et événements potentiels, incluant l'incertitude inhérente aux énoncés prospectifs.

Les hypothèses économiques importantes étayant les énoncés prospectifs figurant dans ce document sont décrites à la section 1.5 « Environnement économique et perspectives » du rapport de gestion annuel 2019 de la Fédération. Ces hypothèses peuvent également être mises à jour dans les rapports de gestion trimestriels à la section « Environnement économique et perspectives ». Pour élaborer nos prévisions en matière de croissance économique, en général et pour le secteur des services financiers, nous utilisons principalement les données économiques historiques fournies par des organismes reconnus et fiables, les relations empiriques et théoriques entre les variables économiques et financières, le jugement d'experts ainsi que les risques haussiers et baissiers identifiés pour l'économie au pays et à l'échelle mondiale.

Les énoncés prospectifs contenus dans ce rapport représentent le point de vue de la direction uniquement à la date des présentes et sont communiqués afin d'aider les lecteurs à comprendre et à interpréter le bilan de la Fédération aux dates indiquées ou ses résultats pour les périodes terminées à ces dates ainsi que ses priorités et ses objectifs stratégiques tels qu'envisagés en date des présentes. Ces énoncés peuvent ne pas convenir à d'autres fins. La Fédération ne s'engage pas à mettre à jour les énoncés prospectifs, verbaux ou écrits, qui peuvent être faits à l'occasion par elle ou en son nom, à l'exception de ce qui est exigé en vertu des lois sur les valeurs mobilières applicables.

## ÉVÉNEMENTS IMPORTANTS

### Pandémie de COVID-19

Le 11 mars 2020, l'Organisation mondiale de la Santé a déclaré une pandémie de COVID-19 et le 13 mars 2020, le gouvernement du Québec a déclaré l'état d'urgence sanitaire dans tout le territoire québécois. Le gouvernement du Canada a, quant à lui, instauré différentes mesures de protection au cours du premier trimestre de 2020. Dans la foulée des recommandations des autorités gouvernementales dans le contexte de la propagation de la COVID-19, le Mouvement Desjardins a mis en place plusieurs mesures de prévention et d'allègement.

### Assemblées générales annuelles du Mouvement

Le conseil d'administration de la Fédération a notamment décidé de modifier la formule de ses assemblées générales annuelles (AGA) de 2020. Ainsi, la portion statutaire de l'AGA de la Fédération s'est tenue en mode virtuel le samedi 28 mars et les élections des membres du conseil d'administration et du conseil d'éthique et de déontologie ont été reportées. Par conséquent, les membres sortants de charge de ces deux instances demeurent en fonction. Le conseil d'administration de la Fédération a également demandé à toutes les caisses de reporter la tenue de leurs AGA à une date ultérieure. De ce fait, l'approbation du versement de la ristourne a donc été reportée compte tenu qu'elle doit être approuvée par les membres en assemblée.

### Principales mesures d'allègement financier au bénéfice des membres et clients

Le 16 mars 2020, Desjardins a annoncé des mesures d'allègement pour ses membres et clients particuliers et entreprises qui auraient de la difficulté à faire face à leurs obligations financières en raison de la situation actuelle. Les solutions proposées aux membres et clients particuliers peuvent aller jusqu'à un allègement des paiements pour l'ensemble des produits de financement et l'octroi de crédit pour les membres et clients qui auraient un besoin urgent de liquidités. En complément à ces mesures et depuis le 6 avril 2020, Desjardins offre un prêt de dernier recours pouvant aller jusqu'à 3 000 \$ aux membres particuliers les plus touchés par la COVID-19. De plus, depuis le 8 avril 2020, Desjardins consent temporairement un taux d'intérêt annuel de 10,9 % aux membres et clients particuliers détenteurs de cartes de crédit Visa et MasterCard Desjardins ayant obtenu un report de paiement sur un produit de financement Desjardins. Pour les membres et clients entreprises, l'analyse des besoins se fait au cas par cas et pour y répondre, des mesures spéciales peuvent être adoptées. Par exemple, celles-ci peuvent inclure une révision temporaire des conditions de financement sur les marges de crédit, un moratoire de paiement du capital, une accélération du processus de décision, un report de paiement pour les produits de cartes de crédit et de financement Accord D ou encore un refinancement de certains actifs.

Diverses autres mesures d'allègement ont également été annoncées par Desjardins. Le 6 avril 2020, les filiales d'assurance de dommages du Mouvement Desjardins ont accordé à leurs assurés particuliers et entreprises qui sont en confinement une remise sur leur prime d'assurance auto. Notons aussi que les membres et clients qui sont à l'étranger et qui détiennent une assurance voyage Desjardins bénéficient d'un service d'assistance qui inclut notamment de l'aide pour la réservation de billets d'avion, du soutien en cas de soins de santé d'urgence ou une aide financière pour leurs frais de subsistance.

En date de début mai 2020, Desjardins avait reçu plus de 616 000 demandes de mesures d'allègement depuis le 16 mars dernier. De ce nombre, plus de 74 000 demandes concernent les reports de paiement sur les cartes de crédit, le financement Accord D ou les prêts automobiles. Du côté des prêts et marges de crédit, c'est également un total de près de 111 000 demandes qui a été reçu, dont plus de 89 000 en lien avec un prêt hypothécaire. En ce qui concerne les membres et clients entreprises, un total de plus de 23 000 demandes a été reçu. Finalement, plus de 408 000 demandes ont été reçues en assurance auto.

En complément à ces mesures, Desjardins a établi des partenariats avec les gouvernements du Québec et du Canada afin d'offrir des solutions aux membres et clients, notamment le programme fédéral de compte d'urgence pour les entreprises canadiennes, le programme fédéral de prêts conjoints de la Banque de développement du Canada ainsi que le programme d'action concertée temporaire pour les entreprises (PACTE) avec Investissement Québec.

### Mesures sociales et communautaires

Le Mouvement Desjardins a également fait l'annonce de plusieurs mesures d'hygiène et de protection afin de contribuer à limiter la propagation de la COVID-19 et ses effets. À ce titre, notons la réduction du nombre de points de service accessibles aux membres et clients, l'augmentation de la limite de paiement sans contact par carte de crédit et débit sur les terminaux de paiement Desjardins (TPV), la réduction des heures d'accessibilité physique dans les caisses Desjardins du Québec et de l'Ontario, la mise en place de mesures d'aide pour la clientèle jeunesse, la bonification de l'accompagnement de ses membres âgés de 70 ans et plus, un don de 475 000 \$ à des organismes communautaires répondant à des besoins essentiels et un don de masques de protection au gouvernement du Québec. Depuis le début de la crise, Desjardins a également fait différentes annonces afin de demander à ses membres et clients de limiter leurs déplacements et de favoriser la prestation de services à distance pour réaliser leurs transactions. Enfin, Desjardins a mis en place des mesures exceptionnelles afin d'assurer la continuité de ses services qui sont jugés comme essentiels vu la situation de la COVID-19. Dans ce contexte, aucune réduction de personnel ou mise à pied n'a été annoncée par Desjardins.

Afin de contribuer à la relance économique du Québec, Desjardins a mis de l'avant plusieurs initiatives pour encourager l'innovation et l'entrepreneuriat et ainsi aider les entreprises et organismes communautaires du Québec. Ces initiatives incluent la création du Fonds du Grand Mouvement de 150 M\$ et du Fonds C de 10 M\$, et un partenariat avec Google et Bonjour Startup Montréal pour une compétition d'innovation.

### Incidence de la pandémie

Comme mentionné dans la section « Environnement économique et perspectives » de ce rapport de gestion, la pandémie a des effets perturbateurs dans les pays et les provinces canadiennes où la Fédération et le Mouvement Desjardins exercent des activités et sur l'économie mondiale plus généralement, tout en provoquant une volatilité accrue et une baisse des marchés financiers. Considérant aussi les mesures instaurées par Desjardins et compte tenu des mesures gouvernementales fédérales et provinciales mises en œuvre pour lutter contre la propagation du virus (y compris diverses mesures de distanciation sociale, la fermeture des commerces non essentiels, les restrictions de voyage, le confinement des ménages et les annulations de rassemblements et d'événements), les impacts de la pandémie de COVID-19 pourraient avoir une incidence négative sur la situation financière, la rentabilité, la réputation et les résultats d'exploitation de la Fédération pour les prochains trimestres. Desjardins continue de surveiller l'évolution de la pandémie de COVID-19 et ses effets négatifs potentiels sur ses activités.

Le Mouvement Desjardins a publié le 2 mars 2020 ses objectifs et perspectives financiers pour 2020 dans son rapport de gestion annuel pour l'année terminée le 31 décembre 2019 et ceux-ci ne tenaient pas compte de l'incidence potentielle des perturbations liées à la pandémie de COVID-19. Vu l'incertitude et le risque engendrés par la COVID-19 pour l'économie locale, nationale et mondiale, ainsi que pour ses membres et clients et ses activités, le Mouvement Desjardins retire ses objectifs et perspectives financiers pour 2020 publiés à la section 1.4 « Orientations stratégiques et objectifs financiers » de son rapport de gestion annuel 2019.

Les incidences de la pandémie de COVID-19 sur les résultats financiers de la Fédération pour le premier trimestre de 2020 se reflètent notamment par la hausse de la dotation à la provision pour pertes de crédit découlant principalement de la détérioration importante des perspectives économiques telles que la hausse du taux de chômage et la baisse du PIB, ainsi que par l'augmentation des provisions prises en assurance voyage faisant suite à l'annonce de mesures de restriction de voyage du gouvernement canadien amenant une hausse des volumes actuels et attendus de réclamations. Notons aussi la hausse des provisions prises en assurance solde de crédit ainsi que la fluctuation défavorable de la juste valeur des instruments financiers dérivés due notamment à la volatilité des marchés financiers et des écarts de crédit qui ont eu des incidences financières négatives sur les résultats financiers du premier trimestre de 2020.

### Changements liés aux activités de financement chez les commerçants

Le 31 octobre 2019, la Fédération a annoncé qu'elle mettra fin progressivement aux activités liées au financement Accord D chez le commerçant à compter du 1<sup>er</sup> mai 2020. Ces activités étaient présentées dans le secteur Particuliers et Entreprises.

### Achat d'un portefeuille de prêts hypothécaires résidentiels

Le 1<sup>er</sup> février 2020, la Fédération a acquis auprès de La Capitale un portefeuille de prêts hypothécaires de qualité, pour un montant total de 474 M\$. Cette acquisition a permis au Mouvement Desjardins de consolider sa position comme leader dans le marché hypothécaire résidentiel au Québec.

## MESURES NON CONFORMES AUX PCGR

Pour évaluer sa performance, la Fédération utilise des mesures conformes aux PCGR (IFRS) et diverses mesures financières non conformes aux PCGR. Les mesures financières non conformes autres que les ratios réglementaires et pour lesquelles il n'existe pas de définitions normalisées ne sont pas directement comparables à des mesures similaires utilisées par d'autres sociétés et peuvent ne pas être directement comparables à toute mesure prescrite par les PCGR. Ces mesures non conformes aux PCGR peuvent être utiles aux investisseurs, entre autres, pour l'analyse du rendement financier. Elles sont définies ci-après :

### Excédents rajustés de la Fédération avant ristournes aux caisses membres

La notion d'excédents rajustés est utilisée afin d'exclure les éléments particuliers et ainsi de présenter la performance financière provenant des activités d'exploitation. Ces éléments particuliers se caractérisent comme étant non liés aux opérations, comme les acquisitions et dispositions.

Les excédents de la Fédération avant ristournes aux caisses membres sont rajustés afin d'exclure l'élément particulier suivant : le gain, net d'impôts, lié à la cession de l'intégralité du portefeuille de commerçants bénéficiant des services offerts par la Fédération sous la marque Monetico à Global Payments complétée le 31 décembre 2019.

Le tableau suivant présente la conciliation des excédents avant ristournes aux caisses membres tels que présentés dans les états financiers consolidés et les excédents rajustés tels que présentés dans le rapport de gestion.

(en millions de dollars)	Pour les périodes de trois mois terminées le		
	31 mars 2020	31 décembre 2019	31 mars 2019
Présentation des excédents (déficit) avant ristournes aux caisses membres selon les états financiers consolidés	(50)\$	648 \$	56 \$
<b>Élément particulier, net d'impôts</b>			
Gain lié à la cession de l'intégralité du portefeuille de commerçants bénéficiant des services offerts par la Fédération sous la marque Monetico	-	(309)	-
<b>Présentation des excédents (déficit) rajustés avant ristournes aux caisses membres</b>	<b>(50)\$</b>	<b>339 \$</b>	<b>56 \$</b>

### Excédents nets rajustés du secteur Particuliers et Entreprises

Les excédents nets du secteur Particuliers et Entreprises sont rajustés afin d'exclure l'élément particulier suivant : le gain, net d'impôts, lié à la cession de l'intégralité du portefeuille de commerçants bénéficiant des services offerts par la Fédération sous la marque Monetico à Global Payments complétée le 31 décembre 2019.

Le tableau suivant présente la conciliation des excédents nets du secteur Particuliers et Entreprises tels que présentés dans les états financiers consolidés et les excédents nets rajustés tels que présentés dans le rapport de gestion.



(en millions de dollars)	Pour les périodes de trois mois terminées le		
	31 mars 2020	31 décembre 2019	31 mars 2019
Présentation des excédents (déficit) nets du secteur Particuliers et Entreprises selon les états financiers consolidés	(10)\$	372 \$	85 \$
<b>Élément particulier, net d'impôts</b>			
Gain lié à la cession de l'intégralité du portefeuille de commerçants bénéficiant des services offerts par la Fédération sous la marque Monetico	-	(309)	-
<b>Présentation des excédents (déficit) nets rajustés du secteur Particuliers et Entreprises</b>	<b>(10)\$</b>	<b>63 \$</b>	<b>85 \$</b>

### Prêts dépréciés bruts/prêts et acceptations bruts

L'indicateur prêts dépréciés bruts/prêts et acceptations bruts est utilisé comme mesure de qualité du portefeuille de prêts. Il correspond aux prêts dépréciés bruts exprimés en pourcentage du total des prêts et acceptations bruts.

Le tableau « Prêts dépréciés bruts par catégories d'emprunteurs » du rapport de gestion fournit des renseignements plus détaillés sur cet indicateur.

### Prêts et acceptations moyens – Dépôts moyens – Capitaux propres moyens

Les soldes moyens de ces éléments sont utilisés comme mesures de croissance. Ils correspondent à la moyenne des montants présentés aux états financiers consolidés à la fin des trimestres calculée à compter du trimestre précédant la période visée.

### Ratio des sinistres – Ratio des frais – Ratio combiné

Ces ratios sont utilisés comme mesure d'analyse de la performance des opérations du secteur Assurance de dommages.

Le ratio des sinistres correspond aux frais de sinistres, déduction faite de la réassurance, exprimés en pourcentage des primes nettes acquises et excluant l'ajustement fondé sur le rendement du marché. Ce dernier se définit comme étant l'incidence des fluctuations du taux d'actualisation sur les provisions pour sinistres et frais de règlement en fonction du changement du rendement fondé sur le marché des actifs qui appuient ces provisions.

Le ratio des sinistres est composé des ratios suivants :

- Ratio des sinistres pour l'exercice en cours : ratio des sinistres, à l'exclusion des frais de sinistres liés aux catastrophes et aux événements majeurs de l'exercice en cours ainsi que de l'évolution des sinistres des années antérieures, déduction faite de la réassurance y afférent, compte non tenu des primes de reconstitution, le cas échéant.
- Ratio des sinistres liés aux catastrophes et aux événements majeurs : ratio des sinistres considérant les frais de sinistres liés aux catastrophes et aux événements majeurs de l'exercice en cours, déduction faite de la réassurance et y compris l'incidence des primes de reconstitution, le cas échéant.
- Ratio de l'évolution des sinistres des années antérieures : ratio des sinistres considérant l'évolution des sinistres des années antérieures, déduction faite de la réassurance y afférent, compte non tenu des primes de reconstitution, le cas échéant.

Le ratio des frais correspond quant à lui aux frais d'exploitation exprimés en pourcentage des primes nettes acquises.

Le ratio combiné correspond à la somme du ratio des sinistres et du ratio des frais.

Le tableau suivant présente le calcul du ratio des sinistres, du ratio des frais et du ratio combiné tel que présenté dans le rapport de gestion.

(en millions de dollars et en pourcentage)	Pour les périodes de trois mois terminées le		
	31 mars 2020	31 décembre 2019	31 mars 2019
Primes nettes	1 377 \$	1 303 \$	1 184 \$
<b>Primes nettes considérées au dénominateur des ratios</b>	<b>1 377 \$</b>	<b>1 303 \$</b>	<b>1 184 \$</b>
Sinistres, prestations, rentes et variations des passifs des contrats d'assurance	1 042 \$	834 \$	1 101 \$
Ajustement fondé sur le rendement du marché (ARM)	(122)	25	(77)
<b>Sinistres, prestations, rentes et variations des passifs des contrats d'assurance excluant l'ARM</b>	<b>920 \$</b>	<b>859 \$</b>	<b>1 024 \$</b>
<b>Ratio des sinistres</b>	<b>66,8 %</b>	<b>65,9 %</b>	<b>86,5 %</b>
Frais autres que d'intérêts	330 \$	320 \$	307 \$
Autres dépenses exclues du ratio des frais <sup>(1)</sup>	(3)	-	1
<b>Frais d'exploitation</b>	<b>327 \$</b>	<b>320 \$</b>	<b>308 \$</b>
<b>Ratio des frais</b>	<b>23,7 %</b>	<b>24,6 %</b>	<b>26,0 %</b>
<b>Ratio combiné</b>	<b>90,5 %</b>	<b>90,5 %</b>	<b>112,5 %</b>

<sup>(1)</sup> Provient principalement des frais de gestion de placements ainsi que de certains autres frais.

**Rendement des capitaux propres et rendement des capitaux propres rajusté**

Le rendement des capitaux propres est utilisé comme mesure de rentabilité amenant de la création de valeur pour les membres et clients. Exprimé en pourcentage, il correspond aux excédents avant ristournes aux caisses membres, à l'exclusion de la part revenant aux participations ne donnant pas le contrôle, sur les capitaux propres moyens avant les participations ne donnant pas le contrôle.

Le tableau suivant présente le rapprochement du rendement des capitaux propres avec les excédents avant ristournes aux caisses membres tel que présenté dans le rapport de gestion.

(en millions de dollars et en pourcentage)	Pour les périodes de trois mois terminées le		
	31 mars 2020	31 décembre 2019	31 mars 2019
Excédents (déficit) avant ristournes aux caisses membres	(50)\$	648 \$	56 \$
Part revenant aux Participations ne donnant pas le contrôle	(13)	(20)	3
<b>Part revenant au Groupe</b>	<b>(63)\$</b>	<b>628 \$</b>	<b>59 \$</b>
Capitaux propres moyens avant les participations ne donnant pas le contrôle	14 992 \$	14 637 \$	13 947 \$
<b>Rendement des capitaux propres<sup>(1)</sup></b>	<b>(1,7)%</b>	<b>17,0 %</b>	<b>1,7 %</b>
<b>Rendement des capitaux propres rajusté<sup>(1)(2)</sup></b>	<b>(1,7)%</b>	<b>8,7 %</b>	<b>1,7 %</b>

<sup>(1)</sup> Correspond à un calcul annualisé qui prend en compte le nombre de jours dans la période concernée.

<sup>(2)</sup> Prend en compte les éléments particuliers présentés à la sous-section « Excédents rajustés de la Fédération avant ristournes aux caisses membres » de la présente section.

**Revenus**Revenus d'exploitation

La notion des revenus d'exploitation est utilisée dans l'analyse des résultats financiers. Cette notion permet de présenter des données financières mieux structurées et facilite la comparabilité des activités d'exploitation d'une période à l'autre en excluant la volatilité des résultats propres aux placements eu égard notamment à l'importance des activités d'assurance de personnes et d'assurance de dommages pour lesquelles une très grande proportion des placements est comptabilisée à la juste valeur par le biais du résultat net. L'analyse des revenus de la Fédération est donc expliquée en deux volets, soit les revenus d'exploitation et les revenus de placement, qui composent le revenu total. Cette mesure n'est pas directement comparable à des mesures similaires utilisées par d'autres sociétés.

Les revenus d'exploitation comprennent le revenu net d'intérêts provenant principalement du secteur Particuliers et Entreprises et de la rubrique Trésorerie et autres activités de soutien aux entités du Mouvement Desjardins, les primes nettes et les autres revenus d'exploitation tels que les cotisations, les ententes de services, les commissions sur prêts et cartes de crédit, les services de courtage et de fonds de placement, les honoraires de gestion et de services de garde, les revenus de change ainsi que les autres revenus. Ces postes, pris individuellement, correspondent à ceux qui sont présentés dans les états financiers consolidés.

Revenus de placement

Quant aux revenus de placement, ils comprennent les revenus nets de placement sur les titres classés et désignés à la juste valeur par le biais du résultat net, sur les titres classés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global ainsi que sur les titres évalués au coût amorti et autres qui sont inclus au poste « Revenus nets de placement » de l'état consolidé du résultat. Ils comprennent également l'ajustement de l'approche par superposition pour les actifs financiers des activités d'assurance. Les activités d'appariement des filiales d'assurance de personnes et d'assurance de dommages, qui comprennent les variations de la juste valeur, les gains et pertes sur disposition et les revenus d'intérêts et de dividende sur les valeurs mobilières, sont présentées avec les revenus de placement étant donné que ces actifs soutiennent les passifs d'assurance dont les résultats sont comptabilisés dans les frais de sinistres, prestations, rentes et variations des passifs des contrats d'assurance dans les états financiers consolidés. Ces revenus de placement incluent également les variations de la juste valeur des placements du secteur Particuliers et Entreprises, comptabilisés à la juste valeur par le biais du résultat net.



Le tableau suivant illustre la concordance des revenus totaux présentés dans le rapport de gestion et les états financiers consolidés.

(en millions de dollars)	Pour les périodes de trois mois terminées le		
	31 mars 2020	31 décembre 2019	31 mars 2019
<b>Présentation des revenus dans les états financiers consolidés</b>			
Revenu net d'intérêts	406 \$	398 \$	365 \$
Primes nettes	2 551	2 556	2 345
Autres revenus			
Cotisations	101	98	98
Ententes de services	199	198	186
Commissions sur prêts et cartes de crédit	199	195	210
Services de courtage et de fonds de placement	241	226	214
Honoraires de gestion et de services de garde	157	162	147
Revenus (pertes) nets de placement <sup>(1)</sup>	(626)	(51)	1 424
Ajustement de l'approche par superposition pour les actifs financiers des activités d'assurance	512	(22)	(167)
Revenus de change	44	19	14
Autres	63	401	73
<b>Revenu total</b>	<b>3 847 \$</b>	<b>4 180 \$</b>	<b>4 909 \$</b>
<b>Présentation des revenus dans le rapport de gestion</b>			
Revenu net d'intérêts	406 \$	398 \$	365 \$
Primes nettes	2 551	2 556	2 345
Autres revenus d'exploitation			
Cotisations	101	98	98
Ententes de services	199	198	186
Commissions sur prêts et cartes de crédit	199	195	210
Services de courtage et de fonds de placement	241	226	214
Honoraires de gestion et de services de garde	157	162	147
Revenus de change	44	19	14
Autres	63	401	73
<b>Revenus d'exploitation</b>	<b>3 961</b>	<b>4 253</b>	<b>3 652</b>
Revenus (pertes) de placement			
Revenus (pertes) nets de placement <sup>(1)</sup>	(626)	(51)	1 424
Ajustement de l'approche par superposition pour les actifs financiers des activités d'assurance	512	(22)	(167)
<b>Revenus (pertes) de placement</b>	<b>(114)</b>	<b>(73)</b>	<b>1 257</b>
<b>Revenu total</b>	<b>3 847 \$</b>	<b>4 180 \$</b>	<b>4 909 \$</b>

<sup>(1)</sup> Le détail de ce poste est présenté à la note complémentaire 10 « Revenu net d'intérêts et revenus (pertes) nets de placement » des états financiers consolidés intermédiaires.

#### Taux de dotation à la provision pour pertes de crédit

Le taux de dotation à la provision pour pertes de crédit est utilisé comme mesure de qualité du portefeuille de prêts. Il correspond à la dotation à la provision pour pertes de crédit sur les prêts et acceptations bruts moyens.

Le tableau suivant présente le calcul du taux de dotation à la provision pour pertes de crédit tel que présenté dans le rapport de gestion.

(en millions de dollars et en pourcentage)	Pour les périodes de trois mois terminées le		
	31 mars 2020	31 décembre 2019	31 mars 2019
<b>Dotation à la provision pour pertes de crédit</b>	<b>199 \$</b>	<b>103 \$</b>	<b>84 \$</b>
Prêts bruts moyens	65 788	64 937	61 771
Acceptations brutes moyennes	231	282	152
<b>Prêts et acceptations bruts moyens</b>	<b>66 019 \$</b>	<b>65 219 \$</b>	<b>61 923 \$</b>
<b>Taux de dotation à la provision pour pertes de crédit<sup>(1)</sup></b>	<b>1,21 %</b>	<b>0,63 %</b>	<b>0,55 %</b>

<sup>(1)</sup> Correspond à un calcul annualisé qui prend en compte le nombre de jours dans la période concernée.

## LA FÉDÉRATION EN BREF

La Fédération est l'entité coopérative responsable de l'orientation, de l'encadrement, de la coordination, de la trésorerie et du développement du Mouvement Desjardins, et agit en tant qu'agent financier sur les marchés financiers canadien et à l'étranger. Elle fournit à ses caisses membres divers services, dont certains d'ordre technique, financier et administratif. La Fédération a également pour mission d'assurer la gestion des risques et la gestion du capital du Mouvement Desjardins et de veiller à la santé financière du Groupe coopératif Desjardins, lequel est composé des caisses Desjardins du Québec, de la Fédération ainsi que du Fonds de sécurité Desjardins, et à sa pérennité conformément à la *Loi sur les coopératives de services financiers*. Elle regroupe 218 caisses membres au Québec en date du 31 mars 2020 et la Caisse Desjardins Ontario Credit Union inc. Plusieurs de ses filiales sont actives à l'échelle du Canada, tandis que la présence de la Fédération est assurée aux États-Unis par Desjardins Bank, National Association. La Caisse Desjardins Ontario Credit Union Inc. est issue de la fusion de la Fédération des caisses populaires de l'Ontario Inc. et ses 11 caisses populaires membres. La fusion est devenue effective le 1<sup>er</sup> janvier 2020.

La Fédération est un levier permettant aux caisses et aux autres composantes du Mouvement Desjardins d'accélérer leur développement et de mieux répondre aux besoins de leurs membres et clients. La structure de la Fédération est établie en fonction des besoins des membres et clients du Mouvement de même que des marchés au sein desquels elle évolue.

La Fédération assume notamment les rôles de trésorier et de représentant officiel du Mouvement Desjardins auprès de la Banque du Canada et du système bancaire canadien.

La Fédération détient aussi le droit de participer aux systèmes de paiement Visa Inc. et Mastercard inc. au Canada pour le Mouvement. De plus, elle gère, par l'entremise de sociétés de portefeuille, des participations majoritaires dans des sociétés par actions.

## ÉVOLUTION DU CONTEXTE RÉGLEMENTAIRE

Cette section présente les éléments relatifs à l'évolution du contexte réglementaire, qui s'appliquent à l'ensemble du Mouvement Desjardins, y compris la Fédération et ses composantes.

Le Mouvement Desjardins effectue un suivi rigoureux de la réglementation en matière de produits et de services financiers ainsi que de l'actualité en matière de fraude, de corruption, d'évasion fiscale, de protection des renseignements personnels, de recyclage des produits de la criminalité, de financement des activités terroristes et de sanctions économiques nationales et internationales afin d'atténuer toute répercussion défavorable sur ses activités, et il vise à respecter de saines pratiques en la matière. Des renseignements supplémentaires sont présentés dans la section « Contexte réglementaire » du rapport de gestion annuel 2019. La section « Gestion du capital » présente des renseignements supplémentaires sur l'évolution de la réglementation qui a trait au capital.

### Règles relatives aux instruments de fonds propres

Le Mouvement Desjardins, en vertu de la *Ligne directrice sur les normes relatives à la suffisance du capital de base* pour les coopératives de services financiers de l'AMF, est assujéti à des règles applicables aux instruments de fonds propres d'urgence en cas de non-viabilité (FPUNV) de son capital réglementaire, ces règles étant par ailleurs similaires à celles énoncées par le BSIF applicables aux institutions financières canadiennes. Bien que le Mouvement Desjardins n'ait pas encore émis de tels titres visés par ces règles, la Fédération dispose de la capacité d'émettre des instruments de fonds propres d'urgence en cas de non-viabilité sur les marchés canadien, américain et européen.

### Loi sur le recyclage des produits de la criminalité et le financement des activités terroristes (LRPCFAT)

La version finale des modifications de la LRPCFAT et de ses règlements, proposées en juin 2018, a été publiée dans la Gazette du Canada par le ministère des Finances du Canada, le 10 juillet 2019. Certaines modifications sont entrées en vigueur dès la publication officielle et les autres entreront en vigueur en juin 2020 et juin 2021. En février 2020, le Ministère des Finances du Canada a publié de nouvelles propositions de changements réglementaires, lesquelles ont été commentées par le Mouvement Desjardins. Le Mouvement continue d'analyser les différents changements réglementaires et implantera les ajustements requis, dont notamment les modifications à apporter aux systèmes de téléversements et de déclarations d'opérations importantes en espèces.

### Loi de l'impôt sur le revenu – Parties XVIII (FATCA – Foreign Account Tax Compliance Act) et XIX (NCD – Norme commune de déclaration)

En novembre 2019, l'Agence du revenu du Canada (ARC) a annoncé des changements réglementaires entrant en vigueur dès le 1<sup>er</sup> janvier 2020. Ces changements ont été apportés aux documents d'orientation relativement à l'accord Canada – États-Unis pour un meilleur échange de renseignements fiscaux (FATCA) et à la Norme commune de déclaration (NCD). Bien que ces changements soient techniquement déjà entrés en vigueur, ils ne sont pas officiellement publiés. Une analyse des incidences est en cours et les tables de travail se poursuivent avec l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes, l'Association canadienne du commerce des valeurs mobilières, l'Association des banquiers canadiens, l'Institut des fonds d'investissement du Canada et l'ARC.

## Projets de réforme financière aux États-Unis

Les initiatives de réforme aux États-Unis en matière de réglementation financière, advenant leur concrétisation, pourraient avoir une incidence sur les institutions financières autres qu'américaines qui exercent des activités aux États-Unis, dont le Mouvement Desjardins. Le projet de déréglementation du Congrès et des autorités réglementaires américaines a été mis en marche notamment avec l'adoption d'une loi allégeant certaines règles prescrites par la *Dodd-Frank Wall Street Reform and Consumer Protection Act* et la proposition d'un projet de règlement simplifiant la « règle Volcker » ayant trait à la négociation pour compte propre et à la propriété des fonds de couverture. Le 20 août 2019, les régulateurs américains de la *Federal Deposit Insurance Corporation* et du *Office of the Comptroller of the Currency* ont approuvé les modifications apportées à la « règle Volcker ». Cette règle a par la suite été approuvée par la *Securities and Exchange Commission* et la *Commodity Futures Trading Commission* puis finalement par la Réserve fédérale américaine en octobre 2019. Ces modifications sont entrées en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2020, et les institutions financières auront jusqu'au 1<sup>er</sup> janvier 2021 pour s'y conformer. Le Mouvement Desjardins poursuit son analyse pour déterminer les incidences de ces modifications sur ses activités.

## Protection de la confidentialité et de la sécurité des données

En raison de l'évolution rapide des technologies de l'information, la protection de la confidentialité et de la sécurité des données sont des domaines d'actualité. En mai 2019, le gouvernement du Canada a publié sa Charte du numérique qui énonce 10 principes qui devront guider l'action du gouvernement en matière de technologies de l'information, de données massives et d'intelligence artificielle. Les gouvernements canadien et québécois ont aussi annoncé leur intention de moderniser leurs lois respectives en matière de protection des renseignements personnels. En Europe, les autorités de contrôle chargées de l'application du *Règlement général sur la protection des données* ont imposé en 2019 des sanctions sévères à des organisations qui ont contrevenu aux obligations de cette réglementation. Aux États-Unis, l'État de la Californie a quant à lui adopté une loi contraignante en matière de protection des renseignements personnels qui est entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2020. Le Mouvement anticipe l'adoption de règles plus strictes en matière de protection des renseignements personnels par les gouvernements canadien et québécois, notamment l'octroi de pouvoirs plus importants aux commissaires à la protection de la vie privée. Il effectue une vigie constante afin d'en mesurer les incidences potentielles sur ses activités.

## Exigences de communication financière au titre du troisième pilier

Le Mouvement Desjardins continue de suivre l'évolution des modifications des exigences concernant la divulgation financière en vertu des normes mondiales élaborées par le Comité de Bâle sur le contrôle bancaire. Ces exigences relatives au troisième pilier visent à accroître la comparabilité avec les autres institutions financières, la transparence et la communication en matière d'adéquation des fonds propres réglementaires et d'exposition aux risques. En décembre 2016, l'AMF a déposé une mise à jour de la *Ligne directrice sur les normes relatives à la suffisance du capital de base* pour les coopératives de services financiers, qui inclut les dispositions révisées relatives au troisième pilier. Le Mouvement Desjardins publie un rapport au titre du troisième pilier, depuis le 31 décembre 2018, afin de s'y conformer. En octobre 2019, dans le cadre d'une consultation publique de l'AMF, les exigences relatives à la communication financière au titre du troisième pilier ont été retirées de la *Ligne directrice sur les normes relatives à la suffisance du capital de base* pour faire l'objet d'un document distinct intitulé *Ligne directrice sur les exigences de communication financière au titre du troisième pilier*. Ce dernier est entré en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2020 et contient de nouvelles exigences qui abordent notamment le risque de liquidité, le risque opérationnel, le risque de taux d'intérêt dans le portefeuille bancaire ainsi que les ajustements à l'évaluation de crédit. Il était prévu que ces exigences s'échelonnaient jusqu'au 1<sup>er</sup> janvier 2022. Cependant, le 31 mars 2020, l'AMF a annoncé un report de la date d'entrée en vigueur de ces divulgations au 1<sup>er</sup> trimestre de 2023 afin de permettre aux institutions financières d'optimiser la priorisation de leurs activités durant la crise de la pandémie de COVID-19. Le Mouvement Desjardins poursuit ses travaux afin de respecter ces nouvelles exigences.

## Rapport sur le système d'assurance-automobile en Ontario

À la suite de la récente mise à jour économique du gouvernement ontarien concernant entre autres l'assurance de biens et les assurances générales, le régime d'assurance actuel subira une nouvelle révision. Le gouvernement a démontré, lors de cette mise à jour, une volonté de rendre le coût de l'assurance automobile plus abordable pour les conducteurs ontariens. Il est attendu qu'une première vague de changements soit implantée au courant de l'année. L'Autorité ontarienne de réglementation des services financiers (ARSF), le régulateur qui supervise désormais le régime financier de la province depuis juin 2019, examinera notamment comment les taux en assurance sont réglementés. L'ARSF se veut un organisme de réglementation moderne et innovant en mesure de suivre le rythme d'évolution rapide du marché, de l'industrie et des attentes des consommateurs. L'industrie de l'assurance au Canada, y compris le Mouvement Desjardins, travaille activement avec le gouvernement en place à une transition harmonieuse de l'ARSF ainsi qu'à cette nouvelle réforme du système d'assurance-automobile de l'Ontario.

## Modernisation du système de paiement du Canada

Paiements Canada a lancé depuis 2016 un projet de modernisation du système de paiement du Canada. Ce projet complexe va s'échelonner sur plusieurs années et mobilise l'industrie financière, le gouvernement fédéral et Paiements Canada. Le Mouvement Desjardins continue de suivre l'évolution de ce projet et d'analyser les incidences potentielles et les avantages liés à cette modernisation du système de paiement et à l'émergence de nouvelles technologies de paiements.

## Réformes axées sur le client

En octobre 2019, les Autorités canadiennes en valeurs mobilières (ACVM) ont adopté de nouvelles obligations pour les conseillers et les firmes de courtage, appelées « réformes axées sur le client ». Ces nouvelles obligations portent notamment sur la connaissance du client et celle du produit, la convenance des recommandations et le traitement des conflits d'intérêts. Les ACVM ont également élaboré une nouvelle exigence fondamentale pour les personnes inscrites, soit de donner préséance aux intérêts des clients en matière de convenance. Le Mouvement Desjardins poursuit son analyse pour déterminer les incidences sur ses activités afin de se conformer dans les délais impartis. Les réformes axées sur le client sont en vigueur depuis le 31 décembre 2019 et leur mise en application s'échelonnait sur une période de deux ans.

## Ligne directrice sur la gestion des risques liés aux technologies de l'information et des communications

Au cours du trimestre, l'AMF a publié la version finale de la *Ligne directrice sur la gestion des risques liés aux technologies de l'information et des communications* (TIC), s'appliquant, notamment, aux assureurs et aux coopératives de services financiers. Il est attendu que les institutions financières visées par cette ligne directrice mettent en œuvre les attentes de celle-ci d'ici le 23 janvier 2021. Compte tenu des modifications apportées par rapport au précédent projet de cette ligne directrice, le Mouvement continuera les travaux d'évaluation de son incidence, incluant notamment tout arrimage nécessaire au niveau des mécanismes de gestion des risques liés aux TIC.

## ENVIRONNEMENT ÉCONOMIQUE ET PERSPECTIVES

### Économie mondiale

L'économie mondiale affichait des signes d'amélioration au tournant de l'année, grâce, entre autres, à la baisse des tensions commerciales entre la Chine et les États-Unis. L'écllosion de la COVID-19 en Chine a toutefois changé la donne. Dans un premier temps, l'économie chinoise a connu de réelles difficultés, avec une baisse annualisée de 33,8 % de son PIB réel au premier trimestre. La baisse de la demande chinoise et les problèmes d'approvisionnement ont été les premières conséquences pour l'économie mondiale. Toutefois, la propagation du coronavirus vers de multiples autres pays jusqu'à devenir une réelle pandémie a entraîné des difficultés encore plus graves pour l'évolution de l'activité économique sur la planète. La chute du tourisme, la fermeture temporaire de plusieurs services, puis les nécessaires mesures sanitaires et de confinement suggérées ou imposées par les autorités publiques de plusieurs pays ont provoqué des baisses notables des PIB réels au premier trimestre, donc un recul annualisé de 14,4 % en zone euro. La situation devrait se détériorer encore plus au deuxième trimestre. La contraction totale de l'activité économique dépendra de la durée de ces mesures, de leur efficacité à freiner le nombre de cas de la COVID-19 et du succès des politiques de déconfinement. Une récession mondiale est prévue et les taux de chômage devraient augmenter considérablement dans plusieurs pays. Il pourrait aussi y avoir des effets de second tour sur l'économie par le biais de la détérioration de la confiance ou des baisses de revenus. Toutefois, un rebond de l'économie mondiale est prévu pour la deuxième moitié de 2020 et pour 2021 même si les niveaux d'activité prendront du temps avant de revenir à ceux d'avant la crise.

Les marchés financiers ont aussi amorcé 2020 sur une note positive, les places boursières poursuivant sur leur lancée des derniers mois de 2019. Initialement, l'écllosion de l'épidémie de COVID-19 en Chine n'a eu qu'un effet limité sur les marchés et plusieurs indices boursiers ont atteint un nouveau sommet à la mi-février. La propagation de l'épidémie en Europe et en Amérique a toutefois fait souffler par la suite un véritable vent de panique sur les marchés et plusieurs bourses ont connu l'une des corrections les plus marquées de leur histoire. Les cours pétroliers ont aussi chuté de façon spectaculaire. Les banquiers centraux ont rapidement réagi, la Réserve fédérale américaine (FED) et la Banque du Canada abaissant leurs taux directeurs de 150 points de base en mars pour les amener près de zéro. Les banques centrales ont aussi multiplié les programmes pour assurer le bon fonctionnement des marchés financiers et éviter une contraction du crédit, entre autres en injectant massivement des liquidités et en annonçant des programmes d'achats massifs de titres financiers. Les actions des banques centrales ont fait chuter les taux des obligations fédérales et ont semblé réussir à calmer les tensions financières à partir de la fin du mois de mars. Les places boursières ont tout de même enregistré l'une des pires contractions de leur histoire au premier trimestre de 2020.

Les banques centrales nord-américaines jugent maintenant avoir diminué leurs taux directeurs à leur plancher effectif et elles concentreront leurs efforts à assurer le bon fonctionnement des marchés financiers ainsi que des conditions financières favorables. Les taux directeurs nord-américains devraient ainsi demeurer stables pour plusieurs trimestres, ce qui favorisera le maintien de taux obligataires très faibles. Si les gouvernements et les banques centrales réussissent à limiter les conséquences financières de la crise actuelle pour les ménages et les entreprises, les bourses pourraient consolider leur récent rebond.

### États-Unis

Aux États-Unis, l'économie se montrait plutôt vigoureuse au début de 2020. Les baisses de taux directeurs décrétées en 2019 ainsi que la trêve de la guerre commerciale avec la Chine appuyaient les marchés et la confiance des ménages et des entreprises. La multiplication des cas de la COVID-19 à partir de la mi-mars a toutefois changé la donne. Les mesures de confinement volontaires ou imposées ont amené une baisse de l'activité et même la fermeture temporaire de plusieurs entreprises. Le PIB réel a diminué de 4,8 % au premier trimestre à rythme annualisé, la pire baisse depuis 2009. Il s'est perdu rapidement des millions d'emplois et le taux de chômage devrait atteindre son plus haut niveau depuis les années 1940. La baisse du PIB réel devrait être encore plus profonde au deuxième trimestre de 2020, mais l'économie américaine devrait afficher un rebond dès le troisième trimestre et la croissance devrait être forte en 2021. Cette amélioration sera appuyée, entre autres, par le plan d'aide de 2 300 G\$ US approuvé par le Congrès et le président Trump ainsi que par les mesures mises en place par la FED.

### Canada

Comme partout ailleurs, l'économie canadienne est fortement affectée par les effets néfastes de la pandémie de COVID-19. Or, la situation n'était déjà pas très bonne au Canada depuis l'automne dernier alors que plusieurs éléments perturbateurs temporaires ont affecté la production. Le quatrième trimestre de 2019 s'est d'ailleurs soldé par une hausse du PIB réel de seulement 0,3 % (à rythme annualisé). Une grève des employés du CN a fortement entravé le transport ferroviaire en novembre. L'industrie automobile canadienne a subi en octobre les répercussions d'une grève des employés américains de General Motors. Un bris d'un oléoduc en sol américain a entraîné des interruptions du transport du pétrole canadien en novembre. La persistance des tensions commerciales mondiales et les incertitudes associées aux négociations de dernière minute de l'Accord Canada-États-Unis-Mexique (ACEUM) ont aussi affecté la confiance des entreprises à l'automne.

Malheureusement, le rebond de l'économie canadienne initialement anticipé pour le début de l'année 2020 ne se produira pas. D'une part, le transport ferroviaire a de nouveau subi des interruptions en février avec des manifestations, ce qui a entravé les chaînes d'approvisionnement. D'autre part, les nombreuses mesures mises en place par les différents paliers gouvernementaux afin de limiter l'expansion de la pandémie de COVID-19 au pays ont d'importantes conséquences négatives sur l'économie canadienne depuis le mois de mars. L'industrie pétrolière canadienne se retrouve également au cœur de la tourmente avec la chute des prix du pétrole. Selon Statistique Canada, le PIB réel aurait reculé d'environ 2,6 % au premier trimestre, soit près de 10 % à rythme trimestriel annualisé. La chute du PIB réel devrait être encore plus importante au deuxième trimestre. L'amorce d'un déconfinement graduel un peu partout au pays laisse toutefois croire que le PIB réel pourrait retourner en territoire positif au troisième trimestre. La récupération de l'économie canadienne devrait cependant être lente et graduelle.

## Québec

L'économie du Québec a perdu de la vitesse au dernier trimestre de 2019. Le PIB réel a connu une légère croissance de 0,5 % (à rythme annualisé), soit un rythme nettement moins rapide que celui avoisinant 2,5 % à 3,0 % aux trimestres précédents. Pour l'ensemble de 2019, la croissance économique a atteint 2,7 %, soit la troisième année consécutive avec un résultat supérieur à 2,5 %. Les dépenses de consommation des ménages ainsi que l'investissement résidentiel ont affiché un bon rythme l'an dernier. Le nombre de ventes de propriétés a franchi un nouveau record et la hausse des prix s'est accélérée à 5,2 % en 2019. Le début de 2020 a démarré en force et la situation de surchauffe s'est accentuée à Montréal et à Gatineau. En février, dans la province, la hausse annuelle des ventes a été supérieure à 25 % et celle des prix, au-delà de 10 %. Les mois de mars et d'avril seront évidemment teintés d'une certaine paralysie du marché de l'habitation en raison des mesures appliquées par le gouvernement du Québec pour contenir la pandémie. Les dépenses de consommation seront aussi nettement plus faibles pendant cette période.

Ce printemps, l'économie du Québec a été frappée de plein fouet par les mesures de confinement généralisé imposées plus tôt qu'ailleurs au pays. La confiance des ménages a chuté davantage et le taux de chômage a bondi de 4,5 % en février à 8,1 % en mars, la plus forte hausse parmi les provinces. Les dommages devraient être plus importants en avril compte tenu de l'arrêt des activités non essentielles pendant une période plus longue qu'en mars, mais un rebond de l'économie est prévu dès le mois de mai. La récupération sera toutefois graduelle selon le plan de réouverture. Un niveau d'activité inférieur à celui d'avant la crise persistera d'ici la fin de 2021. Les entreprises connaîtront une période difficile d'ici le retour à la normale, mais les programmes d'aide gouvernementaux devraient atténuer les problèmes financiers. Chose certaine, la croissance de l'économie du Québec fera place à un repli important de l'activité, qui devrait être suivi d'un rebond lorsque les mesures de confinements seront levées.

## REVUE DES RÉSULTATS FINANCIERS

### INCIDENCE DE TRANSACTION IMPORTANTE

#### Changements liés aux activités de paiement et de financement chez les commerçants en 2019

Le 31 décembre 2019, la Fédération a complété la cession à Global Payments de l'intégralité du portefeuille de commerçants bénéficiant des services offerts par la Fédération sous la marque Monetico, et a finalisé la mise en place, en date du 1<sup>er</sup> janvier 2020, de l'entente de partenariat à long terme avec Global Payments, entreprise exerçant ses activités dans le secteur du paiement électronique. Aussi, le 31 octobre 2019, la Fédération a annoncé qu'elle mettra fin progressivement aux activités liées au financement Accord D chez le commerçant à compter du 1<sup>er</sup> mai 2020. Ces activités étaient présentées dans le secteur Particuliers et Entreprises.

Un gain de 309 M\$, net d'impôts, lié à la cession du portefeuille de commerçants, a été comptabilisé à l'état consolidé du résultat de la période de trois mois terminée le 31 décembre 2019.

## ANALYSE DES RÉSULTATS

## Résultats financiers et indicateurs

(en millions de dollars et en pourcentage)	Pour les périodes de trois mois terminées le		
	31 mars 2020	31 décembre 2019	31 mars 2019
<b>Résultats</b>			
Revenu net d'intérêts	406 \$	398 \$	365 \$
Primes nettes	2 551	2 556	2 345
Autres revenus d'exploitation <sup>(1)</sup>			
Cotisations	101	98	98
Ententes de services	199	198	186
Commissions sur prêts et cartes de crédit	199	195	210
Services de courtage et de fonds de placement	241	226	214
Honoraires de gestion et de services de garde	157	162	147
Revenus de change	44	19	14
Autres	63	401	73
<b>Revenus d'exploitation<sup>(1)</sup></b>	<b>3 961</b>	<b>4 253</b>	<b>3 652</b>
Revenus (pertes) de placement <sup>(1)</sup>			
Revenus (pertes) nets de placement	(626)	(51)	1 424
Ajustement de l'approche par superposition pour les actifs financiers des activités d'assurance	512	(22)	(167)
<b>Revenus (pertes) de placement<sup>(1)</sup></b>	<b>(114)</b>	<b>(73)</b>	<b>1 257</b>
<b>Revenu total</b>	<b>3 847</b>	<b>4 180</b>	<b>4 909</b>
Dotation à la provision pour pertes de crédit	199	103	84
Sinistres, prestations, rentes et variations des passifs des contrats d'assurance	2 083	1 428	3 120
Frais autres que d'intérêts	1 728	1 856	1 658
Impôts sur les excédents	(113)	145	(9)
<b>Excédents (déficit) avant ristournes aux caisses membres</b>	<b>(50)\$</b>	<b>648 \$</b>	<b>56 \$</b>
<b>Excédents (déficit) rajustés avant ristournes aux caisses membres<sup>(1)</sup></b>	<b>(50)\$</b>	<b>339 \$</b>	<b>56 \$</b>
<b>Apport aux excédents consolidés par secteurs d'activité<sup>(2)</sup></b>			
Particuliers et Entreprises	(10)\$	372 \$	85 \$
Gestion de patrimoine et Assurance de personnes	(41)	285	133
Assurance de dommages	73	111	(81)
Trésorerie et autres activités de soutien aux entités du Mouvement Desjardins	(72)	(120)	(81)
	<b>(50)\$</b>	<b>648 \$</b>	<b>56 \$</b>
<b>Indicateurs</b>			
Rendement des capitaux propres <sup>(1)</sup>	(1,7)%	17,0 %	1,7 %
Rendement des capitaux propres rajusté <sup>(1)</sup>	(1,7)	8,7	1,7
Taux de dotation à la provision pour pertes de crédit <sup>(1)</sup>	1,21	0,63	0,55

<sup>(1)</sup> Voir la section « Mesures non conformes aux PCGR ».

<sup>(2)</sup> Le détail par poste est présenté à la note complémentaire 11 « Information sectorielle » des états financiers consolidés intermédiaires.

## COMPARAISON DES PREMIERS TRIMESTRES DE 2020 ET DE 2019

## Excédents

Pour le premier trimestre terminé le 31 mars 2020, la Fédération a enregistré un déficit avant ristournes aux caisses membres de 50 M\$ comparativement à des excédents de 56 M\$ au trimestre correspondant de 2019. Les incidences financières négatives de la pandémie de COVID-19 expliquent cette diminution des excédents. Ces incidences incluent la hausse de la dotation à la provision pour pertes de crédit découlant principalement de la détérioration importante des perspectives économiques, l'augmentation des provisions prises en assurance voyage faisant suite à l'annonce de mesures de restriction de voyage du gouvernement canadien, la hausse des provisions prises en assurance solde de crédit ainsi que la fluctuation défavorable de la juste valeur des instruments financiers dérivés due notamment à la volatilité des marchés financiers et des écarts de crédit. La bonne performance des activités du secteur Assurance de dommages, qui affiche une hausse des revenus de primes et une sinistralité favorable par rapport au premier trimestre de 2019, a permis d'atténuer la baisse des excédents.



**Contribution des secteurs d'activité aux excédents :**

- Particuliers et Entreprises : **déficit net de 10 M\$**, comparativement à des excédents nets de 85 M\$ pour le trimestre comparatif.
  - Hausse de la dotation à la provision pour pertes de crédit découlant principalement de la détérioration importante des perspectives économiques à la suite de la pandémie de COVID-19.
  - Fluctuation défavorable de la juste valeur des instruments financiers dérivés due notamment à la volatilité des marchés financiers et des écarts de crédit au premier trimestre de 2020 liée à la pandémie de COVID-19.
- Gestion de patrimoine et Assurance de personnes : **déficit net de 41 M\$**, comparativement à des excédents nets de 133 M\$ pour le trimestre comparatif, attribuable aux éléments suivants liés à la pandémie de COVID-19 :
  - À la suite de l'annonce de mesures de restriction de voyage du gouvernement canadien, augmentation des volumes actuels et attendus des demandes de réclamations engendrant une hausse des provisions prises en assurance voyage.
  - Incidence des marchés affectant défavorablement les fonds de placement garanti.
  - Hausse des provisions en assurance solde de crédit.
- Assurance de dommages : **apport de 73 M\$**, comparativement à un déficit net de 81 M\$ pour le trimestre comparatif de 2019.
  - Hausse des primes nettes.
  - Baisse de la charge de sinistres attribuable à la sinistralité moins importante qu'au trimestre comparatif de 2019.
  - En contrepartie, baisse des revenus de placement.
- **Rendement des capitaux propres de (1,7 %)**, en diminution par rapport à celui de 1,7 % pour le trimestre terminé le 31 mars 2019, en raison principalement du déficit pour le premier trimestre de 2020, comme expliqué précédemment.

**Revenus d'exploitation**

Les revenus d'exploitation se sont établis à 3 961 M\$, en hausse de 309 M\$, ou de 8,5 %, par rapport au premier trimestre de 2019.

Le revenu net d'intérêts a affiché une hausse de 41 M\$, ou de 11,2 %, et s'est chiffré à 406 M\$, comparativement à 365 M\$ pour la même période l'an dernier. Cette augmentation s'explique par la croissance de l'encours de l'ensemble du portefeuille de prêts et acceptations de 4,7 G\$, ou de 7,7 %, depuis un an, notamment des prêts aux moyennes et grandes entreprises ainsi que des prêts à la consommation et des produits de cartes de crédit.

Les primes nettes ont augmenté de 206 M\$, ou de 8,8 %, par rapport au premier trimestre de 2019, pour s'établir à 2 551 M\$ au 31 mars 2020.

Secteur Gestion de patrimoine et Assurance de personnes

- **Primes nettes d'assurance et de rentes de 1 217 M\$**, en hausse de 20 M\$, ou de 1,7 %, en raison essentiellement des éléments suivants :
  - Hausse de 11 M\$ des primes provenant des rentes et de 7 M\$ de l'assurance individuelle.

Secteur Assurance de dommages

- **Primes nettes de 1 377 M\$**, en hausse de 193 M\$, ou de 16,3 %. Cette augmentation provient essentiellement des éléments suivants :
  - Croissance de la prime moyenne découlant des hausses tarifaires constatées au cours des douze derniers mois, lesquelles reflétaient la tendance du marché canadien de l'assurance de dommages.
  - Fin de la cession des primes sur les nouvelles affaires et renouvellements survenus après la date d'acquisition dans le cadre du traité de réassurance signé à l'acquisition des activités canadiennes de la State Farm Mutual Automobile Insurance Company (State Farm).
  - Accroissement du nombre de polices émises découlant de la croissance constatée depuis le trimestre comparatif dans l'ensemble des segments de marché et des régions.

Les autres revenus d'exploitation se sont élevés à 1 004 M\$, en hausse de 62 M\$, ou de 6,6 %, par rapport au premier trimestre de 2019, en raison principalement des éléments suivants :

- Hausse des revenus liée aux actifs sous gestion.
- Hausse des revenus provenant des activités de courtage en valeurs mobilières.

Cette augmentation a été contrebalancée, en partie, par les éléments suivants :

- Diminution des revenus à la suite de la cession de l'intégralité du portefeuille de commerçants bénéficiant des services offerts par la Fédération sous la marque Monetico.
- Augmentation plus importante qu'au premier trimestre de 2019 de la contrepartie éventuelle à payer dans le cadre de l'acquisition des activités canadiennes de State Farm découlant de l'évolution favorable des sinistres repris.

**Revenus de placement**

Pertes de 114 M\$, présentées sous la rubrique Revenus (pertes) de placement, comparativement à des revenus de 1 257 M\$ constatés au trimestre comparatif, essentiellement attribuables aux éléments suivants :

- Baisse provenant principalement de la fluctuation de la juste valeur des actifs associés aux activités d'assurance de personnes et soutenant les passifs.
  - Variation majoritairement attribuable aux changements de la juste valeur du portefeuille d'obligations découlant principalement de la variation des taux d'intérêt jumelée à un accroissement des écarts de crédit liés, en partie, à la situation de la pandémie de COVID-19.
  - Baisse compensée en grande partie par la variation des provisions techniques entraînant une diminution des charges liées aux sinistres, prestations, rentes et variations des passifs des contrats d'assurance.
- Fluctuation défavorable de la juste valeur des instruments financiers dérivés due notamment à la volatilité des marchés financiers et des écarts de crédit au premier trimestre de 2020 liée à la pandémie de COVID-19.
- Diminution des revenus générés par les activités de négociation due à la volatilité des marchés financiers au premier trimestre de 2020.

Cette diminution a été en partie contrebalancée par les éléments suivants :

- Gains sur disposition de titres et de placements immobiliers supérieurs à ceux de 2019.
- Variation positive de la juste valeur des obligations appariées du secteur Assurance de dommages supérieure à celle constatée au trimestre comparatif, expliquée principalement par une baisse des taux d'intérêt sur le marché au premier trimestre de 2020 supérieure à celle enregistrée à la période correspondante de 2019. Rappelons que cette augmentation de la valeur des obligations a été compensée par une hausse similaire de la charge de sinistres en raison d'une stratégie d'appariement.

### Revenu total

Le revenu total a atteint 3 847 M\$, en baisse de 1 062 M\$, ou de 21,6 %, par rapport à celui qui avait été enregistré pour la même période en 2019.

### Dotation à la provision pour pertes de crédit

La dotation à la provision pour pertes de crédit s'est élevée à 199 M\$, en hausse de 115 M\$, par rapport à la même période en 2019. La détérioration importante des perspectives économiques à la suite de la pandémie de COVID-19, telles que la hausse du taux de chômage et la baisse du PIB, a engendré une augmentation de la provision pour pertes de crédit attendues. Pour plus de renseignements sur la méthodologie et les hypothèses utilisées pour l'estimation de la provision pour pertes de crédit attendues, se référer à la note complémentaire 5 « Prêts et provision pour pertes de crédit » des états financiers consolidés intermédiaires.

La Fédération a continué en 2020 de présenter un portefeuille de prêts de qualité.

- Taux de dotation à la provision pour pertes de crédit de 1,21 % pour le premier trimestre de 2020, en hausse par rapport à celui de 0,55 % pour la période correspondante de 2019. L'ajustement significatif de la provision liée à la pandémie tel qu'expliqué précédemment a eu un important effet à la hausse sur cet indicateur.
- Ratio des prêts dépréciés bruts exprimé en pourcentage du portefeuille total de prêts et acceptations bruts de 0,58 %, comparativement à 0,64 % au 31 mars 2019.

### Sinistres, prestations, rentes et variations des passifs des contrats d'assurance

Les charges liées aux sinistres, prestations, rentes et variations des passifs des contrats d'assurance ont totalisé 2 083 M\$, en baisse de 1 037 M\$, ou de 33,2 %, par rapport au trimestre correspondant de 2019.

#### Secteur Gestion de patrimoine et Assurance de personnes

- **Charge de sinistres de 1 041 M\$**, en baisse de 978 M\$. Cette variation est essentiellement attribuable aux éléments suivants :
  - Diminution de 1 198 M\$ des provisions techniques incluses dans le poste « Passifs des contrats d'assurance », qui comprend l'effet de la fluctuation à la baisse de la juste valeur des placements appariés.
  - En contrepartie, à la suite de l'annonce de mesures de restriction de voyage du gouvernement canadien, augmentation des volumes actuels et attendus des demandes de réclamations engendrant une hausse des provisions prises en assurance voyage.

#### Secteur Assurance de dommages

- **Charge de sinistres de 1 042 M\$**, en baisse de 59 M\$, ou de 5,4 %. Cette diminution provient des éléments suivants :
  - Ratio des sinistres de 66,8 % pour la période terminée le 31 mars 2020, alors qu'il était de 86,5 % pour la période correspondante en 2019.
    - ♦ Ratio attribuable à la sinistralité de l'exercice en cours inférieur à celui constaté à la période correspondante en 2019, soit 76,2 % comparativement à 89,7 %. Rappelons que le premier trimestre de 2019 avait été touché par des conditions météorologiques difficiles ayant contribué à l'augmentation de la fréquence des sinistres.
    - ♦ Évolution favorable plus importante au premier trimestre de 2020 des sinistres des années antérieures, (9,4 %), comparativement à (5,7 %).
    - ♦ Absence de catastrophes et événements majeurs au cours du premier trimestre de 2020, alors qu'au trimestre correspondant de 2019, quatre événements majeurs avaient été constatés.

Cette diminution a été contrebalancée, en partie, par les éléments suivants :

- Croissance des affaires amenant une augmentation de la charge de sinistres.
- Incidence défavorable de la baisse des taux d'actualisation utilisés pour évaluer la provision pour sinistres supérieure à celle constatée à la période comparative, compensée par une hausse similaire des obligations appariées.
- Hausse attribuable à l'effet du traité de réassurance signé dans le cadre de l'acquisition des activités canadiennes de State Farm.

### Frais autres que d'intérêts

- **Les frais autres que d'intérêts ont atteint 1 728 M\$**, en hausse de 70 M\$, ou de 4,2 %, comparativement au premier trimestre de 2019, essentiellement attribuable aux éléments suivants :
  - Hausse des salaires liée à la croissance des activités et à l'indexation.
  - Croissance des affaires amenant une augmentation des frais et effet du traité de réassurance signé dans le cadre de l'acquisition des activités canadiennes de State Farm pour le secteur Assurance de dommages.
  - Diminution, au premier trimestre de 2019, des provisions relatives au portefeuille de placement.

### Impôts

- **Recouvrement d'impôt sur les excédents avant ristournes aux caisses membres de 113 M\$**, comparativement à un recouvrement de 9 M\$ au premier trimestre de 2019 en raison notamment du déficit constaté pour la période de trois mois terminée le 31 mars 2020 et du recouvrement d'impôts plus élevé au premier trimestre de 2020 liés à la rémunération sur les parts de capital F et les parts de capital G.

## RÉSULTATS DES SECTEURS D'ACTIVITÉ

La présentation de l'information financière de la Fédération est regroupée par activités. Celles-ci sont définies selon les besoins des membres et clients du Mouvement Desjardins ainsi que des marchés dans lesquels elle évolue, et elles reflètent son mode de gestion interne. Les résultats financiers de la Fédération sont regroupés en trois secteurs d'activité, soit Particuliers et Entreprises, Gestion de patrimoine et Assurance de personnes et Assurance de dommages, auxquels s'ajoute une rubrique Trésorerie et autres activités de soutien aux entités du Mouvement Desjardins. Cette section comprend l'analyse des résultats de chacun de ces secteurs. Au cours du premier trimestre de 2020, certains changements ont été apportés aux secteurs d'activité afin de refléter les décisions de la direction sur la façon dont chaque secteur est géré tel que mentionné dans les secteurs d'activité concernés.

Les transactions entre ces secteurs sont comptabilisées à la valeur d'échange, qui correspond au montant accepté par les différentes entités légales et unités d'affaires. Les conditions de ces opérations sont comparables à celles qui sont offertes sur les marchés financiers.

Des renseignements supplémentaires sur ces secteurs d'activité, portant particulièrement sur leur profil, leurs activités, la description de l'industrie à laquelle ils sont associés, leurs stratégies et leurs priorités pour 2020, sont fournis aux pages 26 à 39 du rapport de gestion annuel 2019.

### Secteur d'activité Particuliers et Entreprises

Le secteur Particuliers et Entreprises est au centre des activités du Mouvement. Il a la responsabilité de faire évoluer une offre intégrée et complète pour répondre aux besoins des particuliers, des entreprises, des institutions, des organismes à but non lucratif et des coopératives par l'intermédiaire du réseau des caisses Desjardins, de leurs centres Desjardins Entreprises et des centres Service Signature ainsi que des équipes spécialisées. Il permet ainsi au Mouvement Desjardins d'être un leader dans les services financiers au Québec et d'occuper une place sur l'échiquier des services financiers en Ontario.

Cette offre répond notamment aux besoins en matière de gestion financière au quotidien, d'épargne, de paiement, de financement, de services spécialisés, d'accès aux marchés des capitaux, de capital de développement, de transfert d'entreprises et de conseils et, par l'intermédiaire de son réseau de distribution, de produits d'assurance de personnes et de dommages.

De plus, les membres des caisses et les clients peuvent compter sur l'accompagnement de la plus importante force-conseil au Québec, constituée de professionnels dévoués et présents à toutes les étapes de leur cycle de vie ou de leur parcours entrepreneurial.

Pour répondre aux attentes en constante évolution des membres des caisses et des clients, la Fédération soutient le réseau des caisses et leurs centres de services dans la distribution de produits et services en optimisant la performance et la rentabilité des réseaux physiques et virtuels par la mise en place et la gestion de modes d'accès complémentaires, par téléphone et Internet, et au moyen d'applications pour appareils mobiles et de guichets automatiques.

Les activités de Valeurs mobilières Desjardins inc. et de Gestion Placements Desjardins inc., telles que les activités de courtage en valeurs mobilières et de gestion privée, auparavant présentées dans le secteur Gestion de patrimoine et Assurance de personnes, se retrouvent dorénavant entièrement dans le secteur Particuliers et Entreprises depuis le premier trimestre de 2020, tandis que les activités de Fiducie Desjardins inc., telles que les activités de garde de valeurs et fiduciaires, auparavant présentées dans le secteur Particuliers et Entreprises, se retrouvent dorénavant entièrement dans le secteur Gestion de patrimoine et Assurance de personnes depuis le premier trimestre de 2020. Les données de 2019 ont été reclassées afin que leur présentation soit conforme à ces changements.

Le 31 décembre 2019, la Fédération a complété la cession à Global Payments de l'intégralité du portefeuille de commerçants bénéficiant des services offerts par la Fédération sous la marque Monetico, et a finalisé la mise en place, en date du 1<sup>er</sup> janvier 2020, de l'entente de partenariat à long terme avec Global Payments, entreprise exerçant ses activités dans le secteur du paiement électronique. Aussi, le 31 octobre 2019, la Fédération a annoncé qu'elle mettra fin progressivement aux activités liées au financement Accord D chez le commerçant à compter du 1<sup>er</sup> mai 2020.

## Particuliers et Entreprises – résultats sectoriels

(en millions de dollars et en pourcentage)	Pour les périodes de trois mois terminées le		
	31 mars 2020	31 décembre 2019 <sup>(1)</sup>	31 mars 2019 <sup>(1)</sup>
Revenu net d'intérêts	319 \$	319 \$	293 \$
Autres revenus d'exploitation <sup>(2)</sup>	574	896	546
<b>Revenus d'exploitation<sup>(2)</sup></b>	<b>893</b>	<b>1 215</b>	<b>839</b>
Revenus (pertes) de placement <sup>(2)</sup>	(26)	11	19
<b>Revenu total</b>	<b>867</b>	<b>1 226</b>	<b>858</b>
Dotation à la provision pour pertes de crédit	193	103	83
Frais autres que d'intérêts	686	691	659
Impôts sur les excédents	(2)	60	31
<b>Excédents (déficit) nets de la période</b>	<b>(10)\$</b>	<b>372 \$</b>	<b>85 \$</b>
<b>Élément particulier, net d'impôts</b>			
Gain lié à la cession de l'intégralité du portefeuille de commerçants bénéficiant des services offerts par la Fédération sous la marque Monetico	-	(309)	-
<b>Excédents (déficit) nets rajustés de la période<sup>(2)</sup></b>	<b>(10)</b>	<b>63</b>	<b>85</b>
<b>Indicateurs</b>			
Prêts et acceptations bruts moyens <sup>(2)</sup>	34 897 \$	33 934 \$	31 611 \$
Dépôts moyens <sup>(2)</sup>	22 733	16 830	17 693
Taux de dotation à la provision pour pertes de crédit <sup>(2)</sup>	2,22 %	1,20 %	1,06 %
Prêts dépréciés bruts/prêts et acceptations bruts <sup>(2)</sup>	1,07	1,08	1,24

<sup>(1)</sup> Les données de 2019 ont été reclassées afin que leur présentation soit conforme à celle de la période courante.

<sup>(2)</sup> Voir la section « Mesures non conformes aux PCGR ».

## COMPARAISON DES PREMIERS TRIMESTRES DE 2020 ET DE 2019 – PARTICULIERS ET ENTREPRISES

- **Déficit net de 10 M\$,** comparativement à des excédents nets de 85 M\$ pour le trimestre comparatif, en raison essentiellement des éléments suivants :
  - Hausse de la dotation à la provision pour pertes de crédit découlant principalement de la détérioration importante des perspectives économiques à la suite de la pandémie de COVID-19.
  - Fluctuation défavorable de la juste valeur des instruments financiers dérivés due notamment à la volatilité des marchés financiers et des écarts de crédit au premier trimestre de 2020 liée à la pandémie de COVID-19.
- **Revenus d'exploitation de 893 M\$,** en hausse de 54 M\$, ou de 6,4 %.
  - Hausse du revenu net d'intérêts de 26 M\$ découlant principalement de la croissance de l'encours moyen de l'ensemble du portefeuille de prêts et acceptations de 3,3 G\$, depuis un an, notamment des prêts aux moyennes et grandes entreprises ainsi que des prêts à la consommation et des produits de cartes de crédit.
  - Autres revenus d'exploitation de 574 M\$, en hausse de 28 M\$, ou de 5,1 %, en raison principalement des éléments suivants :
    - ♦ Hausse des revenus provenant des activités de courtage en valeurs mobilières.
    - ♦ Croissance des revenus de nouvelles émissions liés au marché de capitaux.
    - ♦ En contrepartie, diminution des revenus à la suite de la cession de l'intégralité du portefeuille de commerçants bénéficiant des services offerts par la Fédération sous la marque Monetico.
- **Pertes de 26 M\$, présentées sous la rubrique Revenus (pertes) de placement,** comparativement à des revenus de 19 M\$ constatés au trimestre comparatif, en raison essentiellement des éléments suivants :
  - Fluctuation défavorable de la juste valeur des instruments financiers dérivés due notamment à la volatilité des marchés financiers et des écarts de crédit au premier trimestre de 2020 liée à la pandémie de COVID-19.
  - Diminution des revenus générés par les activités de négociation due à la volatilité des marchés financiers au premier trimestre de 2020.
- **Revenu total de 867 M\$,** en hausse de 9 M\$, ou de 1,0 %.
- **Dotation à la provision pour pertes de crédit de 193 M\$,** en hausse de 110 M\$ par rapport à la même période en 2019. La détérioration importante des perspectives économiques à la suite de la pandémie de COVID-19, telles que la hausse du taux de chômage et la baisse du PIB, a engendré une augmentation de la provision pour pertes de crédit attendues. Pour plus de renseignements sur la méthodologie et les hypothèses utilisées pour l'estimation de la provision pour pertes de crédit attendues, se référer à la note complémentaire 5 « Prêts et provision pour pertes de crédit » des états financiers consolidés intermédiaires.
- **Frais autres que d'intérêts de 686 M\$,** en hausse de 27 M\$, ou de 4,1 %, essentiellement attribuable aux éléments suivants :
  - Croissance des activités de paiement, dont les frais liés au programme de récompenses, et croissance des activités de financement.
  - Progression des affaires, notamment celles des activités qui visent le rehaussement de l'offre de service aux membres des caisses et aux clients, entre autres celles liées au centre d'affaires en ligne et au centre de services partagés.

## Secteur d'activité Gestion de patrimoine et Assurance de personnes

Le secteur Gestion de patrimoine et Assurance de personnes regroupe différentes catégories d'offres de service visant à enrichir le patrimoine des membres et clients du Mouvement Desjardins et à les aider à protéger leur sécurité financière. Ces offres sont destinées aux personnes ou aux entreprises, tandis que les régimes collectifs d'assurance ou d'épargne répondent aux besoins des employés par l'entremise de leur entreprise, ou aux personnes faisant partie de tout autre groupe.

Ce secteur conçoit plusieurs gammes de protections d'assurance de personnes (vie et santé) et de produits en épargne et placements. Outre ses propres produits et services, il distribue des produits externes en épargne et placements ainsi que des produits en valeurs mobilières et en gestion privée. Ce secteur comprend également la gestion d'actifs pour la clientèle institutionnelle.

La diversité et l'étendue pancanadienne de ses réseaux de distribution comptent parmi les grandes forces du secteur Gestion de patrimoine et Assurance de personnes. Ces réseaux incluent principalement des :

- employés du réseau des caisses et des centres Desjardins Entreprises;
- conseillers en sécurité financière attirés aux membres des caisses;
- conseillers en placement et gestionnaires privés;
- agents exclusifs et partenaires indépendants;
- firmes d'actuaire-conseils et représentants en régimes collectifs.

Pour répondre aux besoins selon les préférences des membres et clients, certaines gammes de produits sont également offertes en direct par des centres de contact avec la clientèle, en ligne ou au moyen d'applications pour appareils mobiles. Les services en ligne sont en constante évolution pour bien répondre aux besoins changeants de la clientèle.

Les activités de Valeurs mobilières Desjardins inc. et de Gestion Placements Desjardins inc., telles que les activités de courtage en valeurs mobilières et de gestion privée, auparavant présentées dans le secteur Gestion de patrimoine et Assurance de personnes, se retrouvent dorénavant entièrement dans le secteur Particuliers et Entreprises depuis le premier trimestre de 2020, tandis que les activités de Fiducie Desjardins inc., telles que les activités de garde de valeurs et fiduciaires, auparavant présentées dans le secteur Particuliers et Entreprises, se retrouvent dorénavant entièrement dans le secteur Gestion de patrimoine et Assurance de personnes depuis le premier trimestre de 2020. Les données de 2019 ont été reclassées afin que leur présentation soit conforme à ces changements.

### Gestion de patrimoine et Assurance de personnes – résultats sectoriels

(en millions de dollars)	Pour les périodes de trois mois terminées le		
	31 mars 2020	31 décembre 2019 <sup>(1)</sup>	31 mars 2019 <sup>(1)</sup>
Revenu net d'intérêts	3 \$	2 \$	3 \$
Primes nettes	1 217	1 291	1 197
Autres revenus d'exploitation <sup>(2)</sup>	321	312	306
<b>Revenus d'exploitation<sup>(2)</sup></b>	<b>1 541</b>	<b>1 605</b>	<b>1 506</b>
Revenus (pertes) de placement <sup>(2)</sup>	(43)	(158)	1 170
<b>Revenu total</b>	<b>1 498</b>	<b>1 447</b>	<b>2 676</b>
Dotation à la provision pour pertes de crédit	2	-	-
Sinistres, prestations, rentes et variations des passifs des contrats d'assurance	1 041	588	2 019
Frais autres que d'intérêts	524	528	492
Impôts sur les excédents	(28)	46	32
<b>Excédents (déficit) nets de la période</b>	<b>(41)\$</b>	<b>285 \$</b>	<b>133 \$</b>
<b>Indicateurs</b>			
Ventes nettes d'épargne	1 899 \$	853 \$	1 213 \$
Ventes d'assurance	122	93	202
Primes d'assurance collective	832	811	830
Primes d'assurance individuelle	222	236	215
Primes de rentes	163	244	152
Encaissements liés aux fonds distincts	765	617	536

<sup>(1)</sup> Les données de 2019 ont été reclassées afin que leur présentation soit conforme à celle de la période courante.

<sup>(2)</sup> Voir la section « Mesures non conformes aux PCGR ».

## COMPARAISON DES PREMIERS TRIMESTRES DE 2020 ET DE 2019 – GESTION DE PATRIMOINE ET ASSURANCE DE PERSONNES

- **Déficit net de 41 M\$,** comparativement à des excédents nets de 133 M\$ pour le trimestre comparatif, attribuable aux éléments suivants liés à la pandémie de COVID-19 :
  - À la suite de l'annonce de mesures de restriction de voyage du gouvernement canadien, augmentation des volumes actuels et attendus des demandes de réclamations engendrant une hausse des provisions prises en assurance voyage.
  - Incidence des marchés affectant défavorablement les fonds de placement garanti.
  - Hausse des provisions en assurance solde de crédit.
- **Revenus d'exploitation de 1 541 M\$,** en hausse de 35 M\$, ou de 2,3 %.
- **Primes nettes de 1 217 M\$,** en hausse de 20 M\$, ou de 1,7 %, en raison essentiellement des éléments suivants :
  - Hausse de 11 M\$ des primes provenant des rentes et de 7 M\$ de l'assurance individuelle.
- **Autres revenus d'exploitation de 321 M\$,** en hausse de 15 M\$, ou de 4,9 %, provenant principalement de la hausse des revenus liée aux actifs sous gestion.
- **Pertes de 43 M\$, présentées sous la rubrique Revenus (pertes) de placement,** comparativement à des revenus de 1 170 M\$ constatés au trimestre comparatif.
  - Baisse provenant principalement de la fluctuation de la juste valeur des actifs associés aux activités d'assurance de personnes et soutenant les passifs.
    - Variation majoritairement attribuable aux changements de la juste valeur du portefeuille d'obligations découlant principalement de la variation des taux d'intérêt jumelée à un accroissement des écarts de crédit liés, en partie, à la situation de la pandémie de COVID-19.
    - Baisse compensée en grande partie par la variation des provisions techniques entraînant une diminution des charges liées aux sinistres, prestations, rentes et variations des passifs des contrats d'assurance.
  - Atténuée par des gains sur disposition de titres et de placements immobiliers supérieurs à 2019.
- **Revenu total de 1 498 M\$,** en baisse de 1 178 M\$, ou de 44,0 %.
- **Charge liée aux sinistres, prestations, rentes et variations des passifs des contrats d'assurance de 1 041 M\$,** en baisse de 978 M\$. Cette variation est essentiellement attribuable aux éléments suivants :
  - Diminution de 1 198 M\$ des provisions techniques incluses dans le poste « Passifs des contrats d'assurance », qui comprend l'effet de la fluctuation à la baisse de la juste valeur des placements appariés.
  - En contrepartie, hausse des prestations essentiellement liée à l'augmentation des demandes de réclamations en lien avec la pandémie de COVID-19 comme mentionné précédemment.
- **Frais autres que d'intérêts de 524 M\$,** en hausse de 32 M\$, ou de 6,5 %, en raison, principalement des éléments suivants :
  - Diminution, au premier trimestre de 2019, des provisions relatives au portefeuille de placement.
  - Hausse des charges liée aux actifs sous gestion.

## Secteur d'activité Assurance de dommages

Le secteur Assurance de dommages offre des produits d'assurance permettant aux membres et clients du Mouvement Desjardins de se prémunir contre les incidences d'un sinistre. Il comprend les activités de Desjardins Groupe d'assurances générales inc. et de ses filiales et propose partout au Canada une gamme de produits d'assurance automobile et de biens aux particuliers ainsi que des produits d'assurance aux entreprises. Ses produits sont distribués par l'entremise d'agents en assurance de dommages dans le réseau des caisses Desjardins du Québec, dans plusieurs centres de contact avec la clientèle et centres Desjardins Entreprises et par un réseau d'agents exclusifs, dont près de 500 agences en Ontario, en Alberta et au Nouveau-Brunswick. Ceux-ci distribuent de l'assurance de dommages ainsi que plusieurs autres produits financiers, par Internet et au moyen d'applications pour appareils mobiles.

Desjardins Groupe d'assurances générales inc., qui compte plus de trois millions de clients, commercialise ses produits à l'échelle canadienne auprès du marché des particuliers et des entreprises sous la marque Desjardins Assurances, et auprès du marché des groupes, comme les membres d'associations professionnelles et de syndicats et le personnel d'employeurs, sous la marque La Personnelle. Le Mouvement a achevé l'intégration des activités canadiennes de State Farm et offre dorénavant ses produits sous la marque Desjardins Assurances par l'entremise du réseau d'agents exclusifs.



## Assurance de dommages – résultats sectoriels

(en millions de dollars et en pourcentage)	Pour les périodes de trois mois terminées le		
	31 mars 2020	31 décembre 2019	31 mars 2019
Primes nettes	1 377 \$	1 303 \$	1 184 \$
Autres revenus (pertes) d'exploitation <sup>(1)</sup>	(29)	(63)	(12)
<b>Revenus d'exploitation<sup>(1)</sup></b>	<b>1 348</b>	<b>1 240</b>	<b>1 172</b>
Revenus de placement <sup>(1)</sup>	114	68	135
<b>Revenu total</b>	<b>1 462</b>	<b>1 308</b>	<b>1 307</b>
Sinistres, prestations, rentes et variations des passifs des contrats d'assurance	1 042	834	1 101
Frais autres que d'intérêts	330	320	307
Impôts sur les excédents	17	43	(20)
<b>Excédents (déficit) nets de la période</b>	<b>73 \$</b>	<b>111 \$</b>	<b>(81)\$</b>
dont :			
Part revenant au Groupe	60 \$	91 \$	(78)\$
Part revenant aux Participations ne donnant pas le contrôle	13	20	(3)
<b>Indicateurs</b>			
Primes brutes souscrites	1 244 \$	1 316 \$	1 173 \$
Ratio des sinistres <sup>(1)</sup>	66,8 %	65,9 %	86,5 %
Ratio des sinistres pour l'exercice en cours <sup>(1)</sup>	76,2	76,4	89,7
Ratio des sinistres liés aux catastrophes et aux événements majeurs <sup>(1)</sup>	-	4,2	2,5
Ratio de l'évolution favorable des sinistres des années antérieures <sup>(1)</sup>	(9,4)	(14,7)	(5,7)
Ratio des frais <sup>(1)</sup>	23,7	24,6	26,0
Ratio combiné <sup>(1)</sup>	90,5	90,5	112,5

<sup>(1)</sup> Voir la section « Mesures non conformes aux PCGR ».

## COMPARAISON DES PREMIERS TRIMESTRES DE 2020 ET DE 2019 – ASSURANCE DE DOMMAGES

- **Excédents nets de 73 M\$,** comparativement à un déficit net de 81 M\$ pour le trimestre comparatif, attribuables aux éléments suivants :
  - Hausse des primes nettes.
  - Baisse de la charge de sinistres attribuable à la sinistralité moins importante qu'au trimestre comparatif de 2019.
  - En contrepartie, baisse des revenus de placement.
- **Revenus d'exploitation de 1 348 M\$,** en hausse de 176 M\$, ou de 15,0 %.
- **Primes nettes de 1 377 M\$,** en hausse de 193 M\$, ou de 16,3 %. Cette augmentation provient essentiellement des éléments suivants :
  - Croissance de la prime moyenne découlant des hausses tarifaires constatées au cours des douze derniers mois, lesquelles reflétaient la tendance du marché canadien de l'assurance de dommages.
  - Fin de la cession des primes sur les nouvelles affaires et renouvellements survenus après la date d'acquisition dans le cadre du traité de réassurance signé à l'acquisition des activités canadiennes de State Farm.
  - Accroissement du nombre de polices émises découlant de la croissance constatée depuis le trimestre comparatif dans l'ensemble des segments de marché et des régions.
- **Pertes de 29 M\$, présentées sous la rubrique Autres revenus (pertes) d'exploitation,** en hausse de 17 M\$, essentiellement en raison de l'augmentation plus importante qu'au premier trimestre de 2019 de la contrepartie éventuelle à payer dans le cadre de l'acquisition des activités canadiennes de State Farm découlant de l'évolution favorable des sinistres repris.
- **Revenus de placement de 114 M\$,** en baisse de 21 M\$, ou de 15,6 %. Cette diminution provient des éléments suivants :
  - Résultats défavorables sur les instruments financiers dérivés alors que des résultats favorables étaient observés au trimestre comparatif.
  - Pertes nettes sur actions ordinaires supérieures à celles constatées au trimestre comparatif.
  - En contrepartie, variation positive de la juste valeur des obligations appariées supérieure à celle constatée au trimestre comparatif, expliquée principalement par une baisse des taux d'intérêt sur le marché au premier trimestre de 2020 supérieure à celle enregistrée à la période correspondante de 2019. Rappelons que cette augmentation de la valeur des obligations a été compensée par une hausse similaire de la charge de sinistres en raison d'une stratégie d'appariement.
- **Revenu total de 1 462 M\$,** en hausse de 155 M\$, ou de 11,9 %.

- **Charge de sinistres de 1 042 M\$,** en baisse de 59 M\$, ou de 5,4 %. Cette diminution provient des éléments suivants :
  - Ratio des sinistres de 66,8 % pour la période terminée le 31 mars 2020, alors qu'il était de 86,5 % pour la période correspondante en 2019.
    - Ratio attribuable à la sinistralité de l'exercice en cours inférieur à celui constaté à la période correspondante en 2019, soit 76,2 % comparativement à 89,7 %. Rappelons que le premier trimestre de 2019 avait été touché par des conditions météorologiques difficiles ayant contribué à l'augmentation de la fréquence des sinistres.
    - Évolution favorable plus importante au premier trimestre de 2020 des sinistres des années antérieures, (9,4 %), comparativement à (5,7 %).
    - Absence de catastrophes et événements majeurs au cours du premier trimestre de 2020, alors qu'au trimestre correspondant de 2019, quatre événements majeurs avaient été constatés.
 Cette diminution a été contrebalancée, en partie, par les éléments suivants :
  - Croissance des affaires amenant une augmentation de la charge de sinistres.
  - Incidence défavorable de la baisse des taux d'actualisation utilisés pour évaluer la provision pour sinistres supérieure à celle constatée à la période comparative, compensée par une hausse similaire des obligations appariées.
  - Hausse attribuable à l'effet du traité de réassurance signé dans le cadre de l'acquisition des activités canadiennes de State Farm.
- **Frais autres que d'intérêts de 330 M\$,** en hausse de 23 M\$, ou de 7,5 %. Cette augmentation est attribuable aux éléments suivants :
  - Croissance des affaires amenant une augmentation des frais.
  - Effet du traité de réassurance, mentionné précédemment, sur les charges couvertes par celui-ci.
  - En contrepartie, réévaluation de la provision liée au programme de rémunération différée des Agents de Desjardins en raison de la hausse des taux d'actualisation.

## Rubrique Trésorerie et autres activités de soutien aux entités du Mouvement Desjardins

La rubrique Trésorerie et autres activités de soutien aux entités du Mouvement Desjardins comprend l'information financière qui n'est pas particulière à un secteur d'activité. Elle inclut principalement les activités de trésorerie et celles qui ont trait à l'intermédiation financière entre les surplus ou besoins de liquidités des caisses ainsi que les activités d'orientation et d'encadrement du Mouvement Desjardins dont les finances, l'administration, la gestion des risques, les ressources humaines, les communications et le marketing. On y trouve également les activités de Capital Desjardins inc. ainsi que Groupe Technologies Desjardins inc., qui regroupe l'ensemble des activités relatives aux technologies de l'information du Mouvement. En plus des différents ajustements nécessaires à la préparation des états financiers consolidés intermédiaires, les éliminations des soldes intersectoriels sont classées sous cette rubrique.

## Rubrique Trésorerie et autres activités de soutien aux entités du Mouvement Desjardins

(en millions de dollars)	Pour les périodes de trois mois terminées le		
	31 mars 2020	31 décembre 2019 <sup>(1)</sup>	31 mars 2019 <sup>(1)</sup>
Revenu net d'intérêts	84 \$	77 \$	69 \$
Primes nettes	(43)	(38)	(36)
Autres revenus d'exploitation <sup>(2)</sup>	138	154	102
<b>Revenus d'exploitation<sup>(2)</sup></b>	<b>179</b>	<b>193</b>	<b>135</b>
Revenus (pertes) de placement <sup>(2)</sup>	(159)	6	(67)
<b>Revenu total</b>	<b>20</b>	<b>199</b>	<b>68</b>
Dotation à la provision pour pertes de crédit	4	-	1
Sinistres, prestations, rentes et variations des passifs des contrats d'assurance	-	6	-
Frais autres que d'intérêts	188	317	200
Impôts sur les excédents	(100)	(4)	(52)
<b>Déficit avant ristournes aux caisses membres</b>	<b>(72)</b>	<b>(120)</b>	<b>(81)</b>
Ristournes aux caisses membres nettes de l'impôt recouvré	-	84	-
<b>Déficit net de la période après ristournes aux caisses membres</b>	<b>(72)\$</b>	<b>(204)\$</b>	<b>(81)\$</b>

<sup>(1)</sup> Les données de 2019 ont été reclassées afin que leur présentation soit conforme à celle de la période courante.

<sup>(2)</sup> Voir la section « Mesures non conformes aux PCGR ».

## COMPARAISON DES PREMIERS TRIMESTRES DE 2020 ET DE 2019 – APPORT AUX EXCÉDENTS DE LA RUBRIQUE TRÉSORERIE ET AUTRES ACTIVITÉS DE SOUTIEN AUX ENTITÉS DU MOUVEMENT DESJARDINS

- **Déficit avant ristournes aux caisses membres de 72 M\$,** comparativement à un déficit de 81 M\$ en 2019.
  - Recouvrement d'impôts plus élevé au premier trimestre de 2020 liés à la rémunération sur les parts de capital F et les parts de capital G.
  - En lien avec les activités de trésorerie, les variations de taux du marché ainsi que l'évolution des positions de couverture pour les activités d'appariement ont eu un effet défavorable sur le revenu net d'intérêt ainsi que sur les revenus de placement.
  - Diminution, au premier trimestre de 2019, des provisions relatives au portefeuille de placement.
  - Les frais autres que d'intérêts incluent des dépenses liées à la poursuite de projets stratégiques ayant une portée à l'échelle du Mouvement Desjardins et visant notamment l'amélioration des systèmes et des processus ainsi que la création de plateformes technologiques innovatrices liées principalement à la transformation numérique et à la sécurité de l'information. Cela permet d'améliorer l'expérience vécue par les membres et clients et d'accroître la productivité. Ils incluent également les versements liés au programme Avantages membre Desjardins.

## SOMMAIRE DES RÉSULTATS INTERMÉDIAIRES

Le tableau suivant présente un sommaire des renseignements se rapportant aux résultats des huit derniers trimestres de la Fédération.

## Résultats des huit derniers trimestres

(en millions de dollars)	2020	2019				2018		
	T1 <sup>(1)</sup>	T4 <sup>(1)</sup>	T3 <sup>(1)</sup>	T2 <sup>(1)</sup>	T1 <sup>(1)</sup>	T4	T3	T2
Revenu net d'intérêts	406 \$	398 \$	404 \$	372 \$	365 \$	398 \$	382 \$	353 \$
Primes nettes	2 551	2 556	2 354	2 270	2 345	2 246	2 288	2 225
Autres revenus d'exploitation <sup>(2)</sup>								
Cotisations	101	98	99	98	98	97	97	99
Ententes de services	199	198	190	199	186	193	179	186
Commissions sur prêts et cartes de crédit	199	195	192	185	210	177	172	164
Services de courtage et de fonds de placement	241	226	223	223	214	211	216	223
Honoraires de gestion et de services de garde	157	162	153	148	147	138	154	144
Revenus de change	44	19	18	19	14	29	15	21
Autres	63	401	30	28	73	11	52	163
<b>Revenus d'exploitation<sup>(2)</sup></b>	<b>3 961</b>	<b>4 253</b>	<b>3 663</b>	<b>3 542</b>	<b>3 652</b>	<b>3 500</b>	<b>3 555</b>	<b>3 578</b>
Revenus (pertes) de placement <sup>(2)</sup>								
Revenus (pertes) nets de placement	(626)	(51)	581	991	1 424	(42)	(213)	299
Ajustement de l'approche par superposition pour les actifs financiers des activités d'assurance	512	(22)	(13)	10	(167)	258	76	20
<b>Revenus (pertes) de placement<sup>(2)</sup></b>	<b>(114)</b>	<b>(73)</b>	<b>568</b>	<b>1 001</b>	<b>1 257</b>	<b>216</b>	<b>(137)</b>	<b>319</b>
<b>Revenu total</b>	<b>3 847</b>	<b>4 180</b>	<b>4 231</b>	<b>4 543</b>	<b>4 909</b>	<b>3 716</b>	<b>3 418</b>	<b>3 897</b>
Dotation (recouvrement) à la provision pour pertes de crédit	199	103	129	(6)	84	63	73	63
Sinistres, prestations, rentes et variations des passifs des contrats d'assurance	2 083	1 428	2 263	2 361	3 120	1 821	1 380	1 727
Frais autres que d'intérêts	1 728	1 856	1 608	1 816	1 658	1 598	1 598	1 568
Impôts sur les excédents	(113)	145	20	56	(9)	6	68	75
<b>Excédents (déficit) avant ristournes aux caisses membres</b>	<b>(50)</b>	<b>648</b>	<b>211</b>	<b>316</b>	<b>56</b>	<b>228</b>	<b>299</b>	<b>464</b>
Ristournes aux caisses membres nettes de l'impôt recouvré	-	84	-	-	-	51	-	-
<b>Excédents (déficit) nets de la période après ristournes aux caisses membres</b>	<b>(50)\$</b>	<b>564 \$</b>	<b>211 \$</b>	<b>316 \$</b>	<b>56 \$</b>	<b>177 \$</b>	<b>299 \$</b>	<b>464 \$</b>
dont :								
Part revenant au Groupe	(63)\$	544 \$	200 \$	298 \$	59 \$	169 \$	286 \$	453 \$
Part revenant aux Participations ne donnant pas le contrôle	13	20	11	18	(3)	8	13	11

<sup>(1)</sup> Les informations présentées pour les trimestres de 2020 et 2019 tiennent compte de l'IFRS 16, *Contrats de location*, adoptée au 1<sup>er</sup> janvier 2019. Les données comparatives n'ont pas été retraitées. Pour plus de renseignements, se référer à la note complémentaire 2 « Mode de présentation et principales méthodes comptables » des états financiers consolidés annuels.

<sup>(2)</sup> Voir la section « Mesures non conformes aux PCGR ».

Les revenus, les charges et les excédents trimestriels avant ristournes aux caisses membres varient en fonction de certaines tendances, notamment des fluctuations saisonnières, de la conjoncture économique en général et des conditions des marchés financiers. Les résultats du premier trimestre de 2020 ont été marqués par les incidences financières de la situation liée à la pandémie de COVID-19, tandis que les résultats du quatrième trimestre de 2019 ont été marqués par la cession à Global Payments de l'intégralité du portefeuille de commerçants bénéficiant des services offerts par la Fédération sous la marque Monetico, complétée le 31 décembre 2019. Les résultats du deuxième trimestre de 2018 ont été marqués quant à eux par la transaction impliquant Qtrade Canada Inc. et l'intérêt détenu dans l'entreprise associée Placements NordOuest & Éthiques SEC, complétée le 1<sup>er</sup> avril 2018. Pour plus de renseignements sur les variations trimestrielles, se référer aux pages 42 à 44 du rapport de gestion annuel 2019.

## REVUE DU BILAN

### GESTION DU BILAN

#### Bilan consolidé

(en millions de dollars et en pourcentage)

	Au 31 mars 2020		Au 31 décembre 2019	
<b>Actif</b>				
Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières	8 925 \$	5,0 %	3 084 \$	1,9 %
Valeurs mobilières	51 828	29,2	49 433	30,1
Valeurs mobilières empruntées ou acquises en vertu de conventions de revente	13 268	7,5	11 352	6,9
Prêts et acceptations nets	65 527	36,9	65 493	39,8
Actif net des fonds distincts	15 363	8,7	17 026	10,4
Instruments financiers dérivés	7 409	4,2	4 795	2,9
Autres actifs	15 258	8,5	13 230	8,0
<b>Total de l'actif</b>	<b>177 578 \$</b>	<b>100,0 %</b>	<b>164 413 \$</b>	<b>100,0 %</b>
<b>Passif et capitaux propres</b>				
Dépôts	69 318 \$	39,0 %	58 972 \$	35,9 %
Engagements relatifs aux valeurs mobilières vendues à découvert	8 901	5,0	10 615	6,5
Engagements relatifs aux valeurs mobilières prêtées ou vendues en vertu de conventions de rachat	13 368	7,5	10 562	6,4
Instruments financiers dérivés	5 327	3,0	4 827	2,9
Passifs des contrats d'assurance	31 883	18,0	31 637	19,2
Passif net des fonds distincts	15 352	8,6	17 002	10,3
Autres passifs	16 105	9,1	13 888	8,5
Obligations subordonnées	1 399	0,8	1 398	0,9
Capitaux propres	15 925	9,0	15 512	9,4
<b>Total du passif et des capitaux propres</b>	<b>177 578 \$</b>	<b>100,0 %</b>	<b>164 413 \$</b>	<b>100,0 %</b>

#### Actif

L'actif total de la Fédération totalisait 177,6 G\$ au 31 mars 2020, en hausse de 13,2 G\$, ou de 8,0 %, depuis le 31 décembre 2019. Cette progression s'explique en partie par l'augmentation de 5,8 G\$ de la trésorerie et des dépôts auprès d'institutions financières. De plus, les valeurs mobilières, y compris celles empruntées ou acquises en vertu de conventions de revente ainsi que l'actif d'instruments financiers dérivés, ont augmenté de 4,3 G\$ et de 2,6 G\$, respectivement.

La trésorerie et les dépôts auprès d'institutions financières de la Fédération ont augmenté de 5,8 G\$ notamment à la suite des liquidités obtenues dans le cadre des initiatives de financement déployées par le gouvernement canadien, par l'entremise de la Banque du Canada et de la SCHL, dont l'objectif est de soutenir le système financier canadien dans le contexte de la pandémie de COVID-19. Dans le cas des valeurs mobilières, y compris celles qui sont empruntées ou acquises en vertu de conventions de revente, elles ont augmenté de 4,3 G\$, ou de 7,1 % en raison de la progression des activités de marché, pour atteindre un volume de 65,1 G\$.

L'encours du portefeuille de prêts de la Fédération, y compris les acceptations, net de la provision pour pertes de crédit, a progressé de 34 M\$, ou de 0,1 %.

#### Prêts et acceptations

(en millions de dollars et en pourcentage)

	Au 31 mars 2020		Au 31 décembre 2019	
Hypothécaires résidentiels	4 517 \$	6,8 %	4 183 \$	6,3 %
À la consommation, sur cartes de crédit et autres prêts aux particuliers	19 722	29,8	20 567	31,2
Aux entreprises et aux gouvernements	41 841	63,4	41 207	62,5
	<b>66 080</b>	<b>100,0 %</b>	<b>65 957</b>	<b>100,0 %</b>
Provision pour pertes de crédit	(553)		(464)	
<b>Total des prêts et acceptations par catégories d'emprunteurs</b>	<b>65 527 \$</b>		<b>65 493 \$</b>	

L'encours des prêts aux entreprises et aux gouvernements, y compris les acceptations, a progressé de 634 M\$, ou de 1,5 %. Les prêts hypothécaires résidentiels ont augmenté de 334 M\$, ou de 8,0 %. Quant aux prêts à la consommation, sur cartes de crédit et autres prêts aux particuliers, leur encours est en baisse de 845 M\$, ou de 4,1 %, depuis la fin de 2019.

Des renseignements sur la qualité du portefeuille de crédit de la Fédération sont présentés dans la section « Gestion des risques » aux pages 31 et 32 de ce rapport de gestion.

L'actif net des fonds distincts a diminué de 1,7 G\$, ou de 9,8 %, en raison de la baisse des marchés financiers.

L'actif d'instruments financiers dérivés a progressé de 2,6 G\$ en raison de la baisse significative des taux d'intérêt compensée en partie par une détérioration des conditions de marché.

Les autres actifs ont augmenté de 2,0 G\$, ou de 15,3 %, en raison de l'augmentation des sommes à recevoir des clients, courtiers et institutions financières.

## Passif

Le passif total de la Fédération totalisait 161,7 G\$ au 31 mars 2020, en hausse de 12,8 G\$, ou de 8,6 %, depuis le 31 décembre 2019. Cette progression s'explique en grande partie par l'augmentation des dépôts.

L'encours des dépôts a progressé de 10,3 G\$, ou de 17,5 %. L'augmentation des dépôts aux entreprises et gouvernements, qui constituaient 82,4 % de son portefeuille total de dépôts à la même date, est en grande partie responsable de cette croissance. En effet, l'encours s'est accru de 8,2 G\$, ou de 16,7 %. Les différentes émissions de titres, y compris le papier commercial et les obligations sécurisées, effectuées sur les marchés américain, canadien et européen, qui ont permis de soutenir la croissance des besoins de fonds de la Fédération, sont en partie à l'origine de cette augmentation.

Dans le cas des dépôts des institutions de dépôts, leur encours a augmenté de 2,0 G\$, ou de 32,2 %. Soulignons que cette catégorie de dépôts représentait 12,1 % du portefeuille total de dépôts de la Fédération à la même date. Les dépôts provenant des particuliers ont augmenté de 123 M\$, ou de 3,3 %.

## Dépôts

(en millions de dollars et en pourcentage)

	Au 31 mars 2020		Au 31 décembre 2019	
Particuliers	3 838 \$	5,5 %	3 715 \$	6,3 %
Entreprises et gouvernements	57 108	82,4	48 924	83,0
Institutions de dépôts	8 372	12,1	6 333	10,7
<b>Total des dépôts</b>	<b>69 318 \$</b>	<b>100,0 %</b>	<b>58 972 \$</b>	<b>100,0 %</b>

Les engagements relatifs aux valeurs mobilières vendues à découvert et prêtées ou vendues en vertu de conventions de rachat ont augmenté de 1,1 G\$, ou de 5,2 %, pour atteindre un volume de 22,3 G\$.

Le passif d'instruments financiers dérivés a progressé de 500 M\$, ou de 10,4 %, en raison de la baisse des taux d'intérêt.

Les passifs des contrats d'assurance de la Fédération ont augmenté de 246 M\$, ou de 0,8 %.

Le passif net des fonds distincts a diminué de 1,7 G\$, ou de 9,7 %, en raison de la baisse des marchés financiers.

Les autres passifs ont augmenté de 2,2 G\$, ou de 16,0 %, en raison de l'augmentation des sommes à payer des clients, courtiers et institutions financières compensée en partie par la diminution des passifs nets au titre des régimes à prestations définies en raison de la hausse des taux d'actualisation.

## Capitaux propres

Les capitaux propres ont enregistré une hausse de 413 M\$, ou de 2,7 %, depuis le 31 décembre 2019, en raison notamment de la hausse de 576 M\$ des autres éléments du résultat global. Le déficit net des trois premiers mois de 2020 après ristournes aux caisses membres totalisant 50 M\$ a atténué cette hausse.

La note complémentaire 22 « Capital social » des états financiers consolidés annuels présente des renseignements supplémentaires sur le capital social de la Fédération.

## GESTION DU CAPITAL

La gestion du capital est un élément essentiel de la gestion financière qui couvre l'ensemble du Mouvement Desjardins, y compris celle de la Fédération. Elle a comme objectif d'assurer que le niveau et la structure de fonds propres du Mouvement Desjardins et de ses composantes respectent son profil de risque, son caractère distinctif et ses objectifs coopératifs. Elle doit également faire en sorte que la structure de fonds propres soit adéquate au regard de la protection des membres et clients, des attentes et des exigences des organismes de réglementation. De plus, elle doit optimiser la répartition des fonds propres et les mécanismes de circulation de ces derniers à l'interne de même que soutenir la croissance, le développement et la gestion des risques liés aux actifs du Mouvement Desjardins. Des renseignements supplémentaires sur le Cadre intégré de gestion du capital sont présentés dans la section « Gestion du capital » du rapport de gestion annuel 2019 de la Fédération.

### Cadre réglementaire et politiques internes

La gestion du capital du Mouvement Desjardins est sous la responsabilité du conseil d'administration de la Fédération qui, pour le soutenir à cet égard, a mandaté le comité de direction, par l'entremise du comité de gestion Finances et Risques, pour veiller à ce que le Mouvement, dont la Fédération, se dote d'une base de fonds propres adéquate considérant ses objectifs stratégiques et ses obligations réglementaires. La première vice-présidence Finances, Trésorerie et Administration prépare annuellement un plan de capitalisation qui lui permet de projeter l'évolution des fonds propres, d'élaborer des stratégies et de recommander des plans d'action permettant l'atteinte des objectifs et des cibles en matière de fonds propres.

Les situations actuelles et projetées révèlent que, globalement, le Mouvement Desjardins, dont la Fédération, dispose d'une solide base de fonds propres lui permettant de se maintenir parmi les institutions financières les mieux capitalisées.

Les ratios de fonds propres de la Fédération sont calculés selon la *Ligne directrice sur les normes relatives à la suffisance du capital de base* pour les coopératives de services financiers émise par l'AMF (ligne directrice). Cette dernière tient compte du dispositif réglementaire mondial visant à renforcer la résilience des établissements et systèmes bancaires (Bâle III) édicté par la Banque des règlements internationaux.

Le ratio minimal de fonds propres de la catégorie 1A que doit maintenir la Fédération est de 8 %. De plus, les ratios de fonds propres de la catégorie 1 ainsi que le ratio du total des fonds propres doivent respectivement être supérieurs à 9,5 % et à 11,5 %. Quant au ratio de levier, l'exigence minimale est de 3 %.

Les fonds propres prennent en considération les investissements effectués au sein des filiales de la Fédération. Certaines d'entre elles sont soumises à des exigences distinctes en matière de fonds propres réglementaires, de liquidités ou de financement, qui sont fixées par des organismes de réglementation régissant, entre autres, les banques, les assureurs et les valeurs mobilières. La Fédération surveille et gère les exigences en matière de fonds propres de ces entités afin d'assurer l'utilisation efficace de ceux-ci et le respect continu de la réglementation applicable.

À cet effet, mentionnons que les filiales d'assurance de personnes sous juridiction provinciale sont assujetties à la *Ligne directrice sur les exigences de suffisance du capital (ESCAP)* émise par l'AMF. Quant aux filiales d'assurance de dommages sous juridiction provinciale, elles doivent respecter la *Ligne directrice sur les exigences en matière de suffisance du capital* émise par l'AMF. Les filiales d'assurance de dommages sous juridiction fédérale doivent pour leur part respecter la *Ligne directrice sur le Test du capital minimal à l'intention des sociétés d'assurances multirisques fédérales* émise par le BSIF.

Aux fins du calcul des fonds propres, la société de portefeuille Desjardins Société financière inc., qui regroupe principalement les sociétés d'assurance, est déconsolidée et en partie déduite des fonds propres en vertu des règles relatives aux participations significatives énoncées dans la ligne directrice. La société de portefeuille Desjardins Société financière inc. est assujettie à la ligne directrice ESCAP émise par l'AMF.

### Ajustements aux exigences en matière de capital en lien avec la pandémie de COVID-19

Le 31 mars 2020, l'AMF a publié une série de mesures visant à soutenir le système financier québécois. Des mesures additionnelles ont également été publiées le 9 avril dernier. Ces mesures sont rétroactives et entrent en vigueur pour le premier trimestre 2020. Dans le cadre du calcul des ratios de fonds propres et du ratio de levier au 31 mars 2020, le Mouvement Desjardins a mis en place les mesures suivantes :

- Exclusion des prêts pour lesquels des reports de paiement sont accordés. Ces prêts sont traités comme des prêts productifs à des fins réglementaires si ceux-ci n'étaient pas en défaut au moment où le moratoire a pris effet.
- Réduction du multiplicateur de la valeur à risque simulée au titre du risque de marché.
- Exclusion des réserves auprès de banques centrales et des titres émis par des emprunteurs souverains respectant les critères d'admissibilité dans les actifs liquides de haute qualité du total de l'exposition utilisée dans le calcul du ratio de levier.

### Évolution de la réglementation

Le Mouvement Desjardins continue de suivre l'évolution des modifications aux exigences concernant le capital en vertu des normes mondiales élaborées par le Comité de Bâle sur le contrôle bancaire (CBCB) et d'en évaluer les incidences sur les ratios de fonds propres et le ratio de levier. À cet effet, des informations supplémentaires sont présentées dans le rapport de gestion annuel 2019 de la Fédération à la page 50. De plus, la section « Évolution du contexte réglementaire » présente des renseignements additionnels liés à la réglementation touchant l'ensemble des activités du Mouvement Desjardins.

Le 27 mars, le CBCB a annoncé un report du calendrier international de mise en œuvre des réformes de Bâle III publiées en décembre 2017. Conformément à cette prolongation, l'AMF a annoncé le 31 mars le report de la date de mise en œuvre de ces réformes au premier trimestre de 2023. Ce report comprend les révisions de l'approche standard et de l'approche basée sur les notations internes du risque de crédit, le cadre de risque opérationnel, le cadre de ratio de levier, ainsi que l'introduction d'un plancher de fonds propres plus sensible au risque.

La mise en place des révisions du cadre de risque de marché du CBCB, soit la revue fondamentale du portefeuille de négociation, publié en janvier 2019, a pour sa part été reportée en janvier 2024. En conséquence, la date de mise en œuvre du cadre révisé du risque d'ajustement de l'évaluation du crédit est également reportée à janvier 2024.



## Respect des exigences

Les ratios présentés ci-dessous sont le résultat de l'application de la *Ligne directrice sur les normes relatives à la suffisance du capital de base* pour les coopératives de services financiers basés sur les états financiers consolidés de la Fédération afin de répondre à ses exigences réglementaires. Étant donné la révision de la Loi, qui a introduit le concept de Groupe coopératif formalisant les mécanismes qui font en sorte que la Fédération ne pourrait être liquidée individuellement, mais seulement avec les autres entités du Groupe coopératif, nous vous référons à la section « Gestion du capital » du rapport annuel 2019 du Mouvement pour une appréciation complète de la solidité financière de la Fédération. Cette section n'est pas intégrée par renvoi à ce rapport de gestion.

Au 31 mars 2020, les ratios de fonds propres, calculés selon les exigences de Bâle III pour la catégorie 1A, la catégorie 1 et le total des fonds propres étaient tous de 17,6 %. Quant au ratio de levier, il se situait à 9,6 %.

Au 31 mars 2020, le ratio de fonds propres de la catégorie 1A est en hausse de 71 points de base par rapport au 31 décembre 2019. Cette hausse est principalement attribuable à une diminution des passifs nets au titre des régimes à prestations définies au 31 mars 2020. L'élargissement des écarts de crédit sur le marché des obligations corporatives de haute qualité découlant du contexte économique à la fin du premier trimestre 2020 a eu un effet important sur le taux d'actualisation, soit l'une des principales hypothèses actuarielles utilisées dans l'évaluation de ces passifs. Les principales hypothèses actuarielles utilisées seront mises à jour à la prochaine date de clôture en fonction des conditions économiques en vigueur à cette date.

La Fédération et ses filiales qui sont soumises à des exigences réglementaires minimales en matière de capitalisation respectaient celles-ci au 31 mars 2020.

## Fonds propres réglementaires

Les tableaux qui suivent présentent les principales composantes des fonds propres de la Fédération, les fonds propres réglementaires, les ratios de fonds propres, l'évolution des fonds propres au cours de la période ainsi que les actifs pondérés en fonction des risques.

### Principales composantes des fonds propres

	Total des fonds propres		
	Fonds propres de la catégorie 1		Fonds propres de la catégorie 2
	Catégorie 1A <sup>(1)</sup>	Catégorie 1B <sup>(1)</sup>	
<b>Éléments admissibles</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Réserves et excédents non répartis</li> <li>• Cumul des autres éléments du résultat global admissibles</li> <li>• Parts de capital</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Participations ne donnant pas le contrôle<sup>(2)</sup></li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Provisions générales</li> <li>• Obligations subordonnées assujetties au retrait progressif</li> <li>• Billets subordonnés FPUNV<sup>(3)</sup></li> <li>• Parts de qualification admissibles</li> </ul>
<b>Ajustements réglementaires</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Goodwill</li> <li>• Logiciels</li> <li>• Autres actifs incorporels</li> <li>• Actifs d'impôt différé issus essentiellement du report prospectif des pertes</li> <li>• Déficit de provisions</li> <li>• Participations croisées</li> </ul>		
<b>Déductions</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Principalement des participations significatives dans des entités financières<sup>(4)</sup></li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Investissement en actions privilégiées dans une composante exclue du périmètre de consolidation réglementaire</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Investissement en actions privilégiées dans une composante exclue du périmètre de consolidation réglementaire</li> <li>• Instrument financier subordonné</li> </ul>

<sup>(1)</sup> Les ratios de la catégorie 1A et de la catégorie 1B sont l'équivalent, pour une coopérative financière régie par l'AMF, des ratios CET1 et AT1 des institutions financières.

<sup>(2)</sup> Le solde des participations ne donnant pas le contrôle est déterminé, entre autres, en fonction de la nature des activités et du niveau de capitalisation de l'entité émettrice.

<sup>(3)</sup> Ces titres répondent aux exigences relatives aux fonds propres d'urgence en cas de non-viabilité (FPUNV) de la Ligne directrice. Aucun titre de ce type n'a été émis au 31 mars 2020.

<sup>(4)</sup> Correspondent à la part des investissements dans les composantes exclues du périmètre de consolidation réglementaire (principalement Desjardins Société financière inc.) qui excède 10 % des fonds propres nets des ajustements réglementaires. De plus, lorsque le solde non déduit, auquel s'ajoutent les actifs d'impôt différé nets des passifs d'impôt différé correspondants, est supérieur à 15 % des fonds propres ajustés, l'excédent est également déduit de ces fonds propres. Le solde net non déduit est assujéti à une pondération en fonction des risques de 250 %.

**Fonds propres réglementaires et ratios de fonds propres**

(en millions de dollars et en pourcentage)	Au 31 mars 2020	Au 31 décembre 2019
<b>Fonds propres de la catégorie 1A</b>		
Parts de capital de la Fédération	4 872 \$	4 872 \$
Autres parts de capital	4 012	4 012
Réserves	1 058	330
Excédents non répartis	5 316	5 279
Cumul des autres éléments du résultat global admissibles	(101)	263
Déductions <sup>(1)(2)</sup>	(3 574)	(3 683)
<b>Total des fonds propres de la catégorie 1A</b>	<b>11 583</b>	<b>11 073</b>
<b>Total des fonds propres de la catégorie 1</b>	<b>11 583</b>	<b>11 073</b>
<b>Fonds propres de la catégorie 2</b>		
Obligations subordonnées assujetties au retrait progressif	510	687
Provisions générales	124	106
Déductions <sup>(1)</sup>	(634)	(793)
<b>Total des fonds propres de la catégorie 2</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Total des fonds propres réglementaires (catégories 1 et 2)</b>	<b>11 583 \$</b>	<b>11 073 \$</b>
<b>Ratios et exposition du ratio de levier</b>		
Fonds propres de la catégorie 1A <sup>(3)</sup>	17,6 %	16,9 %
Fonds propres de la catégorie 1 <sup>(3)</sup>	17,6	16,9
Total des fonds propres <sup>(3)</sup>	17,6	16,9
Levier <sup>(4)</sup>	9,6	9,0
Exposition du ratio de levier	120 577 \$	123 322 \$

<sup>(1)</sup> Conformément à la ligne directrice, lorsqu'une entité est tenue de faire une déduction à une composante donnée de fonds propres sans en être suffisamment dotée, la différence est déduite de l'élément de qualité immédiatement supérieure. Si les fonds propres de la catégorie 2 sont insuffisants pour absorber une déduction, la portion non déduite le sera dans la catégorie 1B, puis 1A s'il y a lieu.

<sup>(2)</sup> Les déductions de la catégorie 1A sont constituées des ajustements réglementaires (525 M\$, 553 M\$ en 2019), dont les participations croisées (39 M\$, 27 M\$ en 2019), des participations significatives (2 203 M\$, 2 416 M\$ en 2019) et des éléments qui n'ont pu être déduits dans les catégories 1B et 2 en raison de l'insuffisance des fonds propres dans ces catégories (846 M\$, 714 M\$ en 2019).

<sup>(3)</sup> Les ratios de fonds propres s'expriment en pourcentage des fonds propres réglementaires par rapport aux actifs pondérés en fonction des risques, et ce conformément à la ligne directrice.

<sup>(4)</sup> Le ratio de levier est déterminé en divisant les fonds propres de la catégorie 1 par la mesure de l'exposition. Cette dernière est indépendante du risque et comprend : 1) les expositions au bilan; 2) les expositions aux opérations de financement par titres; 3) les expositions sur dérivés; et 4) les éléments hors bilan.

Conformément aux exigences de Bâle III, les instruments de fonds propres qui ne satisfont plus aux critères d'admissibilité des catégories de fonds propres sont exclus de celles-ci depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2013 comme prescrit. En vertu des mesures transitoires énoncées dans la ligne directrice, ceux qui répondent à certaines conditions sont éliminés progressivement des fonds propres à raison de 10 % par année pendant une période de neuf ans qui a débuté le 1<sup>er</sup> janvier 2013. Les obligations subordonnées émises par Capital Desjardins inc. sont assujetties à cet amortissement de 10 %. Pour être pleinement admissibles à titre de fonds propres de la catégorie 2, ces obligations doivent répondre aux exigences relatives aux fonds propres d'urgence en cas de non-viabilité. Bien que le Mouvement Desjardins n'a pas encore émis de tels titres visés par ces règles, la Fédération dispose désormais de la capacité d'émettre des instruments de fonds propres d'urgence en cas de non-viabilité sur les marchés canadien, américain et européen.

**Évolution des fonds propres réglementaires**

Pour la période de trois mois terminée le

(en millions de dollars)	31 mars 2020
<b>Fonds propres de la catégorie 1A</b>	
Solde au début de la période	11 073 \$
Croissance des réserves et des excédents non répartis <sup>(1)</sup>	765
Cumul des autres éléments du résultat global admissibles	(364)
Déductions	109
Solde à la fin de la période	11 583
<b>Total des fonds propres de la catégorie 1</b>	<b>11 583</b>
<b>Fonds propres de la catégorie 2</b>	
Solde au début de la période	-
Obligations de premier rang assujetties au retrait progressif	(177)
Provisions générales	18
Déductions	159
Solde à la fin de la période	-
<b>Total des fonds propres</b>	<b>11 583 \$</b>

<sup>(1)</sup> Montant incluant la variation du passif au titre des régimes de retraite à prestations définies.

## Actifs pondérés en fonction des risques (APR)

La Fédération calcule des APR pour le risque de crédit, le risque de marché et le risque opérationnel.

### Risque de crédit

- La Fédération utilise l'approche des notations internes pour le risque de crédit.
- Depuis mars 2009, l'approche des notations internes est utilisée pour les expositions de détail – Particuliers.
- Depuis décembre 2019, l'approche des notations internes est utilisée pour la plupart des expositions des classes d'actifs emprunteurs souverains, institutions financières, entreprises et PME assimilées aux autres expositions sur la clientèle de détail.
- L'approche standard est utilisée pour évaluer le risque de crédit de certaines expositions liées à des composantes de moindre importance, ainsi que des classes d'actifs peu significatives pour ce qui est du montant et du profil de risque perçu.

### Risque de marché

- Depuis septembre 2018, la Fédération utilise les modèles internes du risque de marché pour les portefeuilles de négociation.
- L'approche standard est utilisée pour le risque de change et le risque sur produits de base du portefeuille bancaire.

### Risque opérationnel

- Depuis juin 2017, la Fédération utilise l'approche standard aux fins du calcul du risque opérationnel.

La Fédération est également assujettie à un plancher d'APR. Lorsque les APR modélisés sont inférieurs aux APR calculés selon l'approche standard multipliés par un facteur déterminé par l'AMF, cet écart est ajouté au dénominateur des fonds propres réglementaires conformément à ce qui est prévu dans la *Ligne directrice sur les normes relatives à la suffisance du capital de base* pour les coopératives de services financiers émise par l'AMF.

Comme l'indique le tableau suivant, les actifs pondérés en fonction des risques se chiffraient à 65,7 G\$ au 31 mars 2020. De ce montant, 54,4 G\$ sont attribuables au risque de crédit, 2,3 G\$ au risque de marché et 9,0 G\$ au risque opérationnel. Au 31 décembre 2019, les actifs pondérés étaient de 65,4 G\$.

## Actifs pondérés en fonction des risques

	Approche des notations internes		Approche standard		Total au 31 mars 2020			Total au 31 décembre 2019	
	Expositions <sup>(1)</sup>	Actifs pondérés en fonction des risques	Expositions <sup>(1)</sup>	Actifs pondérés en fonction des risques	Expositions <sup>(1)</sup>	Actifs pondérés en fonction des risques	Exigence de capital <sup>(2)</sup>	Taux de pondération moyen des risques	Actifs pondérés en fonction des risques
(en millions de dollars et en pourcentage)									
<b>Risque de crédit autre que le risque de contrepartie</b>									
Emprunteurs souverains	10 055 \$	638 \$	6 981 \$	4 \$	17 036 \$	642 \$	51 \$	3,8 %	580 \$
Institutions financières	6 405	1 998	26 857	5 391	33 262	7 389	591	22,2	6 929
Entreprises	13 786	9 238	5 985	5 770	19 771	15 008	1 201	75,9	14 734
Titrisation	-	-	7	84	7	84	7	1 250,0	151
Actions	-	-	209	298	209	298	24	142,4	324
PME assimilées aux autres expositions sur la clientèle de détail	3 787	3 009	11	9	3 798	3 018	241	79,5	2 878
Prêts hypothécaires	1 475	251	392	137	1 867	388	31	20,8	270
Autres expositions sur la clientèle de détail (à l'exception des PME)	7 152	3 774	1 343	1 008	8 495	4 782	383	56,3	4 856
Expositions renouvelables sur la clientèle de détail éligibles	25 173	8 506	-	-	25 173	8 506	680	33,8	8 567
<b>Sous-total du risque de crédit autre que le risque de contrepartie</b>	<b>67 833</b>	<b>27 414</b>	<b>41 785</b>	<b>12 701</b>	<b>109 618</b>	<b>40 115</b>	<b>3 209</b>	<b>36,6</b>	<b>39 289</b>
<b>Risque de contrepartie</b>									
Emprunteurs souverains	88	2	-	-	88	2	-	2,3	1
Institutions financières	3 276	2 071	247	49	3 523	2 120	170	60,2	1 770
Entreprises	-	-	58	12	58	12	1	20,0	8
Portefeuille de négociation	1 079	944	445	364	1 524	1 308	105	85,9	794
Charge d'ajustement de l'évaluation de crédit (AEC)	-	-	-	-	-	2 310	185	-	1 623
Exigences supplémentaires liées au portefeuille bancaire et de négociation	-	-	-	-	108	17	1	-	23
<b>Sous-total du risque de contrepartie</b>	<b>4 443</b>	<b>3 017</b>	<b>750</b>	<b>425</b>	<b>5 301</b>	<b>5 769</b>	<b>462</b>	<b>108,8</b>	<b>4 219</b>
Autres actifs <sup>(3)</sup>	-	-	-	-	18 926	6 626	530	35,0	8 037
Facteur scalaire <sup>(4)</sup>	-	1 826	-	-	-	1 826	146	-	1 698
<b>Total du risque de crédit</b>	<b>72 276</b>	<b>32 257</b>	<b>42 535</b>	<b>13 126</b>	<b>133 845</b>	<b>54 336</b>	<b>4 347</b>	<b>40,6</b>	<b>53 243</b>
<b>Risque de marché</b>									
Valeur à risque (VaR)	-	393	-	-	-	393	31	-	406
VAR en situation de crise	-	528	-	-	-	528	42	-	1 394
Exigences de fonds propres liées au risque supplémentaire (IRC) <sup>(5)</sup>	-	692	-	-	-	692	55	-	819
Autres <sup>(6)</sup>	-	88	-	640	-	728	59	-	472
<b>Total du risque de marché<sup>(7)</sup></b>	<b>-</b>	<b>1 701</b>	<b>-</b>	<b>640</b>	<b>-</b>	<b>2 341</b>	<b>187</b>	<b>-</b>	<b>3 091</b>
<b>Risque opérationnel</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>8 985</b>	<b>-</b>	<b>8 985</b>	<b>719</b>	<b>-</b>	<b>9 063</b>
<b>Total des actifs pondérés en fonction des risques</b>	<b>72 276</b>	<b>33 958</b>	<b>42 535</b>	<b>22 751</b>	<b>133 845</b>	<b>65 662</b>	<b>5 253</b>	<b>-</b>	<b>65 397</b>

<sup>(1)</sup> Expositions nettes après l'atténuation du risque de crédit (déduction faite des provisions pour pertes de crédit attendues sur prêts dépréciés autres que la clientèle de détail [à l'exception des prêts sur cartes de crédit] selon l'approche standard, à l'exclusion de ceux selon l'approche des notations internes, conformément à la ligne directrice de l'AMF).

<sup>(2)</sup> L'exigence de capital représente 8 % des actifs pondérés en fonction des risques.

<sup>(3)</sup> Les autres actifs sont évalués à l'aide d'une méthode autre que les méthodes standard ou des notations internes. Cette rubrique comprend la part des investissements au-dessous d'un certain seuil dans les composantes déconsolidées aux fins des fonds propres réglementaires (principalement Desjardins Société financière inc.), la part des investissements au-dessous d'un certain seuil dans les sociétés associées ainsi que la part des autres actifs d'impôt futurs au-dessus d'un certain seuil. Ces trois éléments sont pondérés à 250 %, et la partie déduite (c'est-à-dire celle qui est au-dessus d'un certain seuil) est pondérée à 0 %. Cette catégorie exclut la charge d'AEC et les exigences supplémentaires liées au portefeuille bancaire et de négociation, qui sont divulguées dans la section portant sur le risque de crédit de contrepartie.

<sup>(4)</sup> Le facteur scalaire correspond à un calibrage de 6 % des actifs à risque évalués selon l'approche des notations internes pour les expositions de crédit, conformément à la section 1.3 de la ligne directrice de l'AMF.

<sup>(5)</sup> Exigences supplémentaires représentant une estimation des risques de défaillance et de migration de produits autres que de titrisation exposés au risque de taux d'intérêt.

<sup>(6)</sup> Représente principalement les exigences de fonds propres calculées selon l'approche standard concernant le risque de change et le risque sur produits de base des portefeuilles bancaires.

<sup>(7)</sup> Au 31 mars 2020, le multiplicateur de la valeur à risque simulée a été réduit dans le calcul du risque de marché conformément aux mesures d'allègement instaurées par l'AMF en réaction à la pandémie de COVID-19.

## ARRANGEMENTS HORS BILAN

La Fédération contracte différents arrangements hors bilan dans le cours normal de ses activités. Ces arrangements incluent les biens sous gestion et sous administration pour le compte de membres des caisses et de clients, les instruments de crédit, les garanties ainsi que les entités structurées, y compris la titrisation. Des renseignements supplémentaires sont présentés dans la section « Arrangements hors bilan » du rapport de gestion annuel 2019 de la Fédération.

Les notes complémentaires 13 « Intérêts détenus dans d'autres entités » et 28 « Engagements, garanties et passifs éventuels » des états financiers consolidés annuels de la Fédération contiennent des renseignements sur les entités structurées, les instruments de crédit et les garanties, tandis que la note complémentaire 8 « Décomptabilisation d'actifs financiers » des états financiers consolidés annuels contient des renseignements sur la titrisation de prêts de la Fédération.

## Biens sous gestion et sous administration

Au 31 mars 2020, la Fédération administrait, pour le compte des membres des caisses et des clients, des biens d'une valeur de 395,8 G\$, soit une diminution de 41,2 G\$, ou de 9,4 %. Les avoirs financiers confiés à la Fédération à titre de gestionnaire de patrimoine se chiffraient à 73,0 G\$ au 31 mars 2020, ce qui représente une baisse de 4,0 G\$, ou de 5,2 %, depuis le 31 décembre 2019. La diminution des biens sous gestion et sous administration s'explique principalement par la baisse des marchés financiers résultant de la pandémie de COVID-19.

Rappelons que les biens sous gestion et sous administration de la Fédération sont composés essentiellement d'avoirs financiers sous forme de fonds de placement, de titres en garde et d'actifs accumulés par des caisses de retraite qui n'appartiennent pas à la Fédération, mais plutôt aux membres des caisses et à ses clients. Ils ne sont donc pas comptabilisés au bilan consolidé. Le secteur Gestion de patrimoine est le principal responsable des activités liées aux biens sous gestion et sous administration.

## GESTION DES RISQUES

### GESTION DES RISQUES

L'objectif du Mouvement Desjardins en matière de gestion des risques est d'optimiser la relation risque-rendement en élaborant et en appliquant des stratégies, des encadrements, des pratiques ainsi que des processus de gestion des risques intégrés à l'ensemble des secteurs d'affaires et des fonctions de soutien de l'organisation. À cet égard, le Mouvement s'est doté d'un Cadre de gestion intégrée des risques en cohérence avec les stratégies d'affaires et la philosophie de prise de risque de l'organisation visant, entre autres, à donner à sa haute direction et au conseil d'administration de la Fédération un niveau de confiance et de confort approprié quant à la compréhension et à la gestion des risques liés à l'atteinte de ses objectifs.

La Fédération est exposée à différents risques dans le cours normal de ses activités, notamment au risque de crédit, au risque de marché, au risque de liquidité, au risque opérationnel, au risque d'assurance, au risque stratégique, au risque de réputation, au risque lié aux régimes de retraite, au risque environnemental ou social ainsi qu'au risque lié à l'environnement juridique et réglementaire.

La gestion des risques est une fonction couvrant l'ensemble des activités du Mouvement Desjardins, y compris celles de la Fédération. En conséquence, la description de la gestion des risques qui suit est celle du Mouvement. La gestion rigoureuse et efficace de ces risques constitue une priorité pour le Mouvement Desjardins et vise à soutenir ses grandes orientations, notamment à l'égard de sa solidité financière et de sa croissance soutenue et rentable dans le respect des exigences réglementaires. Le Mouvement Desjardins considère les risques comme des éléments indissociables de son développement et, par conséquent, cherche à promouvoir une approche proactive pour laquelle la gestion des risques est une responsabilité qui incombe à chacun de ses secteurs d'activité, de ses employés et de ses gestionnaires.

Au cours des trois premiers mois de l'exercice 2020, la structure de gouvernance, les encadrements et les pratiques du Mouvement Desjardins en matière de gestion des risques de même que la nature et la description des risques auxquels la Fédération est exposée (y compris le risque opérationnel, le risque d'assurance, le risque stratégique, le risque de réputation, le risque lié aux régimes de retraite, le risque environnemental ou social ainsi que le risque lié à l'environnement juridique et réglementaire) n'ont pas changé de façon significative par rapport à ce qui est présenté aux pages 58 à 84 du rapport de gestion annuel 2019 de la Fédération. En plus de ces risques, d'autres facteurs de risque, qui ne sont pas sous le contrôle du Mouvement Desjardins, y compris la Fédération, pourraient avoir une incidence sur ses résultats futurs. Ces principaux risques et risques émergents ainsi que les autres facteurs de risque n'ont pas changé de façon significative par rapport à ce qui est présenté aux pages 55 à 58 du rapport de gestion annuel 2019 de la Fédération. En ce qui concerne la pandémie de COVID-19, Desjardins suit de près l'évolution et l'incidence de celle-ci sur ses activités. Pour des détails à ce sujet, se référer à la section « Événements importants – Pandémie de COVID-19 » de ce rapport de gestion, laquelle présente certains facteurs pouvant contribuer aux risques décrits dans le rapport de gestion annuel 2019.

### RISQUE DE CRÉDIT

*Le risque de crédit correspond au risque de pertes découlant du manquement d'un emprunteur, d'un garant, d'un émetteur ou d'une contrepartie de s'acquitter de ses obligations contractuelles figurant ou non au bilan consolidé.*

La Fédération est exposée au risque de crédit d'abord par ses prêts directs aux particuliers, aux entreprises et aux gouvernements, y compris par ses prêts aux caisses membres. Elle est également exposée par divers autres engagements, dont les lettres de crédit, les opérations portant sur les instruments financiers dérivés et les opérations portant sur les valeurs mobilières.

### Qualité du portefeuille de prêts

Au 31 mars 2020, selon la note complémentaire 5 « Prêts et provision pour pertes de crédit » des états financiers consolidés intermédiaires, le montant de la provision pour pertes de crédit se chiffrait à 553 M\$, en hausse de 89 M\$ par rapport au 31 décembre 2019. La détérioration importante des perspectives économiques à la suite de la pandémie de COVID-19, telles que la hausse du taux de chômage et la baisse du PIB, a engendré une augmentation de la provision pour pertes de crédit attendues. Pour plus de renseignements sur la méthodologie et les hypothèses utilisées pour l'estimation de la provision pour pertes de crédit attendues, se référer à la note complémentaire 5 « Prêts et provision pour pertes de crédit » des états financiers consolidés intermédiaires.

L'encours des prêts dépréciés bruts correspond aux prêts inclus dans l'étape 3 du modèle de dépréciation. Le ratio des prêts dépréciés bruts, exprimé en pourcentage du portefeuille total de prêts et acceptations bruts, s'établissait à 0,58 % au terme du premier trimestre 2020, comparativement à 0,56 % au 31 décembre 2019. La provision pour pertes de crédit sur les prêts dépréciés totalise 169 M\$ au 31 mars 2020, ce qui donne un taux de provisionnement sur les prêts dépréciés de 43,9 %.

Le tableau suivant présente la classification chronologique des prêts bruts en souffrance, mais non dépréciés.

### Prêts bruts en souffrance, mais non dépréciés

Au 31 mars 2020

(en millions de dollars)	De 1 à 29 jours	De 30 à 59 jours	De 60 à 89 jours	90 jours et plus	Total
Hypothécaires résidentiels	38 \$	4 \$	1 \$	2 \$	45 \$
À la consommation, sur cartes de crédit et autres prêts aux particuliers	722	177	80	4	983
Aux entreprises et aux gouvernements	20	-	-	-	20
	<b>780 \$</b>	<b>181 \$</b>	<b>81 \$</b>	<b>6 \$</b>	<b>1 048 \$</b>

Au 31 décembre 2019

(en millions de dollars)	De 1 à 29 jours	De 30 à 59 jours	De 60 à 89 jours	90 jours et plus	Total
Hypothécaires résidentiels	27 \$	3 \$	1 \$	2 \$	33 \$
À la consommation, sur cartes de crédit et autres prêts aux particuliers	718	156	75	-	949
Aux entreprises et aux gouvernements	2	-	-	-	2
	<b>747 \$</b>	<b>159 \$</b>	<b>76 \$</b>	<b>2 \$</b>	<b>984 \$</b>

Les tableaux suivants présentent les prêts dépréciés bruts par catégories d'emprunteurs de la Fédération ainsi que la variation du solde des prêts dépréciés bruts.

### Prêts dépréciés bruts par catégories d'emprunteurs

(en millions de dollars et en pourcentage)

	Au 31 mars 2020				Au 31 décembre 2019		
	Valeur comptable brute		Provision pour pertes de crédit sur prêts dépréciés	Prêts dépréciés nets	Prêts dépréciés bruts	Prêts dépréciés nets	
Prêts et acceptations bruts	Prêts dépréciés bruts						
Hypothécaires résidentiels	4 517 \$	9 \$	0,20 %	4 \$	5 \$	8 \$	4 \$
À la consommation, sur cartes de crédit et autres prêts aux particuliers	19 722	258	1,31	132	126	249	119
Aux entreprises et aux gouvernements	41 841	118	0,28	33	85	114	94
<b>Total des prêts</b>	<b>66 080 \$</b>	<b>385 \$</b>	<b>0,58 %</b>	<b>169 \$</b>	<b>216 \$</b>	<b>371 \$</b>	<b>217 \$</b>

### Variation du solde des prêts dépréciés bruts

(en millions de dollars)

	Pour les périodes de trois mois terminées le		
	31 mars 2020	31 décembre 2019	31 mars 2019
<b>Prêts dépréciés bruts au début de la période</b>	<b>371 \$</b>	419 \$	348 \$
Prêts dépréciés bruts survenus depuis la dernière période	255	207	484
Retours à un état non déprécié	(208)	(178)	(359)
Radiations et recouvrements	(92)	(98)	(75)
Autres variations	59	21	(4)
<b>Prêts dépréciés bruts à la fin de la période</b>	<b>385 \$</b>	<b>371 \$</b>	<b>394 \$</b>

### Risque de contrepartie et d'émetteur

Le risque de contrepartie et d'émetteur est un risque de crédit relatif à divers types de transactions portant sur des valeurs mobilières, des instruments financiers dérivés et des prêts de valeurs.

La première vice-présidence Gestion des risques (PVPGR) détermine les montants maximaux d'exposition par contrepartie et par émetteur à partir de critères quantitatifs et qualitatifs. De plus, des limites sont aussi établies pour certains instruments financiers. Ces montants sont par la suite alloués aux différentes composantes en fonction de leurs besoins.

Le Mouvement Desjardins est principalement exposé au risque que représentent les différents ordres de gouvernements canadiens, les entités publiques ou parapubliques québécoises et les grandes banques canadiennes. La cote de crédit de la plupart de ces contreparties et émetteurs est égale ou supérieure à A-. Hormis la détention en dette souveraine américaine et les engagements avec les grandes banques internationales, l'exposition du Mouvement aux entités étrangères est faible.



## RISQUE DE MARCHÉ

Le risque de marché correspond au risque de variation de la juste valeur d'instruments financiers découlant d'une fluctuation des paramètres affectant cette valeur, notamment les taux d'intérêt, les taux de change, les écarts de crédit et leur volatilité.

Le Mouvement Desjardins est exposé au risque de marché en raison de ses activités de négociation, activités qui découlent principalement d'opérations à court terme dans l'intention de tirer profit de mouvements de prix actuels ou pour s'assurer des bénéfices d'arbitrage. Le Mouvement est aussi exposé au risque de marché en raison de ses activités autres que de négociation, activités qui regroupent principalement les opérations de gestion actif-passif des activités bancaires traditionnelles ainsi que les portefeuilles de placements relatifs à ses activités d'assurance. Le Mouvement et ses composantes ont adopté des politiques décrivant les principes, les limites et les mécanismes applicables à la gestion du risque de marché.

### Gouvernance

Les composantes du Mouvement sont principalement structurées en différentes entités légales en vue de fournir des produits et services qui peuvent être distribués aux membres et clients du Mouvement. Ces entités légales gèrent des instruments financiers exposés au risque de marché et sont assujetties à différents environnements réglementaires tels que l'industrie bancaire, du courtage en valeurs mobilières, de la gestion du patrimoine et de l'assurance de personnes ainsi que de l'assurance de dommages. Les conseils d'administration de ces entités délèguent à différents comités la responsabilité de mettre en place des systèmes et procédures en vue d'établir des mesures adaptées à leurs activités et environnements réglementaires. Ces mesures, avec les processus de suivi appropriés, sont incorporées dans leurs politiques et directives respectives. La PVPGR a comme fonction de faire le suivi de ces mesures et de s'assurer de la conformité à ces politiques. Les principales mesures utilisées et leurs processus de suivi sont décrits ci-dessous.

### Gestion du risque de marché lié aux activités de négociation – Valeur à risque

La gestion du risque de marché des portefeuilles de négociation est effectuée quotidiennement et elle est régie par des encadrements spécifiques. Ces encadrements précisent les facteurs de risque qui doivent être mesurés ainsi que la limite attribuable à chacun de ces facteurs et au total. Des limites de tolérance sont également prévues pour les différentes simulations de crise. Le respect de ces limites est suivi quotidiennement et un tableau de bord sur le risque de marché est produit chaque jour et expédié à la haute direction. Tout dépassement de limites est analysé immédiatement et les actions appropriées sont prises à son égard.

Le principal outil qui sert à mesurer ce risque est la « Valeur à risque » (VaR). La VaR constitue une estimation de la perte potentielle sur un certain intervalle de temps et selon un niveau de confiance donné. Une VaR Monte Carlo, avec un niveau de confiance de 99 %, est calculée quotidiennement pour les portefeuilles de négociation sur un horizon de détention d'un jour (horizon de détention prolongé jusqu'à 10 jours aux fins de calcul des fonds propres réglementaires). Il est donc raisonnable de prévoir une perte excédant la VaR une fois tous les 100 jours. Le calcul de la VaR se fait à partir de données historiques sur un intervalle d'un an.

En plus de la VaR globale, le Mouvement calcule également une VaR globale en période de tension. Cette dernière est calculée de la même manière que la VaR globale, sauf en ce qui concerne l'utilisation des données historiques. Ainsi, au lieu d'utiliser l'intervalle de la dernière année, la VaR globale en période de tension prend en compte les données historiques d'une période de crise d'un an, soit celle débutant en septembre 2008.

Les exigences de fonds propres liées au risque supplémentaire (IRC) sont un complément aux mesures de la VaR et de la VaR en période de tension et représentent une estimation des risques de défaillance et de migration de produits autres que de titrisation détenus dans le portefeuille de négociation étant exposés au risque de taux d'intérêt, mesurée sur un an à un niveau de confiance de 99,9 %.

Le tableau suivant présente la VaR globale et la VaR globale en période de tension des activités de négociation par catégories de risques ainsi que les exigences de fonds propres liées au risque supplémentaire (IRC). Le risque de prix des actions, le risque de change, le risque de taux d'intérêt et le risque spécifique de taux d'intérêt représentent les quatre catégories de risques auxquelles est exposée la Fédération. Ces facteurs de risque sont pris en compte dans la mesure du risque de marché du portefeuille de négociation. Ils sont reflétés dans le tableau de la VaR présenté ci-dessous. La définition du portefeuille de négociation répond aux différents critères définis dans l'Accord de Bâle.

### Mesure du risque de marché pour le portefeuille de négociation

(en millions de dollars)	Pour le trimestre terminé le 31 mars 2020				Pour les trimestres terminés le			
	Au 31 mars 2020	Moyenne	Haut	Bas	Au 31 décembre 2019	Moyenne	Au 31 mars 2019	Moyenne
Actions	3,4 \$	1,5 \$	3,6 \$	0,2 \$	0,5 \$	1,0 \$	1,1 \$	1,1 \$
Change	1,6	0,4	1,8	0,1	0,2	0,1	2,0	1,3
Taux d'intérêt	4,0	3,7	5,4	2,1	4,2	3,8	3,7	3,5
Risque spécifique de taux d'intérêt <sup>(1)</sup>	3,5	2,0	3,7	0,8	1,8	4,8	4,8	5,6
Effet de diversification <sup>(2)</sup>	(6,7)	(3,4)	s. o. <sup>(3)</sup>	s. o. <sup>(3)</sup>	(2,5)	(5,8)	(7,7)	(7,7)
<b>VaR globale</b>	<b>5,8 \$</b>	<b>4,2 \$</b>	<b>6,1 \$</b>	<b>2,1 \$</b>	<b>4,2 \$</b>	<b>3,9 \$</b>	<b>3,9 \$</b>	<b>3,8 \$</b>
<b>VaR globale en période de tension</b>	<b>12,1 \$</b>	<b>11,9 \$</b>	<b>27,4 \$</b>	<b>6,6 \$</b>	<b>9,7 \$</b>	<b>11,8 \$</b>	<b>17,4 \$</b>	<b>15,8 \$</b>
Exigences de fonds propres liées au risque supplémentaire (IRC)	55,4 \$	44,2 \$	59,2 \$	24,2 \$	30,9 \$	65,5 \$	36,8 \$	66,2 \$

<sup>(1)</sup> Le risque spécifique est le risque directement lié à l'émetteur d'un titre financier, indépendamment des événements de marché. Une approche portefeuille est utilisée pour distinguer le risque spécifique du risque général de marché. Cette approche consiste à créer un sous-portefeuille qui contient les positions comportant un risque spécifique d'émetteur, comme les provinces, les municipalités et les sociétés, et un sous-portefeuille qui contient les positions considérées comme sans risque d'émetteur, comme le gouvernement dans sa devise locale.

<sup>(2)</sup> Représente la réduction du risque liée à la diversification, soit la différence entre la somme des VaR des différents risques de marché et la VaR globale.

<sup>(3)</sup> Le haut et le bas des différentes catégories de risques de marché peuvent se rapporter à différentes dates.

La moyenne de la VaR globale du portefeuille de négociation a été de 4,2 M\$ pour le trimestre terminé le 31 mars 2020, en hausse de 0,3 M\$ par rapport au trimestre terminé le 31 décembre 2019. Quant à la moyenne de la VaR globale en période de tension, elle a été de 11,9 M\$ pour le trimestre terminé le 31 mars 2020, stable par rapport au trimestre terminé le 31 décembre 2019. La moyenne des exigences des fonds propres liées au risque supplémentaire a été de 44,2 M\$, en baisse de 21,3 M\$ par rapport à celle du trimestre précédent. Cette variation s'explique par une baisse du risque d'émetteur dans les portefeuilles de négociation.

La VaR globale et la VaR globale en période de tension sont des mesures appropriées d'un portefeuille de négociation, mais elles doivent être interprétées en tenant compte de certaines limites, notamment les suivantes :

- ces mesures ne permettent pas de prédire les pertes futures si les fluctuations réelles du marché diffèrent sensiblement de celles qui ont été utilisées pour effectuer les calculs;
- ces mesures servent à déterminer les pertes potentielles pour une période de détention d'un jour et non les pertes liées aux positions qui ne peuvent être liquidées ou couvertes durant cette période d'un jour;
- ces mesures ne donnent pas d'information sur les pertes potentielles au-delà du niveau de confiance choisi de 99 %.

Compte tenu de ces limites, le processus de surveillance des activités de négociation au moyen de la VaR est complété par des simulations de crise et l'établissement de limites à cet égard.

### Contrôle ex post

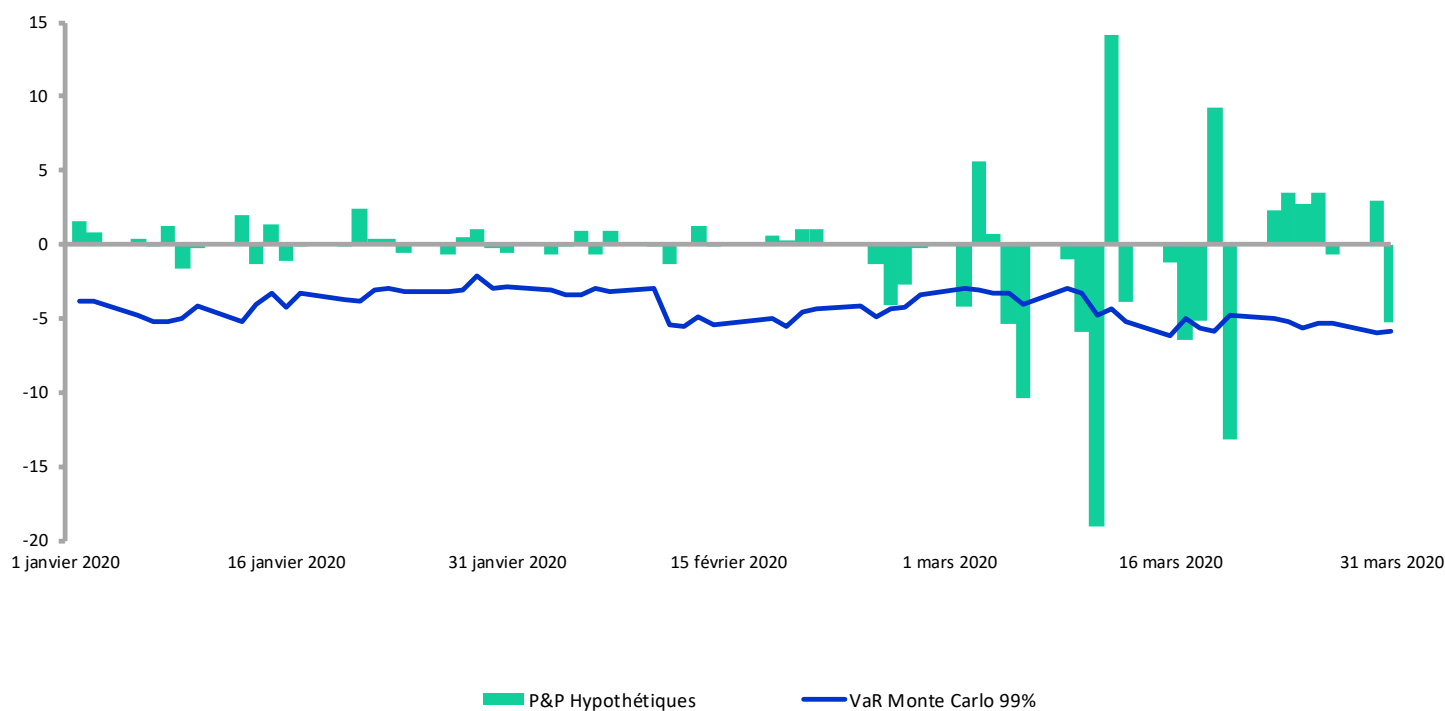
Afin de valider le modèle de la VaR, un contrôle ex post, soit la comparaison quotidienne de la VaR avec le profit ou la perte (P&P) des portefeuilles, est effectué afin de s'assurer que les résultats correspondent statistiquement à ceux du modèle de la VaR. De plus, une unité indépendante de validation en modélisation effectue annuellement des travaux sur ce modèle.

Le Mouvement Desjardins effectue quotidiennement un contrôle ex post avec un P&P hypothétique et un P&P réel sur ses portefeuilles de négociation. Le P&P hypothétique est calculé au moyen de l'établissement de la différence de valeur attribuable aux changements dans les conditions de marché entre deux jours consécutifs. La composition des portefeuilles entre ces deux jours demeure statique.

Le graphique suivant représente l'évolution de la VaR des activités de négociation ainsi que les P&P hypothétiques liés à ces activités. Au cours du premier trimestre de 2020, quatre dépassements des P&P réels par rapport à la VaR et sept dépassements des P&P hypothétiques ont été observés au Mouvement depuis la fin du mois de février. Ces dépassements sont attribuables à des mouvements drastiques des marchés financiers étant donné le contexte inhabituel de pandémie de COVID-19. Malgré les dépassements des P&P hypothétiques survenus au cours du premier trimestre de 2020, la performance du modèle de la VaR est jugée adéquate.

### VaR par rapport aux P&P hypothétiques des activités de négociation

(en millions de dollars)



## Simulations de crise

Certains événements ayant une faible probabilité de réalisation et pouvant avoir des répercussions considérables sur les portefeuilles de négociation se produisent à l'occasion. Ces événements de queue de distribution sont le résultat de situations extrêmes. L'utilisation d'un programme de simulations de crise est nécessaire en vue d'évaluer l'incidence de ces situations potentielles.

Le programme de simulations de crise pour les portefeuilles de négociation inclut des scénarios historiques, hypothétiques et de sensibilités. Ces scénarios se basent notamment sur des événements comme les attentats du 11 septembre 2001 ou la crise de crédit de 2008. Ces simulations permettent de faire le suivi de la variation de la valeur marchande des positions détenues à la suite de la réalisation de ces différents scénarios. La plupart de ces simulations de crise sont de type prédictif. Ainsi, pour une simulation donnée, des chocs sont appliqués à certains facteurs de risque (taux d'intérêt, taux de change, produits de base), et les effets de ces chocs sont transmis à l'ensemble des facteurs de risque en tenant compte des corrélations historiques. La réalisation de chacune de ces simulations est considérée comme indépendante par rapport aux autres. De plus, certaines simulations font l'objet d'un suivi de limite. Les résultats de ces simulations sont analysés et communiqués quotidiennement au moyen d'un tableau de bord conjointement avec le calcul de la VaR afin de détecter la vulnérabilité à de tels événements. Le programme de simulations est révisé périodiquement afin d'assurer qu'il demeure d'actualité.

## Gestion du risque structurel de taux d'intérêt

Le Mouvement Desjardins est exposé au risque structurel de taux d'intérêt, qui correspond aux répercussions éventuelles des fluctuations de ces taux sur le revenu net d'intérêts et la valeur économique des capitaux propres. Ce risque est la principale constituante du risque de marché en ce qui a trait aux activités bancaires traditionnelles du Mouvement autres que de négociation, telles que l'acceptation de dépôts et l'octroi de prêts, ainsi qu'aux portefeuilles de valeurs mobilières qu'il détient à des fins de placements à long terme et comme réserve de liquidités.

La sensibilité aux fluctuations des taux d'intérêt est fonction de la date d'échéance des éléments d'actif et de passif et des instruments financiers dérivés utilisés pour gérer le risque structurel de taux d'intérêt ou, si elle est plus proche, de leur date de renégociation. La situation présentée reflète la position à la date indiquée, qui peut changer de façon importante au cours des trimestres subséquents selon les préférences des membres et clients du Mouvement Desjardins et selon l'application des politiques sur la gestion du risque structurel de taux d'intérêt.

Certains postes du bilan consolidé sont considérés comme des instruments non sensibles aux taux d'intérêt, notamment les placements en actions, les prêts improductifs, les dépôts ne portant pas intérêt, les dépôts sans échéance portant intérêt dont le taux d'intérêt n'est pas indexé selon un taux spécifique (comme le taux préférentiel) et les capitaux propres. Les pratiques de gestion du Mouvement Desjardins reposent, comme l'exigent ses politiques, sur des hypothèses prudentes quant au profil d'échéance utilisé dans ses modèles pour établir la sensibilité de ces instruments aux taux d'intérêt.

En plus de l'écart de sensibilité total, les principaux facteurs de risque structurel de taux d'intérêt sont :

- l'évolution du niveau et de la volatilité des taux d'intérêt;
- les variations dans la forme de la courbe de taux d'intérêt;
- le comportement des membres et clients dans le choix des produits;
- la marge d'intermédiation financière;
- l'optionnalité des différents produits financiers offerts.

Afin d'atténuer ces facteurs de risque, une gestion saine et prudente est exercée pour optimiser le revenu net d'intérêts tout en réduisant l'incidence défavorable des mouvements des taux d'intérêt. Les politiques élaborées décrivent les principes, les limites et les mécanismes applicables à la gestion de ce risque. L'utilisation de simulations permet de mesurer l'effet de différentes variables sur l'évolution du revenu net d'intérêts et la valeur économique des capitaux propres. Ces politiques précisent les facteurs de risque structurel de taux d'intérêt, les mesures de risques retenues, les niveaux de tolérance au risque, les limites de gestion ainsi que les procédures en cas de dépassement des limites. Le risque structurel de taux d'intérêt est évalué à la fréquence requise selon la volatilité des portefeuilles (quotidienne, mensuelle, trimestrielle).

Les hypothèses alimentant les simulations sont basées sur l'analyse des données historiques et les retombées de différents contextes de taux d'intérêt sur l'évolution de ces données. Ces hypothèses touchent l'évolution de la structure des actifs et des passifs, y compris la modélisation des dépôts sans échéance et des capitaux propres, du comportement des membres et clients ainsi que de la tarification. Le comité Actif/Passif (ALCO) du Mouvement Desjardins a la responsabilité d'analyser et d'entériner mensuellement la stratégie d'appariement globale dans le respect des paramètres définis par les politiques de gestion du risque structurel de taux d'intérêt. Dans le contexte actuel de la pandémie de COVID-19, la situation demeure sous contrôle, puisque les portefeuilles sont bien appariés.

Le tableau suivant présente l'incidence potentielle avant impôts de la gestion du risque structurel de taux d'intérêt associé aux activités bancaires, d'une augmentation et d'une diminution immédiates et soutenues de 100 points de base des taux d'intérêt sur le revenu net d'intérêts et sur la valeur économique des capitaux propres de la Fédération. L'incidence liée aux activités d'assurance est présentée dans la note 1 de ce tableau.

### Sensibilité aux taux d'intérêt (avant impôts)<sup>(1)</sup>

(en millions de dollars)	Au 31 mars 2020		Au 31 décembre 2019	Au 31 mars 2019		
	Revenu net d'intérêts <sup>(2)</sup>	Valeur économique des capitaux propres <sup>(3)</sup>	Revenu net d'intérêts <sup>(2)</sup>	Valeur économique des capitaux propres <sup>(3)</sup>	Revenu net d'intérêts <sup>(2)</sup>	Valeur économique des capitaux propres <sup>(3)</sup>
Incidence d'une augmentation des taux d'intérêt de 100 points de base	(35)\$	8 \$	(40)\$	(17)\$	(23)\$	46 \$
Incidence d'une diminution des taux d'intérêt de 100 points de base <sup>(4)</sup>	44	(9)	38	14	24	(46)

<sup>(1)</sup> La sensibilité aux taux d'intérêt liée aux activités d'assurance n'est pas reflétée dans les montants ci-dessus. Pour ces activités, une augmentation des taux d'intérêt de 100 points de base donnerait lieu à une diminution de la valeur économique des capitaux propres de 124 M\$ avant impôts au 31 mars 2020 et de respectivement 215 M\$ et 247 M\$ au 31 décembre 2019 et au 31 mars 2019. Une diminution des taux d'intérêt de 100 points de base donnerait lieu à une augmentation de la valeur économique des capitaux propres de 165 M\$ avant impôts au 31 mars 2020 et de respectivement 228 M\$ et 248 M\$ au 31 décembre 2019 et au 31 mars 2019.

<sup>(2)</sup> Représente la sensibilité aux taux d'intérêt du revenu net d'intérêts pour les 12 prochains mois.

<sup>(3)</sup> Représente la sensibilité de la valeur actualisée des actifs, des passifs et des instruments hors bilan.

<sup>(4)</sup> Les résultats de l'incidence d'une diminution des taux d'intérêt prennent en considération l'utilisation d'un plancher pour ne pas avoir de taux d'intérêt négatif.

### Gestion du risque de change

*Le risque de change correspond au risque que la valeur réelle ou prévue des éléments d'actif libellés en une devise étrangère soit supérieure ou inférieure à celle des éléments de passif libellés en cette même devise.*

Dans certaines situations particulières, le Mouvement et ses composantes peuvent s'exposer au risque de change lié notamment au dollar américain et à l'euro. Cette exposition provient surtout de leurs activités d'intermédiation avec les membres et clients, de financement et de placement. Une politique du Mouvement sur le risque de marché a établi des limites d'exposition au risque de change et un suivi est effectué par la PVPGR. De plus, le Mouvement et ses composantes utilisent, entre autres, des instruments financiers dérivés tels que des contrats de change à terme et des swaps de devises en vue de leur permettre de bien contrôler ce risque. L'exposition résiduelle du Mouvement à ce risque est faible considérant qu'il réduit son risque de change à l'aide d'instruments financiers dérivés.

### RISQUE DE LIQUIDITÉ

*Le risque de liquidité correspond au risque lié à la capacité du Mouvement Desjardins de réunir les fonds nécessaires (par augmentation du passif ou conversion de l'actif) pour faire face à une obligation financière figurant ou non au bilan consolidé.*

La gestion du risque de liquidité a pour objectif de garantir au Mouvement Desjardins, en temps opportun et de façon rentable, l'accès aux fonds nécessaires pour honorer ses engagements financiers lorsqu'ils deviennent exigibles, tant en situation normale qu'en situation de crise. La gestion de ce risque se traduit par le maintien d'un niveau suffisant de titres liquides, un approvisionnement en fonds stable et diversifié, un suivi d'indicateurs et un plan de contingence en cas de crise de liquidités.

La gestion du risque de liquidité constitue un volet clé de la stratégie globale de gestion des risques. Le Mouvement a établi des politiques décrivant les principes, les limites, les seuils d'appétit pour le risque ainsi que les mécanismes applicables à la gestion du risque de liquidité. Ces politiques sont revues régulièrement afin d'assurer leur concordance avec le contexte opérationnel et les conditions de marché. Elles sont également mises à jour en fonction des exigences des organismes de réglementation et des saines pratiques en matière de gestion du risque de liquidité. Les compagnies d'assurance étant soumises à des exigences réglementaires particulières, elles gèrent leurs risques de liquidité en fonction de leurs propres besoins tout en suivant les orientations du Mouvement. Les valeurs mobilières détenues par ces composantes ne sont par ailleurs pas prises en compte lors de l'évaluation des réserves de liquidités du Mouvement.

La Trésorerie du Mouvement Desjardins s'assure de la stabilité et de la diversité des sources d'approvisionnement en fonds institutionnels selon leur type, leur provenance et leur échéance. Elle utilise un éventail de produits financiers et de programmes d'emprunt sur différents marchés pour ses besoins de financement. Ces opérations permettent de subvenir aux besoins de financement des composantes du Mouvement en offrant à ces dernières des conditions comparables à celles offertes sur les marchés financiers.

De plus, le Mouvement procède à l'émission d'obligations sécurisées et à la titrisation des prêts assurés par la SCHL dans le cadre de ses opérations courantes. Le Mouvement Desjardins est aussi admissible aux différents programmes d'intervention administrés par la Banque du Canada de même qu'aux facilités de prêts visant des avances au titre de l'aide d'urgence.

La mise en œuvre de l'Accord de Bâle III renforce les exigences internationales minimales de liquidité au moyen de l'application du ratio de liquidité à court terme (LCR), du ratio structurel de liquidité à long terme (NSFR) et des flux de trésorerie nets cumulatifs (NCCF). Le Mouvement Desjardins produit déjà ces deux ratios ainsi que le NCCF conformément à sa politique sur la gestion du risque de liquidité et les présente régulièrement à l'AMF. Il est à noter que depuis janvier 2020, le Mouvement Desjardins a adopté les exigences réglementaires liées au ratio NSFR. Le NSFR du Mouvement est au-dessus du seuil réglementaire minimal au 31 mars 2020.

Dans le contexte actuel de la pandémie de COVID-19, le gouvernement du Canada a mis en place des programmes d'octroi de liquidités exceptionnels pour faciliter l'accès au financement des institutions financières. De l'information supplémentaire sur les programmes du gouvernement du Canada est présentée à la sous-section « Sources de financement » de la présente section. Le Mouvement Desjardins a utilisé ces programmes afin d'assurer le maintien d'un niveau de liquidité adéquat pour faire face à cette situation sans précédent. Le Mouvement Desjardins présente un ratio LCR moyen de 125,0 % pour le trimestre terminé le 31 mars 2020 comparativement à un ratio de 130,2 % pour le trimestre précédent. Bien que le niveau moyen du ratio soit plus faible qu'au dernier trimestre, il a atteint un niveau très élevé en fin de trimestre (139,7 %) suite à l'utilisation des programmes susmentionnés. L'AMF exige qu'en l'absence de période de tension, la valeur de ce ratio ne soit pas inférieure aux exigences minimales requises de 100 %. Cependant, dans le but d'encourager la bonne circulation des liquidités durant la crise liée à la pandémie de COVID-19, l'AMF pourrait ponctuellement accepter, exceptionnellement, des seuils plus faibles aux exigences minimales requises. Le Mouvement Desjardins n'anticipe pas une baisse de son ratio réglementaire en deçà de la limite réglementaire. Ce ratio est géré proactivement par la Trésorerie du Mouvement Desjardins et le maintien d'un niveau d'actifs liquides de haute qualité assure une couverture adéquate des sorties de fonds théoriques associées au scénario de crise standardisé dans le cadre de l'Accord de Bâle III. Les principales sources de sorties de fonds théoriques du Mouvement Desjardins proviennent de retraits massifs potentiels des dépôts par les membres des caisses ainsi que d'un assèchement brusque des sources de financement institutionnel à court terme utilisées au jour le jour par le Mouvement.

### Mesure et suivi du risque de liquidité

Le Mouvement Desjardins établit ses besoins de liquidités au moyen de la revue de ses activités courantes et de l'évaluation de ses prévisions futures pour ce qui est de la croissance du bilan et des conditions de financement institutionnel. Il utilise différentes analyses pour établir le niveau de liquidités réel des actifs et la stabilité des passifs sur la base des comportements observés ou des échéances contractuelles. Le maintien de réserves de liquidités composées d'actifs de haute qualité est nécessaire pour compenser d'éventuelles sorties de fonds découlant d'un dérèglement des marchés financiers ou d'événements qui limiteraient son accès au financement ou se traduiraient en retraits massifs des dépôts.

Les niveaux minimaux d'actifs liquides que doit maintenir le Mouvement sont précisément prescrits par des politiques. La gestion quotidienne de ces valeurs mobilières et le niveau des réserves à maintenir font l'objet d'une gestion centralisée à la Trésorerie du Mouvement Desjardins et sont suivis par la fonction Gestion des risques sous la supervision du comité de gestion Finances et Risques. Les titres admissibles aux réserves de liquidités doivent respecter des critères élevés de sécurité et de négociabilité et fournir l'assurance de leur suffisance lors d'une éventuelle crise de liquidités sévère. Les valeurs mobilières détenues sont constituées en majorité de titres des gouvernements canadiens.

En plus des ratios imposés sur une base réglementaire, un programme de scénarios de crise est mis en place à l'échelle du Mouvement Desjardins. Ce programme intègre les concepts mis de l'avant dans le document *Bâle III : dispositif international de mesure, normalisation et surveillance du risque de liquidité* publié par le Comité de Bâle sur le contrôle bancaire. Ces scénarios basés sur une décote du Mouvement combinée à un choc sur les marchés financiers permettent :

- d'évaluer l'ampleur, sur une période d'un an, des sorties de fonds potentielles en situation de crise;
- de mettre en place des ratios et des niveaux de liquidités à maintenir pour l'ensemble du Mouvement Desjardins;
- d'évaluer le coût marginal potentiel de tels événements en fonction du type, de la sévérité et du niveau de la crise.

Ces calculs sont effectués quotidiennement afin d'assurer que les seuils de liquidité à maintenir en fonction des scénarios de crise sont respectés.

### Sources de financement

Le financement de base, qui inclut le capital, les passifs à long terme et un portefeuille diversifié de dépôts, constitue l'assise sur laquelle repose la position de liquidité de la Fédération. La solide base de dépôts des caisses membres combinée au financement de gros diversifié tant par les programmes utilisés que par l'étalement des échéances contractuelles permet le maintien de hauts ratios de liquidité réglementaire tout en assurant leur stabilité. Le total des dépôts, y compris le financement de gros, présentés au bilan consolidé s'élevait à 69,3 G\$ au 31 mars 2020, en hausse de 10,3 G\$ depuis le 31 décembre 2019. Des informations additionnelles sur les dépôts sont présentées à la section « Gestion du bilan ».

#### Programmes et stratégies de financement

À titre de trésorier du Mouvement Desjardins, la Fédération répond aux besoins des membres et clients de l'organisation. La mise en œuvre de stratégies appropriées pour déterminer, mesurer et gérer les risques est sa principale priorité, et ces stratégies sont encadrées par des politiques. Au cours des trois premiers mois de 2020, la Fédération a réussi à maintenir un niveau de liquidités suffisant pour répondre aux besoins du Mouvement en raison de la rigueur de sa politique de trésorerie, de la solidité de ses financements institutionnels et de l'apport du réseau des caisses. Le financement de gros à court terme sert à financer les actifs très liquides tandis que le financement de gros à long terme sert principalement à financer les actifs moins liquides et à soutenir des réserves d'actifs liquides.

En vue de tirer parti d'un financement à long terme au coût le plus avantageux sur le marché, la Fédération maintient sa présence dans le marché de la titrisation de créances hypothécaires garanties par le gouvernement fédéral dans le cadre du Programme des titres hypothécaires émis aux termes de la *Loi nationale sur l'habitation* (LNH). De plus, pour s'assurer un financement stable, elle diversifie ses sources provenant des marchés institutionnels. Ainsi, elle a recours au marché des capitaux lorsque les conditions sont favorables et procède, au besoin, à des émissions publiques et privées de billets à terme sur les marchés canadien, américain et européen.

Les principaux programmes utilisés actuellement par la Fédération sont les suivants :

### Principaux programmes de financement

Au 31 mars 2020

	Montant maximal autorisé
Billets à moyen terme (canadiens)	10 milliards de dollars
Obligations sécurisées (multidevises) <sup>(1)</sup>	26 milliards de dollars
Billets à court terme (européens)	3 milliards d'euros
Billets à court terme (américains)	15 milliards de dollars américains
Billets à moyen terme et subordonnés (multidevises)	7 milliards d'euros
Billets subordonnés FPUNV (canadiens)	3 milliards de dollars

<sup>(1)</sup> Le montant maximal autorisé du programme d'obligations sécurisées a été haussé de 14 G\$ à 26 G\$ suivant l'augmentation de la limite prudentielle d'émission d'obligations sécurisées par l'AMF, en date du 31 mars 2020. Cet allègement temporaire est accordé pendant au moins un an et pourrait être prolongé au-delà, si nécessaire.

Le tableau suivant représente les durées à l'échéance résiduelle du financement de gros.

### Durées à l'échéance résiduelle du financement de gros

(en millions de dollars)	Au 31 mars 2020								Au 31 décembre 2019
	Moins de 1 mois	De 1 à 3 mois	De 3 à 6 mois	De 6 à 12 mois	Total – Moins de 1 an	De 1 à 2 ans	Plus de 2 ans	Total	Total
Billets à escompte au porteur	1 795 \$	410 \$	44 \$	11 \$	2 260 \$	- \$	- \$	2 260 \$	2 250 \$
Papier commercial	7 099	3 606	5 225	-	15 930	-	-	15 930	13 058
Billets à moyen terme	422	-	366	3 205	3 993	2 549	4 048	10 590	11 171
Titrisation de créances									
hypothécaires	-	369	217	599	1 185	1 386	8 670	11 241	10 423
Obligations sécurisées	-	-	-	1 552	1 552	-	4 500	6 052	5 655
Obligations subordonnées	900	-	-	-	900	-	499	1 399	1 398
<b>Total</b>	<b>10 216 \$</b>	<b>4 385 \$</b>	<b>5 852 \$</b>	<b>5 367 \$</b>	<b>25 820 \$</b>	<b>3 935 \$</b>	<b>17 717 \$</b>	<b>47 472 \$</b>	<b>43 955 \$</b>
dont :									
Garantis	900 \$	369 \$	217 \$	2 151 \$	3 637 \$	1 386 \$	13 669 \$	18 692 \$	17 476 \$
Non garantis	9 316	4 016	5 635	3 216	22 183	2 549	4 048	28 780	26 479

L'ensemble du financement de gros de la Fédération présenté dans le tableau précédent a été effectué par la Fédération, à l'exception des obligations subordonnées qui ont été émises par Capital Desjardins inc. Le total du financement de gros a augmenté de 3,5 G\$ par rapport au 31 décembre 2019. Cette hausse est principalement attribuable à l'augmentation du papier commercial et de la titrisation des créances hypothécaires.

De plus, la Fédération diversifie ses sources de financement afin de limiter sa dépendance à une devise. Le tableau « Financement de gros par devises » présente la répartition des emprunts sur les marchés et des obligations subordonnées par devises. Ces fonds sont principalement obtenus par l'intermédiaire de billets à court et à moyen termes, de la titrisation de créances hypothécaires et des obligations sécurisées et subordonnées.

### Financement de gros par devises

(en millions de dollars et en pourcentage)	Au 31 mars 2020		Au 31 décembre 2019	
Dollars canadiens	19 795 \$	41,7 %	20 276 \$	46,1 %
Dollars américains	20 094	42,3	16 708	38,0
Autres	7 583	16,0	6 971	15,9
	<b>47 472 \$</b>	<b>100,0 %</b>	<b>43 955 \$</b>	<b>100,0 %</b>

La Fédération a par ailleurs participé à de nouvelles émissions dans le cadre du Programme des titres hypothécaires LNH, avec une participation totale de 551 M\$ au cours des trois premiers mois de 2020. De plus, la Fédération a procédé au cours de la même période à une émission d'un montant total de 1,0 G\$ US, sujette au régime de recapitalisation interne, par l'entremise de son programme de billets à moyen terme multidevises.

L'encours des émissions effectuées dans le cadre de programmes de financement à moyen terme de la Fédération s'élevait à 27,9 G\$ au 31 mars 2020, comparativement à 27,2 G\$ au 31 décembre 2019. L'encours de ces émissions est présenté au bilan consolidé, au poste « Dépôts – Entreprises et gouvernements ». Quant à Capital Desjardins inc., l'encours de ses obligations de premier rang totalisait 1,4 G\$ au 31 mars 2020, soit le même montant qu'au 31 décembre 2019.

Dans le contexte de la pandémie de COVID-19, le gouvernement canadien, par l'entremise de la Banque du Canada et de la SCHL, a déployé plusieurs initiatives de financement ayant pour objectif de soutenir le système financier canadien en préservant une source de financement aux entreprises. À l'instar des banques canadiennes, le Mouvement Desjardins s'est prévalu de ces programmes pour un montant de 8,9 G\$ à la fin mars et continue de participer à plusieurs de ces programmes au deuxième trimestre de 2020. Ces sources additionnelles de financement permettent au Mouvement de maintenir des niveaux de liquidités adéquats pour faire face aux incidences liées à cette pandémie.



Entre autres, en date effective du 31 mars 2020, dans le cadre du *Programme d'achat de prêts hypothécaires assurés* (PAPHA) mis en place par la SCHL, la Fédération a vendu à la SCHL des titres hypothécaires (TH-LNH) pour un montant de 500 M\$. Dans le cadre de ce programme, le gouvernement canadien, par l'entremise de la SCHL, peut acheter auprès des institutions financières jusqu'à 150 G\$ de prêts hypothécaires assurés formant des blocs de titres hypothécaires émis en vertu de la *Loi nationale sur l'habitation*. De plus, le 30 mars 2020, la Fédération a procédé à une émission d'obligations sécurisées « en nom propre » (auto-détenues) pour un montant de 2,5 G\$, pour fins de participation au programme d'opérations de prise en pension à plus d'un jour de la Banque du Canada. Ces obligations sécurisées pour le montant total ont été mises en garantie auprès de la Banque du Canada dans le cadre du programme le 31 mars pour règlement le 2 avril 2020. Ces deux initiatives sont incluses dans le montant total de participation de la Fédération aux initiatives de la Banque du Canada et de la SCHL de 8,9 G\$.

Le 14 avril 2020, la Fédération a également procédé à une émission d'obligations sécurisées « en nom propre » (auto-détenues) pour un montant de 1,5 G\$, pour fins de participation au programme d'opérations de prise en pension à plus d'un jour de la Banque du Canada. Ces obligations sécurisées, pour le montant total, ont été mises en garantie auprès de la Banque du Canada aux fins dudit programme les 15 et 20 avril 2020.

Tout comme les banques canadiennes, le Mouvement Desjardins a aussi accédé le 23 avril 2020 au mécanisme permanent d'octroi de liquidités à plus d'un jour que la Banque du Canada a mis en place pour soutenir la liquidité du système financier. Aux termes de ce mécanisme, les institutions financières admissibles peuvent emprunter auprès de la Banque en donnant en garantie un large éventail de titres. Elles sont ainsi mieux à même de financer de nouveaux prêts.

L'ensemble de ces transactions a permis de répondre adéquatement aux besoins de liquidités du Mouvement Desjardins, de diversifier encore mieux ses sources de financement et d'en allonger davantage le terme moyen.

### Cotes de crédit des titres émis et en circulation

Les cotes de crédit du Mouvement Desjardins ont une incidence sur sa capacité à accéder aux sources de financement auprès des marchés financiers de même que sur les conditions de ce financement. Elles sont également un élément considéré lors de certaines opérations du Mouvement impliquant des contreparties.

Les agences de notation attribuent les cotes de crédit et les perspectives qui s'y rattachent en fonction de leur méthodologie qui comprend plusieurs critères d'analyse, dont des facteurs qui ne sont pas sous le contrôle du Mouvement. Les agences évaluent le Mouvement Desjardins sur une base cumulée et reconnaissent sa capitalisation, la constance de sa performance financière, ses importantes parts de marché au Québec et la qualité de ses actifs. Par conséquent, les cotes de crédit de la Fédération, émetteur pleinement assujéti, et de Capital Desjardins inc., émetteur assujéti émergent, sont adossées à la solidité financière du Mouvement.

Au cours du premier trimestre de 2020, les cotes de crédit attribuées par les agences de notation DBRS, Moody's et Standard & Poor's (S&P) aux titres de premier rang du Mouvement Desjardins sont demeurées inchangées. En date du rapport de gestion, les perspectives assignées aux cotes du Mouvement Desjardins par DBRS et S&P sont stables, alors que celle apposée par Moody's est négative.

Au cours du mois de janvier 2020, les agences de notation, DBRS, Moody's et S&P, ont attribué des cotes de crédit provisoires aux nouveaux billets subordonnés FPUNV (fonds propres d'urgence en cas de non-viabilité) de la Fédération, soit A (faible), A2 et BBB+, respectivement.

Le 23 mars 2020, l'agence de notation Fitch a revu la perspective du secteur bancaire canadien de stable à négative. Cette révision est due à leurs préoccupations sur la qualité des actifs et la rentabilité des banques. Le 3 avril 2020, Fitch a revu à la baisse de stable à négative la perspective assignée aux cotes du Mouvement Desjardins, ainsi que celles des grandes banques canadiennes. De plus, en lien avec l'annonce du 28 février 2020 sur la mise à jour de sa méthodologie applicable à l'industrie bancaire et non-bancaire, Fitch a annoncé le 3 avril la révision à la hausse de AA- à AA de la cote de la dette de premier rang existante de la Fédération, la confirmation de la cote de la dette de premier rang à AA-, et une révision à la baisse de A+ à A de la cote des billets subordonnés FPUNV de la Fédération et de la dette de premier rang de Capital Desjardins Inc.

La Fédération et Capital Desjardins inc. bénéficient de cotes de crédit de première qualité qui figurent parmi les meilleures des grandes institutions bancaires canadiennes et internationales.

### Cotes de crédit des titres émis et en circulation

	DBRS	FITCH	MOODY'S	STANDARD & POOR'S
Fédération des caisses Desjardins du Québec				
Court terme	R-1 (élevé)	F1+	P-1	A-1
Moyen et long termes de premier rang existante <sup>(1)</sup>	AA	AA	Aa2	A+
Moyen et long termes de premier rang <sup>(2)</sup>	AA (faible)	AA-	A2	A-
Billets subordonnés FPUNV <sup>(3)</sup>	A (faible)	A	A2	BBB+
Obligations sécurisées	-	AAA	Aaa	-
Capital Desjardins inc.				
Moyen et long termes de premier rang	A (élevé)	A	A2	A

<sup>(1)</sup> Comprend la dette à moyen et long termes de premier rang émise avant le 31 mars 2019 ainsi que celle émise à partir de cette date et qui est exclue du régime de recapitalisation applicable au Mouvement Desjardins.

<sup>(2)</sup> Comprend la dette à moyen et long termes de premier rang émise à partir du 31 mars 2019, laquelle peut être convertie aux termes du régime de recapitalisation interne applicable au Mouvement Desjardins.

<sup>(3)</sup> Aucun titre de ce type n'a été émis au 31 mars 2020.

Le Mouvement surveille régulièrement le niveau d'obligations additionnelles que ses contreparties exigeraient en cas de baisse des cotes de crédit de la Fédération et de Capital Desjardins inc. Ce suivi permet au Mouvement d'évaluer l'incidence d'une telle baisse sur sa capacité de financement, d'effectuer des transactions dans le cours normal de ses activités et de s'assurer qu'il détient les actifs liquides et les sûretés additionnelles pour s'acquitter de ses obligations. Actuellement, le Mouvement n'a pas l'obligation de fournir des garanties supplémentaires dans l'éventualité où sa cote de crédit serait abaissée de trois niveaux par une ou plusieurs agences de notation.

#### **Échéances contractuelles des éléments du bilan et des engagements hors bilan**

Le tableau suivant présente les actifs et les passifs inscrits au bilan consolidé et les engagements hors bilan à la valeur comptable et répartis selon leurs échéances contractuelles résiduelles. La répartition des échéances constitue une source de renseignements à l'égard du risque de liquidité et de financement, mais elle diffère de l'analyse effectuée par la Fédération pour déterminer l'échéance attendue de ces éléments aux fins de la gestion du risque de liquidité. Plusieurs facteurs autres que les échéances contractuelles sont pris en considération pour évaluer les flux monétaires futurs prévus et le risque de liquidité.

La valeur des engagements de crédit présentés dans ce tableau représente le montant maximal de crédit additionnel que la Fédération pourrait être obligée de consentir si les engagements sont entièrement utilisés. La valeur des garanties et lettres de soutien correspond aux sorties maximales de fonds que la Fédération pourrait devoir effectuer en cas de défaillance complète des parties aux garanties, sans tenir compte des recouvrements possibles. Ces engagements et garanties ne représentent pas nécessairement les besoins de liquidités futurs, car une partie importante de ces instruments expireront ou seront résiliés sans avoir donné lieu à des sorties de fonds.

La note complémentaire 16 « Passifs des contrats d'assurance » des états financiers consolidés annuels fournit des renseignements supplémentaires sur les échéances contractuelles des provisions techniques et des provisions pour sinistres et frais de règlement.

## Échéances contractuelles résiduelles des éléments du bilan et des engagements hors bilan

Au 31 mars 2020

(en millions de dollars)	Moins de 1 mois	De 1 à 3 mois	De 3 à 6 mois	De 6 à 9 mois	De 9 à 12 mois	De 1 à 2 ans	De 2 à 5 ans	Plus de 5 ans	Sans échéance précise	Total
<b>Actif</b>										
Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières	8 705 \$	361 \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	(141) \$	8 925 \$
<b>Valeurs mobilières</b>										
Titres à la juste valeur par le biais du résultat net <sup>(1)</sup>	176	847	411	1 112	455	1 847	6 453	20 181	4 170	35 652
Titres à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global <sup>(1)</sup>	342	549	386	2 115	233	1 752	6 812	2 470	55	14 714
Titres au coût amorti	401	427	199	169	228	1	4	35	(2)	1 462
Valeurs mobilières empruntées ou acquises en vertu de conventions de revente	12 105	887	276	-	-	-	-	-	-	13 268
<b>Prêts</b>										
Hypothécaires résidentiels <sup>(2)</sup>	66	108	165	164	163	958	1 535	1 311	47	4 517
À la consommation, sur cartes de crédit et autres prêts aux particuliers <sup>(2)</sup>	14	41	117	187	255	1 313	5 431	5 632	6 732	19 722
Aux entreprises et aux gouvernements <sup>(2)</sup>	10 326	2 188	1 336	1 103	1 582	5 931	11 693	1 840	5 760	41 759
Provision pour pertes de crédit	-	-	-	-	-	-	-	-	(553)	(553)
Actif net des fonds distincts	-	-	-	-	-	-	-	-	15 363	15 363
Engagements de clients en contrepartie d'acceptations	82	-	-	-	-	-	-	-	-	82
Primes à recevoir	211	81	16	3	-	-	-	-	2 269	2 580
Instruments financiers dérivés	508	363	480	541	202	912	3 550	853	-	7 409
Sommes à recevoir des clients, courtiers et institutions financières	4 021	2	-	-	-	-	-	-	91	4 114
Actifs de réassurance	28	57	80	71	65	187	371	1 001	2	1 862
Actifs au titre de droits d'utilisation	-	-	-	-	-	-	-	-	301	301
Immeubles de placement	-	-	-	-	-	-	-	-	911	911
Immobilisations corporelles	-	-	-	-	-	-	-	-	841	841
Goodwill	-	-	-	-	-	-	-	-	121	121
Immobilisations incorporelles	-	-	-	-	-	-	-	-	382	382
Participations dans les entreprises mises en équivalence	-	-	-	-	-	-	-	-	1 123	1 123
Actifs d'impôt différé	-	-	-	-	-	-	-	-	829	829
Autres actifs	514	149	83	11	13	20	56	23	1 325	2 194
<b>Total de l'actif</b>	<b>37 499 \$</b>	<b>6 060 \$</b>	<b>3 549 \$</b>	<b>5 476 \$</b>	<b>3 196 \$</b>	<b>12 921 \$</b>	<b>35 905 \$</b>	<b>33 346 \$</b>	<b>39 626 \$</b>	<b>177 578 \$</b>

Pour les notes de bas de tableau, se reporter à la page 44.

## Échéances contractuelles résiduelles des éléments du bilan et des engagements hors bilan (suite)

Au 31 mars 2020

(en millions de dollars)	Moins de 1 mois	De 1 à 3 mois	De 3 à 6 mois	De 6 à 9 mois	De 9 à 12 mois	De 1 à 2 ans	De 2 à 5 ans	Plus de 5 ans	Sans échéance précise	Total
<b>Passif et capitaux propres</b>										
<b>Dépôts</b>										
Particuliers <sup>(3)</sup>	45 \$	22 \$	27 \$	44 \$	44 \$	112 \$	268 \$	92 \$	3 184 \$	3 838 \$
Entreprises et gouvernements <sup>(3)</sup>	9 563	4 408	5 894	5 146	253	3 967	13 610	4 143	10 124	57 108
Institutions de dépôts <sup>(3)</sup>	142	178	155	196	163	822	1 972	13	4 731	8 372
Acceptations	82	-	-	-	-	-	-	-	-	82
Engagements relatifs aux valeurs mobilières vendues à découvert <sup>(4)</sup>	92	23	241	6	-	377	2 494	5 659	9	8 901
Engagements relatifs aux valeurs mobilières prêtées ou vendues en vertu de conventions de rachat	13 368	-	-	-	-	-	-	-	-	13 368
Instruments financiers dérivés	245	183	172	185	187	910	3 188	257	-	5 327
Sommes à payer aux clients, courtiers et institutions financières	6 445	7	-	-	-	-	-	-	3 279	9 731
Obligations locatives	4	5	7	7	7	28	81	206	8	353
Passifs des contrats d'assurance	282	564	1 028	918	861	2 159	4 620	18 781	2 670	31 883
Passif net des fonds distincts	-	-	-	-	-	-	-	-	15 352	15 352
Passifs nets au titre des régimes à prestations définies	-	-	-	-	-	-	-	-	817	817
Passifs d'impôt différé	-	-	-	-	-	-	-	-	290	290
Autres passifs	2 362	85	36	37	120	46	94	44	2 008	4 832
Obligations subordonnées	900	-	-	-	-	-	-	499	-	1 399
Total des capitaux propres	-	-	-	-	-	-	-	-	15 925	15 925
<b>Total du passif et des capitaux propres</b>	<b>33 530 \$</b>	<b>5 475 \$</b>	<b>7 560 \$</b>	<b>6 539 \$</b>	<b>1 635 \$</b>	<b>8 421 \$</b>	<b>26 327 \$</b>	<b>29 694 \$</b>	<b>58 397 \$</b>	<b>177 578 \$</b>
<b>Engagements hors bilan</b>										
Engagements de crédit <sup>(5)</sup>	627 \$	71 \$	213 \$	323 \$	347 \$	3 762 \$	7 309 \$	565 \$	55 232 \$	68 449 \$
Engagements d'indemnisation liés aux prêts de valeurs	-	-	-	-	-	-	-	-	1 775	1 775
Lettres de crédit documentaire	-	-	-	-	7	-	-	-	-	7
Garanties et lettres de crédit de soutien	39	104	226	153	108	6	11	5	70	722
Swaps sur défaillance de crédit	-	-	-	-	-	-	-	489	-	489

Pour les notes de bas de tableau, se reporter à la page 44.

**Échéances contractuelles résiduelles des éléments du bilan et des engagements hors bilan (suite)**

Au 31 décembre 2019

(en millions de dollars)	Moins de 1 mois	De 1 à 3 mois	De 3 à 6 mois	De 6 à 9 mois	De 9 à 12 mois	De 1 à 2 ans	De 2 à 5 ans	Plus de 5 ans	Sans échéance précise	Total
<b>Actif</b>										
Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières	2 637 \$	428 \$	10 \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	9 \$	3 084 \$
<b>Valeurs mobilières</b>										
Titres à la juste valeur par le biais du résultat net <sup>(1)</sup>	18	442	1 068	296	1 014	1 650	6 395	19 452	4 832	35 167
Titres à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global <sup>(1)</sup>	353	330	379	255	185	1 479	6 715	2 895	59	12 650
Titres au coût amorti	567	468	263	166	113	1	4	34	-	1 616
Valeurs mobilières empruntées ou acquises en vertu de conventions de revente	11 070	282	-	-	-	-	-	-	-	11 352
<b>Prêts</b>										
Hypothécaires résidentiels <sup>(2)</sup>	66	47	132	154	155	652	1 706	1 261	10	4 183
À la consommation, sur cartes de crédit et autres prêts aux particuliers <sup>(2)</sup>	16	43	130	188	287	1 331	5 481	5 235	7 856	20 567
Aux entreprises et aux gouvernements <sup>(2)</sup>	8 071	2 137	2 339	1 144	1 107	5 748	11 327	1 767	7 187	40 827
Provision pour pertes de crédit	-	-	-	-	-	-	-	-	(464)	(464)
Actif net des fonds distincts	-	-	-	-	-	-	-	-	17 026	17 026
Engagements de clients en contrepartie d'acceptations	368	12	-	-	-	-	-	-	-	380
Primes à recevoir	195	73	15	3	-	-	-	-	2 403	2 689
Instruments financiers dérivés	129	143	255	178	316	1 037	2 492	245	-	4 795
Sommes à recevoir des clients, courtiers et institutions financières	2 142	3	-	-	-	-	-	-	94	2 239
Actifs de réassurance	37	70	82	70	65	174	380	1 002	121	2 001
Actifs au titre de droits d'utilisation	-	-	-	-	-	-	-	-	298	298
Immeubles de placement	-	-	-	-	-	-	-	-	944	944
Immobilisations corporelles	-	-	-	-	-	-	-	-	840	840
Goodwill	-	-	-	-	-	-	-	-	121	121
Immobilisations incorporelles	-	-	-	-	-	-	-	-	381	381
Participations dans les entreprises mises en équivalence	-	-	-	-	-	-	-	-	1 034	1 034
Actifs d'impôt différé	-	-	-	-	-	-	-	-	1 015	1 015
Autres actifs	271	84	74	5	10	24	57	7	1 136	1 668
<b>Total de l'actif</b>	<b>25 940 \$</b>	<b>4 562 \$</b>	<b>4 747 \$</b>	<b>2 459 \$</b>	<b>3 252 \$</b>	<b>12 096 \$</b>	<b>34 557 \$</b>	<b>31 898 \$</b>	<b>44 902 \$</b>	<b>164 413 \$</b>

Pour les notes de bas de tableau, se reporter à la page 44.

**Échéances contractuelles résiduelles des éléments du bilan et des engagements hors bilan (suite)**

Au 31 décembre 2019

(en millions de dollars)	Moins de 1 mois	De 1 à 3 mois	De 3 à 6 mois	De 6 à 9 mois	De 9 à 12 mois	De 1 à 2 ans	De 2 à 5 ans	Plus de 5 ans	Sans échéance précise	Total
<b>Passif et capitaux propres</b>										
<b>Dépôts</b>										
Particuliers <sup>(3)</sup>	41 \$	26 \$	33 \$	28 \$	44 \$	102 \$	211 \$	62 \$	3 168 \$	3 715 \$
Entreprises et gouvernements <sup>(3)</sup>	7 260	5 656	3 591	3 153	4 867	2 731	12 520	3 311	5 835	48 924
Institutions de dépôts <sup>(3)</sup>	152	98	257	173	204	819	2 029	5	2 596	6 333
Acceptations	368	12	-	-	-	-	-	-	-	380
Engagements relatifs aux valeurs mobilières vendues à découvert <sup>(4)</sup>	495	201	171	9	7	196	1 866	7 668	2	10 615
Engagements relatifs aux valeurs mobilières prêtées ou vendues en vertu de conventions de rachat	10 562	-	-	-	-	-	-	-	-	10 562
Instruments financiers dérivés	152	198	307	218	238	1 067	2 506	141	-	4 827
Sommes à payer aux clients, courtiers et institutions financières	2 695	-	-	-	-	-	-	-	2 857	5 552
Obligations locatives	3	4	7	7	7	26	78	210	8	350
Passifs des contrats d'assurance	442	792	980	858	798	1 931	4 492	18 520	2 824	31 637
Passif net des fonds distincts	-	-	-	-	-	-	-	-	17 002	17 002
Passifs nets au titre des régimes à prestations définies	-	-	-	-	-	-	-	-	1 956	1 956
Passifs d'impôt différé	-	-	-	-	-	-	-	-	277	277
Autres passifs	2 225	423	417	25	25	45	110	44	2 059	5 373
Obligations subordonnées	-	-	899	-	-	-	-	499	-	1 398
<b>Total des capitaux propres</b>	-	-	-	-	-	-	-	-	15 512	15 512
<b>Total du passif et des capitaux propres</b>	<b>24 395 \$</b>	<b>7 410 \$</b>	<b>6 662 \$</b>	<b>4 471 \$</b>	<b>6 190 \$</b>	<b>6 917 \$</b>	<b>23 812 \$</b>	<b>30 460 \$</b>	<b>54 096 \$</b>	<b>164 413 \$</b>
<b>Engagements hors bilan</b>										
Engagements de crédit <sup>(5)</sup>	966 \$	50 \$	395 \$	335 \$	549 \$	3 566 \$	7 977 \$	513 \$	53 139 \$	67 490 \$
Engagements d'indemnisation liés aux prêts de valeurs	-	-	-	-	-	-	-	-	1 985	1 985
Lettres de crédit documentaire	-	-	-	-	-	6	-	-	-	6
Garanties et lettres de crédit de soutien	25	129	52	225	147	6	9	38	86	717
Swaps sur défaillance de crédit	-	-	-	-	-	-	195	-	-	195

<sup>(1)</sup> Les titres de participation sont classés dans la colonne « Sans échéance précise ».<sup>(2)</sup> Les montants remboursables sur demande sont classés dans la colonne « Sans échéance précise ».<sup>(3)</sup> Les dépôts remboursables à vue ou avec préavis sont considérés comme étant sans échéance précise.<sup>(4)</sup> Les montants sont présentés selon l'échéance contractuelle restante du titre sous-jacent.<sup>(5)</sup> Comprend les marges de crédit personnelles, les marges de crédit garanties par un bien immobilier et les marges sur cartes de crédit pour lesquelles les montants d'engagement sont révocables sans condition en tout temps à la discrétion de la Fédération.



## INFORMATION ADDITIONNELLE LIÉE À L'EXPOSITION À CERTAINS RISQUES

Les tableaux suivants présentent des renseignements détaillés sur les instruments financiers plus complexes et plus risqués.

### Titres adossés

(en millions de dollars)	Au 31 mars 2020		Au 31 décembre 2019	
	Montants nominaux	Juste valeur	Montants nominaux	Juste valeur
Titres adossés à des actifs financiers et à des créances hypothécaires <sup>(1)</sup>	121 \$	120 \$	135 \$	135 \$

<sup>(1)</sup> Aucun des titres détenus n'est directement adossé à des créances hypothécaires résidentielles à risque. Ces titres sont présentés aux postes « Titres à la juste valeur par le biais du résultat net » et « Titres à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global » du bilan consolidé.

### Structures de financement à levier et prêts à risque

(en millions de dollars)	Au 31 mars 2020	Au 31 décembre 2019
Structures de financement à levier <sup>(1)</sup>	147 \$	370 \$
Prêts à risque de la catégorie Alt-A <sup>(2)</sup>	16	15
Prêts à risque sur créances hypothécaires résidentielles <sup>(3)</sup>	4	4

<sup>(1)</sup> Les structures de financement à levier sont des prêts accordés aux grandes sociétés et à des sociétés de financement dont la cote de crédit se situe entre BB+ et D, et dont le niveau d'endettement est très élevé comparativement à celui des autres sociétés actives dans la même industrie.

<sup>(2)</sup> Les prêts hypothécaires de catégorie Alt-A sont définis comme étant des prêts octroyés à des emprunteurs qui ne possèdent pas la documentation standard sur les revenus. Ces prêts sont présentés au bilan consolidé, au poste « Prêts – Hypothécaires résidentiels », et sont évalués au coût amorti.

<sup>(3)</sup> Ces prêts sont définis comme étant des prêts octroyés à des emprunteurs présentant un profil de risque de crédit élevé. Les prêts hypothécaires résidentiels à risque sont présentés au bilan consolidé, au poste « Prêts – Hypothécaires résidentiels », et sont évalués au coût amorti.

## RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

### CONTRÔLES ET PROCÉDURES

Au cours de la période intermédiaire terminée le 31 mars 2020, la Fédération n'a apporté aucune modification à ses politiques, procédures et autres processus sur le contrôle interne ayant eu une incidence importante, ou susceptible d'avoir une incidence importante, sur le contrôle interne à l'égard de l'information financière. L'information sur les intervenants et leurs responsabilités liées à ces contrôles est présentée aux pages 84 et 85 du rapport de gestion annuel 2019.

### INFORMATION RELATIVE AUX PARTIES LIÉES

Dans le cours normal de ses activités, la Fédération offre des services financiers à ses parties liées, y compris ses entreprises associées, coentreprises et autres sociétés liées, et conclut des ententes visant des services d'exploitation avec elles. De plus, elle verse une rémunération à ses principaux dirigeants dans des conditions normales de marché. La Fédération effectue des transactions avec d'autres entités du Mouvement Desjardins, qui sont principalement des caisses.

La Fédération offre aussi ses produits et services financiers dans des conditions normales de marché à ses administrateurs, à ses principaux dirigeants ainsi qu'aux personnes avec qui ces derniers ont des liens.

La Fédération a mis en place un processus afin d'obtenir l'assurance que ses opérations avec ses dirigeants et les personnes qui leur sont liées sont conclues dans des conditions de concurrence normale de même que conformément à l'encadrement législatif applicable à ses diverses composantes. Ces politiques et procédures n'ont pas changé de façon importante depuis le 31 décembre 2019.

La note complémentaire 31 « Information relative aux parties liées » des états financiers consolidés annuels présente des renseignements supplémentaires sur les transactions entre parties liées.

## MÉTHODES COMPTABLES CRITIQUES ET ESTIMATIONS

---

La description des méthodes comptables de la Fédération est essentielle à la compréhension des états financiers consolidés annuels et intermédiaires. Les principales méthodes comptables sont décrites à la note complémentaire 2 « Mode de présentation et principales méthodes comptables » des états financiers consolidés annuels de la Fédération, aux pages 107 à 126 du rapport annuel 2019.

Certaines de ces méthodes revêtent une importance particulière quant à la présentation de la situation financière et des résultats d'exploitation de la Fédération du fait que la direction doit exercer des jugements et avoir recours à des estimations et à des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés de certains actifs, passifs, revenus et charges ainsi que sur l'information connexe. Les pages 85 à 91 du rapport de gestion annuel 2019 fournissent des explications sur les principales méthodes comptables qui ont nécessité que la direction porte des jugements difficiles, subjectifs ou complexes, souvent sur des questions de nature incertaine. Pour le trimestre terminé le 31 mars 2020, ces principales méthodes comptables sont les mêmes qu'au 31 décembre 2019. Toutefois, le contexte de la pandémie de COVID-19 a entraîné de nouvelles sources d'incertitude ayant une incidence sur les jugements posés ainsi que sur les estimations et hypothèses formulées par la direction dans l'application de ces méthodes comptables pour le trimestre terminé le 31 mars 2020. Pour plus de renseignements, se référer à la section « Événement important » de la note complémentaire 2 « Mode de présentation et principales méthodes comptables » des états financiers consolidés intermédiaires.

## MODIFICATIONS COMPTABLES FUTURES

---

Les normes comptables qui ont été publiées par l'IASB, mais qui n'étaient pas encore en vigueur le 31 décembre 2019, sont décrites à la note complémentaire 2 « Mode de présentation et principales méthodes comptables » des états financiers consolidés annuels de la Fédération, à la page 127 du rapport annuel 2019. L'IASB n'a publié aucune nouvelle norme comptable et aucune nouvelle modification à une norme existante au cours de la période de trois mois terminée le 31 mars 2020, ayant une incidence importante sur les états financiers de la Fédération. Cependant, à la suite des commentaires reçus sur l'exposé-sondage publié en juin 2019 dans lequel l'IASB proposait de reporter d'un an la date d'entrée en vigueur d'IFRS 17 au 1<sup>er</sup> janvier 2022, l'IASB a provisoirement décidé en mars 2020 de reporter d'une autre année, soit au 1<sup>er</sup> janvier 2023, l'application d'IFRS 17 (et ses modifications) ainsi que la date d'expiration de l'exemption temporaire de l'obligation d'appliquer IFRS 9 prévue par IFRS 4.

# ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

## TABLE DES MATIÈRES

---

### 47 États financiers consolidés

- 48 Bilan consolidé
- 49 État consolidé du résultat
- 50 État consolidé du résultat global
- 52 État consolidé des variations des capitaux propres
- 53 Tableau consolidé des flux de trésorerie

### 54 Notes complémentaires aux états financiers consolidés intermédiaires résumés

- 54 Note 1 Informations relatives à la Fédération des caisses Desjardins du Québec
- 54 Note 2 Mode de présentation et principales méthodes comptables
- 56 Note 3 Valeur comptable des instruments financiers
- 58 Note 4 Juste valeur des instruments financiers
- 64 Note 5 Prêts et provision pour pertes de crédit
- 71 Note 6 Intérêts détenus dans d'autres entités
- 71 Note 7 Dépôts
- 72 Note 8 Cumul des autres éléments du résultat global
- 72 Note 9 Gestion du capital
- 73 Note 10 Revenu net d'intérêts et revenus (pertes) nets de placement
- 74 Note 11 Information sectorielle

**Bilan consolidé**

(non audité)

(en millions de dollars canadiens)	Notes	Au 31 mars 2020	Au 31 décembre 2019
<b>ACTIF</b>			
<b>Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières</b>		<b>8 925 \$</b>	<b>3 084 \$</b>
<b>Valeurs mobilières</b>			
Titres à la juste valeur par le biais du résultat net		35 652	35 167
Titres à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global		14 714	12 650
Titres au coût amorti		1 462	1 616
		<b>51 828</b>	<b>49 433</b>
<b>Valeurs mobilières empruntées ou acquises en vertu de conventions de revente</b>			
<b>Prêts</b>	5	<b>13 268</b>	<b>11 352</b>
Hypothécaires résidentiels		4 517	4 183
À la consommation, sur cartes de crédit et autres prêts aux particuliers		19 722	20 567
Aux entreprises et aux gouvernements		41 759	40 827
		<b>65 998</b>	<b>65 577</b>
Provision pour pertes de crédit	5	(553)	(464)
		<b>65 445</b>	<b>65 113</b>
<b>Actif net des fonds distincts</b>			
		<b>15 363</b>	<b>17 026</b>
<b>Autres actifs</b>			
Engagements de clients en contrepartie d'acceptations		82	380
Primes à recevoir		2 580	2 689
Instruments financiers dérivés		7 409	4 795
Sommes à recevoir des clients, courtiers et institutions financières		4 114	2 239
Actifs de réassurance		1 862	2 001
Actifs au titre de droits d'utilisation		301	298
Immubles de placement		911	944
Immobilisations corporelles		841	840
Goodwill		121	121
Immobilisations incorporelles		382	381
Participations dans les entreprises mises en équivalence		1 123	1 034
Actifs d'impôt différé		829	1 015
Autres		2 194	1 668
		<b>22 749</b>	<b>18 405</b>
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>			
		<b>177 578 \$</b>	<b>164 413 \$</b>
<b>PASSIF ET CAPITAUX PROPRES</b>			
<b>PASSIF</b>			
<b>Dépôts</b>			
	7		
Particuliers		3 838 \$	3 715 \$
Entreprises et gouvernements		57 108	48 924
Institutions de dépôts		8 372	6 333
		<b>69 318</b>	<b>58 972</b>
<b>Autres passifs</b>			
Acceptations		82	380
Engagements relatifs aux valeurs mobilières vendues à découvert		8 901	10 615
Engagements relatifs aux valeurs mobilières prêtées ou vendues en vertu de conventions de rachat		13 368	10 562
Instruments financiers dérivés		5 327	4 827
Sommes à payer aux clients, courtiers et institutions financières		9 731	5 552
Obligations locatives		353	350
Passifs des contrats d'assurance		31 883	31 637
Passif net des fonds distincts		15 352	17 002
Passifs nets au titre des régimes à prestations définies		817	1 956
Passifs d'impôt différé		290	277
Autres		4 832	5 373
		<b>90 936</b>	<b>88 531</b>
<b>Obligations subordonnées</b>			
		<b>1 399</b>	<b>1 398</b>
<b>TOTAL DU PASSIF</b>			
		<b>161 653</b>	<b>148 901</b>
<b>CAPITAUX PROPRES</b>			
Capital social		8 884	8 884
Excédents non répartis		5 306	5 276
Cumul des autres éléments du résultat global	8	(4)	249
Réserves		1 058	330
		<b>15 244</b>	<b>14 739</b>
<b>Capitaux propres – Part revenant au Groupe</b>			
		<b>681</b>	<b>773</b>
<b>Participations ne donnant pas le contrôle</b>			
		<b>15 925</b>	<b>15 512</b>
<b>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES</b>			
		<b>177 578 \$</b>	<b>164 413 \$</b>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés intermédiaires résumés.

**État consolidé du résultat**

(non audité)

(en millions de dollars canadiens)	Notes	Pour les périodes de trois mois terminées le 31 mars	
		2020	2019
<b>REVENU D'INTÉRÊTS</b>			
Prêts		716 \$	711 \$
Valeurs mobilières		62	60
		778	771
<b>FRAIS D'INTÉRÊTS</b>			
Dépôts		330	356
Obligations subordonnées		18	18
Autres		24	32
		372	406
<b>REVENU NET D'INTÉRÊTS</b>	10	406	365
<b>PRIMES NETTES</b>		2 551	2 345
<b>AUTRES REVENUS</b>			
Cotisations		101	98
Ententes de services		199	186
Commissions sur prêts et cartes de crédit		199	210
Services de courtage et de fonds de placement		241	214
Honoraires de gestion et de services de garde		157	147
Revenus (pertes) nets de placement	10	(626)	1 424
Ajustement de l'approche par superposition pour les actifs financiers des activités d'assurances		512	(167)
Revenus de change		44	14
Autres		63	73
		890	2 199
<b>REVENU TOTAL</b>		3 847	4 909
<b>DOTATION À LA PROVISION POUR PERTES DE CRÉDIT</b>	5	199	84
<b>SINISTRES, PRESTATIONS, RENTES ET VARIATIONS DES PASSIFS DES CONTRATS D'ASSURANCE</b>		2 083	3 120
<b>FRAIS AUTRES QUE D'INTÉRÊTS</b>			
Rémunération et autres versements		158	166
Salaires et avantages sociaux		614	586
Locaux, matériel et mobilier incluant l'amortissement		147	131
Ententes de services et impartition		60	85
Communications		54	55
Autres		695	635
		1 728	1 658
<b>EXCÉDENTS (PERTES) D'EXPLOITATION</b>		(163)	47
Impôts sur les excédents		(113)	(9)
<b>EXCÉDENTS (PERTES) NETS DE LA PÉRIODE APRÈS RISTOURNES AUX CAISSES MEMBRES</b>		(50) \$	56 \$
<b>dont :</b>			
Part revenant au Groupe		(63) \$	59 \$
Part revenant aux Participations ne donnant pas le contrôle		13	(3)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés intermédiaires résumés.

**État consolidé du résultat global**

(non audité)

(en millions de dollars canadiens)	Pour les périodes de trois mois terminées le 31 mars	
	2020	2019
<b>Excédents (pertes) nets de la période après ristournes aux caisses membres</b>	<b>(50) \$</b>	56 \$
<b>Autres éléments du résultat global (nets d'impôts)</b>		
<b>Éléments qui ne seront pas reclassés ultérieurement à l'état consolidé du résultat</b>		
Réévaluation des passifs nets au titre des régimes à prestations définies	843	(87)
Quote-part des entreprises associées et des coentreprises comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence	7	(1)
Variation nette des gains et des pertes sur les titres de capitaux propres désignés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	(3)	-
Variation nette de la juste valeur attribuable aux variations du risque de crédit lié aux passifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net	5	-
	<b>852</b>	<b>(88)</b>
<b>Éléments qui seront reclassés ultérieurement à l'état consolidé du résultat</b>		
Variation nette des gains et des pertes non réalisés sur les titres d'emprunt classés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global		
Gains nets non réalisés	72	127
Dotation à la provision pour pertes de crédit comptabilisée en résultat net	4	1
Reclassement des gains nets à l'état consolidé du résultat	(65)	(2)
	<b>11</b>	<b>126</b>
Variation nette des gains et des pertes non réalisés liés à l'ajustement de l'approche par superposition pour les actifs financiers des activités d'assurance		
Gains (pertes) nets non réalisés	(432)	139
Reclassement des (gains) pertes nets à l'état consolidé du résultat	34	(6)
	<b>(398)</b>	<b>133</b>
Variation nette des couvertures de flux de trésorerie		
Gains nets sur les instruments financiers dérivés désignés comme couverture de flux de trésorerie	108	17
Reclassement à l'état consolidé du résultat des pertes nettes sur les instruments financiers dérivés désignés comme couverture de flux de trésorerie	1	-
	<b>109</b>	<b>17</b>
Gains nets de change non réalisés sur conversion d'un investissement net dans un établissement à l'étranger, déduction faite des opérations de couverture	2	-
	<b>(276)</b>	<b>276</b>
<b>Total des autres éléments du résultat global (nets d'impôts)</b>	<b>576</b>	<b>188</b>
<b>RÉSULTAT GLOBAL DE LA PÉRIODE</b>	<b>526 \$</b>	<b>244 \$</b>
<b>dont :</b>		
Part revenant au Groupe	<b>519 \$</b>	240 \$
Part revenant aux Participations ne donnant pas le contrôle	<b>7</b>	4

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés intermédiaires résumés.



**État consolidé du résultat global (suite)**

(non audité)

**Impôts sur les autres éléments du résultat global**

La charge (le recouvrement) d'impôt relative à chaque composante des autres éléments du résultat global de la période est présentée dans le tableau suivant :

(en millions de dollars canadiens)	Pour les périodes de trois mois terminées le 31 mars	
	2020	2019
<b>Éléments qui ne seront pas reclassés ultérieurement à l'état consolidé du résultat</b>		
Réévaluation des passifs nets au titre des régimes à prestations définies	304 \$	(31) \$
Variation nette des gains et des pertes sur les titres de capitaux propres désignés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	(1)	-
Variation nette de la juste valeur attribuable aux variations du risque de crédit lié aux passifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net	2	-
	<b>305</b>	<b>(31)</b>
<b>Éléments qui seront reclassés ultérieurement à l'état consolidé du résultat</b>		
Variation nette des gains et des pertes non réalisés sur les titres d'emprunt classés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global		
Gains nets non réalisés	29	45
Dotations à la provision pour pertes de crédit comptabilisée en résultat net	1	-
Reclassement des gains nets à l'état consolidé du résultat	(24)	(1)
	<b>6</b>	<b>44</b>
Variation nette des gains et des pertes non réalisés liés à l'ajustement de l'approche par superposition pour les actifs financiers des activités d'assurance		
Gains (pertes) nets non réalisés	(128)	35
Reclassement des (gains) pertes nets à l'état consolidé du résultat	14	(1)
	<b>(114)</b>	<b>34</b>
Variation nette des couvertures de flux de trésorerie		
Gains nets sur les instruments financiers dérivés désignés comme couverture de flux de trésorerie	39	7
	<b>39</b>	<b>7</b>
	<b>(69)</b>	<b>85</b>
<b>Total de la charge d'impôt</b>	<b>236 \$</b>	<b>54 \$</b>

**État consolidé des variations des capitaux propres**

Pour les périodes de trois mois terminées le 31 mars  
(non audité)

	Capital social	Excédents non répartis	Cumul des autres éléments du résultat global (note 8)	Réserves			Capitaux propres – Part revenant au Groupe	Participations ne donnant pas le contrôle	Total des capitaux propres
				Réserve de stabilisation	Réserve générale et autres réserves	Total des réserves			
(en millions de dollars canadiens)									
<b>SOLDE AU 31 DÉCEMBRE 2019</b>	<b>8 884 \$</b>	<b>5 276 \$</b>	<b>249 \$</b>	<b>265 \$</b>	<b>65 \$</b>	<b>330 \$</b>	<b>14 739 \$</b>	<b>773 \$</b>	<b>15 512 \$</b>
Excédents (pertes) nets de la période après ristournes aux caisses membres	-	(63)	-	-	-	-	(63)	13	(50)
Autres éléments du résultat global de la période	-	835	(253)	-	-	-	582	(6)	576
Résultat global de la période	-	772	(253)	-	-	-	519	7	526
Variations nettes du capital-actions	-	-	-	-	-	-	-	(93)	(93)
Dividendes	-	-	-	-	-	-	-	(6)	(6)
Virement provenant des excédents non répartis (affectation aux réserves)	-	(728)	-	-	728	728	-	-	-
Perte sur la dilution de la participation ne donnant pas le contrôle	-	(14)	-	-	-	-	(14)	-	(14)
<b>SOLDE AU 31 MARS 2020</b>	<b>8 884 \$</b>	<b>5 306 \$</b>	<b>(4) \$</b>	<b>265 \$</b>	<b>793 \$</b>	<b>1 058 \$</b>	<b>15 244 \$</b>	<b>681 \$</b>	<b>15 925 \$</b>
<b>SOLDE AU 31 DÉCEMBRE 2018</b>	<b>8 779 \$</b>	<b>4 764 \$</b>	<b>(9) \$</b>	<b>417 \$</b>	<b>(146) \$</b>	<b>271 \$</b>	<b>13 805 \$</b>	<b>748 \$</b>	<b>14 553 \$</b>
Excédents (pertes) nets de la période après ristournes aux caisses membres	-	59	-	-	-	-	59	(3)	56
Autres éléments du résultat global de la période	-	(86)	267	-	-	-	181	7	188
Résultat global de la période	-	(27)	267	-	-	-	240	4	244
Émission de parts de capital F	46	-	-	-	-	-	46	-	46
Variations nettes du capital-actions	-	-	-	-	-	-	-	4	4
Dividendes	-	-	-	-	-	-	-	(10)	(10)
Virement provenant des excédents non répartis (affectation aux réserves)	-	(291)	-	-	291	291	-	-	-
Autres	-	(3)	-	-	-	-	(3)	2	(1)
<b>SOLDE AU 31 MARS 2019</b>	<b>8 825 \$</b>	<b>4 443 \$</b>	<b>258 \$</b>	<b>417 \$</b>	<b>145 \$</b>	<b>562 \$</b>	<b>14 088 \$</b>	<b>748 \$</b>	<b>14 836 \$</b>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés intermédiaires résumés.

**Tableau consolidé des flux de trésorerie**

(non audité)

(en millions de dollars canadiens)	Pour les périodes de trois mois terminées le 31 mars	
	2020	2019
<b>FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS D'EXPLOITATION</b>		
Excédents (pertes) d'exploitation	(163) \$	47 \$
Ajustements sans effet sur la trésorerie :		
Amortissement des actifs au titre de droits d'utilisation, des immobilisations corporelles et incorporelles, et des immeubles de placement	60	52
Variation nette des passifs des contrats d'assurance	246	1 421
Dotation à la provision pour pertes de crédit	199	84
Gains nets réalisés sur les titres classés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	(91)	(2)
Gains nets sur cession d'immeubles de placement	(102)	-
Ajustement de l'approche par superposition pour les actifs financiers des activités d'assurance	(512)	167
Autres	(6)	(9)
Variations des actifs et des passifs d'exploitation :		
Titres à la juste valeur par le biais du résultat net	(485)	(2 832)
Valeurs mobilières empruntées ou acquises en vertu de conventions de revente	(1 916)	911
Prêts	(531)	1 037
Instruments financiers dérivés, montant net	(2 390)	494
Sommes à recevoir et à payer aux clients, courtiers et institutions financières, montant net	2 304	1 329
Dépôts	10 346	(627)
Engagements relatifs aux valeurs mobilières vendues à découvert	(1 714)	1 300
Engagements relatifs aux valeurs mobilières prêtées ou vendues en vertu de conventions de rachat	2 806	(2 674)
Autres	(194)	(636)
Impôts versés sur les excédents	(51)	(10)
	<b>7 806</b>	<b>52</b>
<b>FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS DE FINANCEMENT</b>		
Remboursement d'obligations locatives	(11)	(9)
Ventes de titres d'emprunt et d'obligations subordonnées à des tiers sur le marché	-	6
Émission de parts de capital F	-	46
Rémunération sur les parts de capital	(206)	-
Variations nettes du capital-actions	(106)	4
Dividendes versés	(6)	(10)
	<b>(329)</b>	<b>37</b>
<b>FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT</b>		
Acquisitions de titres à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global et au coût amorti	(12 224)	(12 729)
Produits tirés de la vente de titres à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global et au coût amorti	3 712	3 115
Produits tirés des échéances de titres à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global et au coût amorti	6 796	8 883
Acquisitions d'immobilisations corporelles, incorporelles et d'immeubles de placement	(51)	(47)
Produits de cession des immobilisations corporelles et incorporelles et des immeubles de placement	131	-
	<b>(1 636)</b>	<b>(778)</b>
<b>Augmentation (diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie</b>	<b>5 841</b>	<b>(689)</b>
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de la période	<b>3 084</b>	<b>2 738</b>
<b>TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN DE LA PÉRIODE</b>	<b>8 925 \$</b>	<b>2 049 \$</b>
<b>Autres renseignements sur les flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation</b>		
Intérêts versés	514 \$	387 \$
Intérêts et dividendes reçus	874	937

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés intermédiaires résumés.

# Notes complémentaires aux états financiers consolidés intermédiaires résumés

(non auditées)

## NOTE 1 – INFORMATIONS RELATIVES À LA FÉDÉRATION DES CAISSES DESJARDINS DU QUÉBEC

### Nature des activités

La Fédération des caisses Desjardins du Québec (Fédération) est l'entité coopérative responsable de l'orientation, de l'encadrement, de la coordination et du développement du Mouvement des caisses Desjardins (Mouvement Desjardins). La Fédération a également pour rôle de protéger les intérêts des membres du Mouvement Desjardins. Elle fournit à ses caisses membres divers services, dont certains d'ordre technique, financier et administratif. Les caisses membres exercent un pouvoir collectif sur la Fédération, et chacune d'elles exerce une influence notable sur la Fédération.

De plus, la Fédération est la société mère de plusieurs filiales œuvrant dans les services financiers. Son siège social est situé au 100, rue des Commandeurs, Lévis (Québec), Canada.

## NOTE 2 – MODE DE PRÉSENTATION ET PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

### MODE DE PRÉSENTATION

#### Déclaration de conformité

Aux termes de la *Loi sur les coopératives de services financiers*, ces états financiers consolidés intermédiaires résumés non audités (états financiers consolidés intermédiaires) ont été préparés par la direction de la Fédération conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS) publiées par l'International Accounting Standards Board (IASB), plus particulièrement selon l'International Accounting Standard (IAS) 34, *Information financière intermédiaire*, et aux exigences comptables de l'Autorité des marchés financiers (AMF) du Québec, qui ne diffèrent pas des IFRS. Certains chiffres de la période précédente ont été reclassés afin que leur présentation soit conforme à celle des états financiers consolidés intermédiaires de la période courante. Ces reclassements n'ont eu aucune incidence sur les résultats ni sur le total de l'actif et du passif de la Fédération.

Ces états financiers consolidés intermédiaires doivent être lus conjointement avec les états financiers consolidés annuels audités (états financiers consolidés annuels) de l'exercice terminé le 31 décembre 2019 ainsi que les zones ombragées de la section 4.0 « Gestion des risques » du rapport de gestion afférent, qui font partie intégrante des états financiers consolidés annuels. L'ensemble des méthodes comptables a été appliqué de la manière décrite à la note 2 « Mode de présentation et principales méthodes comptables » des états financiers consolidés annuels.

Ces états financiers consolidés intermédiaires ont été approuvés par le conseil d'administration de la Fédération le 13 mai 2020.

#### Monnaie de présentation et monnaie fonctionnelle

Ces états financiers consolidés intermédiaires sont exprimés en dollars canadiens, cette monnaie étant également la monnaie fonctionnelle de la Fédération. Les chiffres présentés dans les tableaux des notes complémentaires sont en millions de dollars, sauf indication contraire. Les symboles M\$ et G\$ sont utilisés pour désigner respectivement les millions et les milliards de dollars.

## NOTE 2 – MODE DE PRÉSENTATION ET PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

### Événement important

Le 11 mars 2020, l'Organisation mondiale de la Santé a déclaré une pandémie de COVID-19. Le 13 mars 2020, le gouvernement du Québec a déclaré l'état d'urgence sanitaire dans tout le territoire québécois. Le gouvernement du Canada a, quant à lui, instauré différentes mesures de protection au cours du premier trimestre de 2020. Cette situation et les mesures mises en place ont de nombreuses répercussions économiques sur les plans mondial, national, provincial et local. La Fédération a mis en place des mesures d'allègement pour ses membres et clients particuliers et entreprises qui auraient de la difficulté à faire face à leurs obligations financières.

Les principales incidences de la pandémie de COVID-19 sur les résultats et sur la situation financière de la Fédération au 31 mars 2020 sont les suivantes :

- Les titres désignés en vertu de l'approche par superposition ont fait l'objet d'un examen à la date de clôture visant à déterminer s'il existait une indication objective de dépréciation et la Fédération n'a pas enregistré de pertes de valeur. Pour plus de détail, se référer à la note 3 « Valeur comptable des instruments financiers ».
- Le contexte de la pandémie a causé beaucoup d'incertitude nécessitant que la direction porte des jugements importants pour l'estimation de la provision pour pertes de crédit attendues, laquelle a augmenté par rapport au trimestre précédent. Pour plus de renseignements, se référer à la note 5, « Prêts et provision pour pertes de crédit ».
- La restriction des voyages par le gouvernement fédéral en raison de la pandémie a eu une incidence sur les volumes actuels et attendus de demandes d'information et de réclamations en assurance voyage, engendrant une hausse de la provision.

### MODIFICATIONS COMPTABLES FUTURES

Les normes comptables qui ont été publiées par l'IASB, mais qui n'étaient pas en vigueur le 31 décembre 2019, sont décrites à la note 2 « Mode de présentation et principales méthodes comptables » des états financiers consolidés annuels. L'IASB n'a publié aucune nouvelle norme comptable et aucune nouvelle modification à une norme existante au cours de la période de trois mois terminée le 31 mars 2020, ayant une incidence importante sur les états financiers de la Fédération. Cependant, à la suite des commentaires reçus sur l'exposé-sondage publié en juin 2019 dans lequel l'IASB proposait de reporter d'un an la date d'entrée en vigueur d'IFRS 17 au 1<sup>er</sup> janvier 2022, l'IASB a provisoirement décidé en mars 2020 de reporter d'une autre année, soit au 1<sup>er</sup> janvier 2023, l'application d'IFRS 17 (et ses modifications) ainsi que la date d'expiration de l'exemption temporaire de l'obligation d'appliquer IFRS 9 prévue par IFRS 4.

## NOTE 3 – VALEUR COMPTABLE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

### CLASSEMENT ET VALEUR COMPTABLE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

Les tableaux suivants présentent la valeur comptable des actifs et passifs financiers selon leur classement dans les catégories définies par les normes relatives aux instruments financiers :

	À la juste valeur par le biais du résultat net		À la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global		Coût amorti <sup>(2)</sup>	Total
	Classés à la juste valeur par le biais du résultat net <sup>(1)</sup>	Désignés à la juste valeur par le biais du résultat net	Classés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global <sup>(2)</sup>	Désignés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global		
<b>Au 31 mars 2020</b>						
<b>Actifs financiers</b>						
Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières	- \$	305 \$	468 \$	- \$	8 152 \$	8 925 \$
Valeurs mobilières	17 228	18 424	14 658	56	1 462	51 828
Valeurs mobilières empruntées ou acquises en vertu de conventions de revente	-	-	-	-	13 268	13 268
Prêts	-	-	-	-	65 445	65 445
Autres actifs financiers						
Engagements de clients en contrepartie d'acceptations	-	-	-	-	82	82
Primes à recevoir	-	-	-	-	2 580	2 580
Instruments financiers dérivés <sup>(3)</sup>	7 409	-	-	-	-	7 409
Sommes à recevoir des clients, courtiers et institutions financières	-	-	-	-	4 114	4 114
Autres	5	-	-	-	1 309	1 314
<b>Total des actifs financiers</b>	<b>24 642 \$</b>	<b>18 729 \$</b>	<b>15 126 \$</b>	<b>56 \$</b>	<b>96 412 \$</b>	<b>154 965 \$</b>
<b>Passifs financiers</b>						
Dépôts <sup>(4)</sup>	- \$	123 \$	- \$	- \$	69 195 \$	69 318 \$
Autres passifs financiers						
Acceptations	-	-	-	-	82	82
Engagements relatifs aux valeurs mobilières vendues à découvert	8 901	-	-	-	-	8 901
Engagements relatifs aux valeurs mobilières prêtées ou vendues en vertu de conventions de rachat	-	-	-	-	13 368	13 368
Instruments financiers dérivés <sup>(3)</sup>	5 327	-	-	-	-	5 327
Sommes à payer aux clients, courtiers et institutions financières	-	-	-	-	9 731	9 731
Autres	298	-	-	-	2 122	2 420
Obligations subordonnées	-	-	-	-	1 399	1 399
<b>Total des passifs financiers</b>	<b>14 526 \$</b>	<b>123 \$</b>	<b>- \$</b>	<b>- \$</b>	<b>95 897 \$</b>	<b>110 546 \$</b>

<sup>(1)</sup> Un montant de 2 731 M\$ correspond à des actifs financiers désignés pour l'approche par superposition. Au 31 mars 2020, les pertes brutes non réalisées sur les titres de capitaux propres disponibles à la vente désignés en vertu de l'approche par superposition s'élevaient à 428 M\$. Ces pertes brutes non réalisées résultent des perturbations importantes sur les marchés financiers. La Fédération a la capacité et l'intention de continuer à détenir ces titres afin de permettre tout recouvrement de la juste valeur.

<sup>(2)</sup> Au 31 mars 2020, la provision pour pertes de crédit sur les valeurs mobilières au « Coût amorti » totalise 2 M\$ et la provision pour pertes de crédit sur les valeurs mobilières « Classées à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global » totalise 7 M\$. Des informations détaillées sur la provision pour pertes de crédit sur les prêts sont présentées à la note 5 « Prêts et provision pour pertes de crédit ». La provision pour pertes de crédit attendues sur les valeurs mobilières « Classées à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global » est comptabilisée aux postes « Dotation à la provision pour pertes de crédit comptabilisée en résultat net » de l'état consolidé du résultat global et « Dotation à la provision pour pertes de crédit » de l'état consolidé du résultat.

<sup>(3)</sup> Incluent des instruments financiers dérivés désignés comme instruments de couverture d'un montant de 1 514 M\$ à l'actif et de 128 M\$ au passif.

<sup>(4)</sup> Le montant à l'échéance que la Fédération sera tenue par contrat de payer aux détenteurs des dépôts désignés à la juste valeur par le biais du résultat net fluctue et pourrait être différent de la juste valeur de ces dépôts à la date de clôture.



## NOTE 3 – VALEUR COMPTABLE DES INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

## CLASSEMENT ET VALEUR COMPTABLE DES INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

	À la juste valeur par le biais du résultat net		À la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global		Coût amorti <sup>(2)</sup>	Total
	Classés à la juste valeur par le biais du résultat net <sup>(1)</sup>	Désignés à la juste valeur par le biais du résultat net	Classés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global <sup>(2)</sup>	Désignés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global		
Au 31 décembre 2019						
<b>Actifs financiers</b>						
Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières	- \$	273 \$	1 395 \$	- \$	1 416 \$	3 084 \$
Valeurs mobilières	16 712	18 455	12 591	59	1 616	49 433
Valeurs mobilières empruntées ou acquises en vertu de conventions de revente	-	-	-	-	11 352	11 352
Prêts	-	-	-	-	65 113	65 113
Autres actifs financiers						
Engagements de clients en contrepartie d'acceptations	-	-	-	-	380	380
Primes à recevoir	-	-	-	-	2 689	2 689
Instruments financiers dérivés <sup>(3)</sup>	4 795	-	-	-	-	4 795
Sommes à recevoir des clients, courtiers et institutions financières	-	-	-	-	2 239	2 239
Autres	-	-	-	-	936	936
<b>Total des actifs financiers</b>	<b>21 507 \$</b>	<b>18 728 \$</b>	<b>13 986 \$</b>	<b>59 \$</b>	<b>85 741 \$</b>	<b>140 021 \$</b>
<b>Passifs financiers</b>						
Dépôts <sup>(4)</sup>	- \$	84 \$	- \$	- \$	58 888 \$	58 972 \$
Autres passifs financiers						
Acceptations	-	-	-	-	380	380
Engagements relatifs aux valeurs mobilières vendues à découvert	10 615	-	-	-	-	10 615
Engagements relatifs aux valeurs mobilières prêtées ou vendues en vertu de conventions de rachat	-	-	-	-	10 562	10 562
Instruments financiers dérivés <sup>(3)</sup>	4 827	-	-	-	-	4 827
Sommes à payer aux clients, courtiers et institutions financières	-	-	-	-	5 552	5 552
Autres	268	-	-	-	2 421	2 689
Obligations subordonnées	-	-	-	-	1 398	1 398
<b>Total des passifs financiers</b>	<b>15 710 \$</b>	<b>84 \$</b>	<b>- \$</b>	<b>- \$</b>	<b>79 201 \$</b>	<b>94 995 \$</b>

<sup>(1)</sup> Un montant de 2 976 M\$ correspond à des actifs financiers désignés pour l'approche par superposition.

<sup>(2)</sup> Au 31 décembre 2019, la provision pour pertes de crédit sur les valeurs mobilières au « Coût amorti » totalise 1 M\$ et la provision pour pertes de crédit sur les valeurs mobilières « Classées à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global » totalise 3 M\$. Des informations détaillées sur la provision pour pertes de crédit sur les prêts sont présentées à la note 5 « Prêts et provision pour pertes de crédit ».

<sup>(3)</sup> Incluent des instruments financiers dérivés désignés comme instruments de couverture d'un montant de 241 M\$ à l'actif et de 318 M\$ au passif.

<sup>(4)</sup> Le montant à l'échéance que la Fédération sera tenue par contrat de payer aux détenteurs des dépôts désignés à la juste valeur par le biais du résultat net fluctue et pourrait être différent de la juste valeur de ces dépôts à la date de clôture.

Aucun reclassement d'instruments financiers n'a été effectué au cours de la période de trois mois terminée le 31 mars 2020 et de l'exercice terminé le 31 décembre 2019.

## NOTE 4 – JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS

### DÉTERMINATION DE LA JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS

Pour une description des techniques d'évaluation et des données utilisées pour déterminer la juste valeur des principaux instruments financiers, se référer à la note 2 « Mode de présentation et principales méthodes comptables » des états financiers consolidés annuels. Aucun changement important n'a été apporté à nos techniques d'évaluation de la juste valeur au cours du trimestre. La Fédération a mis en place des contrôles et procédures afin de s'assurer que l'évaluation des instruments financiers est appropriée et fiable.

### JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS

La valeur comptable de certains instruments financiers évalués au coût amorti n'est pas une approximation raisonnable de la juste valeur. Ces instruments financiers sont présentés dans le tableau suivant.

	Au 31 mars 2020		Au 31 décembre 2019	
	Valeur comptable	Juste valeur	Valeur comptable	Juste valeur
<b>Actifs financiers</b>				
Valeurs mobilières	1 462 \$	1 460 \$	1 616 \$	1 617 \$
Prêts	65 445	64 772	65 113	65 156
<b>Passifs financiers</b>				
Dépôts	69 195	68 283	58 888	58 724
Obligations subordonnées	1 399	1 414	1 398	1 433

### HIÉRARCHIE DES JUSTES VALEURS

L'évaluation de la juste valeur est établie en fonction d'une hiérarchie à trois niveaux. Se référer à la note 4 « Juste valeur des instruments financiers » des états financiers consolidés annuels, qui contient une description de ses 3 niveaux.

## NOTE 4 – JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

### HIÉRARCHIE DES INSTRUMENTS FINANCIERS ÉVALUÉS À LA JUSTE VALEUR

Les tableaux suivants présentent la hiérarchie des instruments financiers évalués à la juste valeur au bilan consolidé :

Au 31 mars 2020	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
<b>Actifs financiers</b>				
<b>Actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net</b>				
Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières	73 \$	232 \$	- \$	305 \$
Valeurs mobilières				
Créances émises ou garanties par des :				
Entités gouvernementales canadiennes	8 990	-	-	8 990
Entités gouvernementales provinciales et corps municipaux au Canada	15 922	807	-	16 729
Corps scolaires ou publics au Canada	15	89	-	104
Administrations publiques à l'étranger	202	-	-	202
Autres titres				
Institutions financières	8	1 158	55	1 221
Autres émetteurs	1	3 481	758	4 240
Titres de participation	2 916	411	839	4 166
	28 127	6 178	1 652	35 957
Instruments financiers dérivés				
Contrats de taux d'intérêt	-	3 908	-	3 908
Contrats de change	-	2 062	-	2 062
Autres contrats	-	1 439	-	1 439
	-	7 409	-	7 409
Autres actifs	-	5	-	5
<b>Total des actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net</b>	28 127	13 592	1 652	43 371
<b>Actifs financiers à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global</b>				
Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières	5	463	-	468
Valeurs mobilières				
Créances émises ou garanties par des :				
Entités gouvernementales canadiennes	1 835	2 193	-	4 028
Entités gouvernementales provinciales et corps municipaux au Canada	5 648	763	-	6 411
Administrations publiques à l'étranger	17	-	-	17
Autres titres				
Institutions financières	5	3 588	-	3 593
Autres émetteurs	-	541	68	609
Titres de participation	-	3	53	56
<b>Total des actifs financiers à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global</b>	7 510	7 551	121	15 182
Instruments financiers des fonds distincts	5 786	9 502	74	15 362
<b>Total des actifs financiers</b>	41 423 \$	30 645 \$	1 847 \$	73 915 \$
<b>Passifs financiers</b>				
<b>Passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net</b>				
Dépôts	- \$	123 \$	- \$	123 \$
Autres passifs				
Engagements relatifs aux valeurs mobilières vendues à découvert	8 588	313	-	8 901
Autres	-	-	298	298
	8 588	436	298	9 322
Instruments financiers dérivés				
Contrats de taux d'intérêt	-	3 523	-	3 523
Contrats de change	-	508	-	508
Autres contrats	-	1 296	-	1 296
	-	5 327	-	5 327
<b>Total des passifs financiers</b>	8 588 \$	5 763 \$	298 \$	14 649 \$

## NOTE 4 – JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

### HIÉRARCHIE DES INSTRUMENTS FINANCIERS ÉVALUÉS À LA JUSTE VALEUR (suite)

Au 31 décembre 2019	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
<b>Actifs financiers</b>				
<b>Actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net</b>				
Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières	9 \$	264 \$	- \$	273 \$
Valeurs mobilières				
Créances émises ou garanties par des :				
Entités gouvernementales canadiennes	8 487	-	-	8 487
Entités gouvernementales provinciales et corps municipaux au Canada	15 680	785	-	16 465
Corps scolaires ou publics au Canada	15	89	-	104
Administrations publiques à l'étranger	133	-	-	133
Autres titres				
Institutions financières	17	810	55	882
Autres émetteurs	1	3 494	771	4 266
Titres de participation	3 447	589	794	4 830
	27 789	6 031	1 620	35 440
Instruments financiers dérivés				
Contrats de taux d'intérêt	-	1 515	-	1 515
Contrats de change	-	286	-	286
Autres contrats	-	2 994	-	2 994
	-	4 795	-	4 795
<b>Total des actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net</b>	27 789	10 826	1 620	40 235
<b>Actifs financiers à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global</b>				
Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières	9	1 386	-	1 395
Valeurs mobilières				
Créances émises ou garanties par des :				
Entités gouvernementales canadiennes	2 020	1 907	-	3 927
Entités gouvernementales provinciales et corps municipaux au Canada	6 017	593	-	6 610
Administrations publiques à l'étranger	11	-	-	11
Autres titres				
Institutions financières	5	1 451	-	1 456
Autres émetteurs	-	517	70	587
Titres de participation	-	2	57	59
<b>Total des actifs financiers à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global</b>	8 062	5 856	127	14 045
Instruments financiers des fonds distincts	6 588	10 351	81	17 020
<b>Total des actifs financiers</b>	42 439 \$	27 033 \$	1 828 \$	71 300 \$
<b>Passifs financiers</b>				
<b>Passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net</b>				
Dépôts	- \$	84 \$	- \$	84 \$
Autres passifs				
Engagements relatifs aux valeurs mobilières vendues à découvert	10 193	422	-	10 615
Autres	-	-	268	268
	10 193	506	268	10 967
Instruments financiers dérivés				
Contrats de taux d'intérêt	-	1 396	-	1 396
Contrats de change	-	528	-	528
Autres contrats	-	2 903	-	2 903
	-	4 827	-	4 827
<b>Total des passifs financiers</b>	10 193 \$	5 333 \$	268 \$	15 794 \$

Au cours de la période de trois mois terminée le 31 mars 2020 et de l'exercice terminé le 31 décembre 2019, aucun transfert significatif imputable à des changements touchant le caractère observable ou non des données de marché n'a été effectué entre les niveaux de la hiérarchie des instruments évalués à la juste valeur.

## NOTE 4 – JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

### JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS CLASSÉS DANS LE NIVEAU 3

La Fédération a mis en place divers contrôles et différentes procédures clés afin de s'assurer que l'évaluation des instruments financiers classés dans le niveau 3 est appropriée et fiable. Au cours de la période de trois mois terminée le 31 mars 2020, aucun changement important n'a été apporté aux contrôles et procédures clés ainsi qu'aux techniques d'évaluation. Certains changements ont été apportés aux intervalles de valeurs de données utilisées pour l'établissement de la juste valeur, mais n'ont pas entraîné de variation significative de la juste valeur des instruments financiers classés dans le niveau 3. Pour une description du processus d'évaluation des instruments financiers classés dans le niveau 3, se référer à la note 4 « Juste valeur des instruments financiers » des états financiers consolidés annuels.

### Sensibilité des instruments financiers classés dans le niveau 3

La Fédération effectue des analyses de sensibilité pour évaluer la juste valeur des instruments financiers classés dans le niveau 3. L'effet de la substitution de données non observables par une ou plusieurs hypothèses raisonnablement possibles n'entraîne pas de variation significative de la juste valeur des instruments financiers classés dans ce niveau.

## NOTE 4 – JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

### JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS CLASSÉS DANS LE NIVEAU 3 (suite)

#### Variations de la juste valeur des instruments financiers classés dans le niveau 3

Les tableaux suivants présentent les variations de la juste valeur des instruments financiers classés dans le niveau 3 de la hiérarchie, soit ceux dont la juste valeur est établie au moyen de techniques d'évaluation qui ne sont pas fondées principalement sur des données observables sur le marché :

	Solde au début de la période	Gains / pertes réalisés comptabilisés en résultat net <sup>(1)</sup>	Gains / pertes non réalisés comptabilisés en résultat net <sup>(2)</sup>	Gains / pertes non réalisés comptabilisés dans les autres éléments du résultat global <sup>(3)</sup>	Transfert d'instruments vers (depuis) le niveau 3	Achats / Émissions / Autres	Ventes / Règlements / Autres	Solde à la fin de la période
<b>Pour la période de trois mois terminée le 31 mars 2020</b>								
<b>Actifs financiers</b>								
<b>Actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net</b>								
Valeurs mobilières								
Autres titres								
Institutions financières								
Obligations hypothécaires	55 \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	55 \$
Autres émetteurs								
Fonds de couverture	2	2	(1)	-	-	-	-	3
Billets à terme adossés à des actifs	4	-	1	-	-	-	-	5
Obligations hypothécaires	710	-	(10)	-	-	-	(9)	691
Autres titres de créances	55	-	(2)	-	-	6	-	59
Titres de participation	794	(2)	(10)	-	-	58	(1)	839
<b>Total des actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net</b>	<b>1 620</b>	<b>-</b>	<b>(22)</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>64</b>	<b>(10)</b>	<b>1 652</b>
<b>Actifs financiers à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global</b>								
Valeurs mobilières								
Autres titres								
Autres émetteurs								
Obligations hypothécaires	70	-	-	(1)	-	-	(1)	68
Titres de participation	57	-	-	(4)	-	-	-	53
<b>Total des actifs financiers à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global</b>	<b>127</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>(5)</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>(1)</b>	<b>121</b>
Instruments financiers des fonds distincts	81	-	(7)	-	-	5	(5)	74
<b>Total des actifs financiers</b>	<b>1 828 \$</b>	<b>- \$</b>	<b>(29) \$</b>	<b>(5) \$</b>	<b>- \$</b>	<b>69 \$</b>	<b>(16) \$</b>	<b>1 847 \$</b>
<b>Passifs financiers</b>								
<b>Passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net</b>								
Autres passifs – Autres								
Passif financier lié à la contrepartie éventuelle	268 \$	- \$	30 \$	- \$	- \$	- \$	- \$	298 \$
<b>Total des passifs financiers</b>	<b>268 \$</b>	<b>- \$</b>	<b>30 \$</b>	<b>- \$</b>	<b>- \$</b>	<b>- \$</b>	<b>- \$</b>	<b>298 \$</b>

<sup>(1)</sup> Les gains ou pertes réalisés sur les actifs financiers classés ou désignés à la juste valeur par le biais du résultat net sont présentés au poste « Revenus (pertes) nets de placement ».

<sup>(2)</sup> Les gains ou pertes non réalisés sur les actifs financiers classés ou désignés à la juste valeur par le biais du résultat net sont présentés au poste « Revenus (pertes) nets de placement ».

<sup>(3)</sup> Les gains ou pertes non réalisés sur les actifs financiers « Classés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global » sont comptabilisés au poste « Gains nets non réalisés » sur les titres d'emprunt à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global, alors que les gains ou pertes non réalisés sur les actifs financiers « Désignés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global » sont comptabilisés au poste « Variation nette des gains et des pertes sur les titres de capitaux propres désignés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global » à l'état consolidé du résultat global.

## NOTE 4 – JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

### JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS CLASSÉS DANS LE NIVEAU 3 (suite)

#### Variations de la juste valeur des instruments financiers classés dans le niveau 3 (suite)

	Solde au début de la période	Gains / pertes réalisés comptabilisés en résultat net <sup>(1)</sup>	Gains / pertes non réalisés comptabilisés en résultat net <sup>(2)</sup>	Gains / pertes non réalisés comptabilisés dans les autres éléments du résultat global <sup>(3)</sup>	Transfert d'instruments vers (depuis) le niveau 3	Achats / Émissions / Autres	Ventes / Règlements / Autres	Solde à la fin de la période
Pour la période de trois mois terminée le 31 mars 2019								
<b>Actifs financiers</b>								
<b>Actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net</b>								
Valeurs mobilières								
Autres titres								
Institutions financières								
Obligations hypothécaires	56 \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	56 \$
Autres émetteurs								
Fonds de couverture	1	-	1	-	-	-	-	2
Billets à terme adossés à des actifs	5	-	-	-	-	-	-	5
Obligations hypothécaires	736	-	13	-	-	-	(8)	741
Autres titres de créances	-	-	-	-	-	25	-	25
Titres de participation	698	-	(13)	-	-	63	(14)	734
Autres actifs	13	-	-	-	-	-	(10)	3
<b>Total des actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net</b>	<b>1 509</b>	<b>-</b>	<b>1</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>88</b>	<b>(32)</b>	<b>1 566</b>
<b>Actifs financiers à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global</b>								
Valeurs mobilières								
Autres titres								
Autres émetteurs								
Obligations hypothécaires	89	-	-	1	-	-	-	90
Obligations corporatives	8	-	-	-	-	-	-	8
<b>Total des actifs financiers à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global</b>	<b>97</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>1</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>98</b>
Instrument financiers des fonds distincts	72	-	2	-	-	1	-	75
<b>Total des actifs financiers</b>	<b>1 678 \$</b>	<b>- \$</b>	<b>3 \$</b>	<b>1 \$</b>	<b>- \$</b>	<b>89 \$</b>	<b>(32) \$</b>	<b>1 739 \$</b>
<b>Passifs financiers</b>								
<b>Passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net</b>								
Autres passifs – Autres								
Passif financier lié à la contrepartie éventuelle	319 \$	- \$	14 \$	- \$	- \$	- \$	- \$	333 \$
<b>Total des passifs financiers</b>	<b>319 \$</b>	<b>- \$</b>	<b>14 \$</b>	<b>- \$</b>	<b>- \$</b>	<b>- \$</b>	<b>- \$</b>	<b>333 \$</b>

<sup>(1)</sup> Les gains ou pertes réalisés sur les actifs financiers classés ou désignés à la juste valeur par le biais du résultat net sont présentés au poste « Revenus (pertes) nets de placement ».

<sup>(2)</sup> Les gains ou pertes non réalisés sur les actifs financiers classés ou désignés à la juste valeur par le biais du résultat net sont présentés au poste « Revenus (pertes) nets de placement ».

<sup>(3)</sup> Les gains ou pertes non réalisés sur les actifs financiers « Classés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global » sont comptabilisés au poste « Gains nets non réalisés » sur les titres d'emprunt à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global, alors que les gains ou pertes non réalisés sur les actifs financiers « Désignés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global » sont comptabilisés au poste « Variation nette des gains et des pertes sur les titres de capitaux propres désignés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global » à l'état consolidé du résultat global.



## NOTE 5 – PRÊTS ET PROVISION POUR PERTES DE CRÉDIT

### EXPOSITION AU RISQUE DE CRÉDIT DES PRÊTS ET DES ÉLÉMENTS HORS BILAN

Les tableaux suivants présentent la valeur comptable brute des prêts et le montant de l'exposition des éléments hors bilan pour lesquels la Fédération estime une provision pour pertes de crédit attendues en fonction de la qualité du crédit et de l'étape du modèle de dépréciation dans laquelle ils sont classés. Pour plus de renseignements sur le classement des prêts et des éléments hors bilan en fonction de la qualité du crédit, se référer au tableau qui présente les tranches de probabilités de défaut (PD) par rapport aux niveaux de risque des prêts et des éléments hors bilan de la note 7 « Prêts et provision pour perte de crédit » des états financiers consolidés annuels.

#### Prêts

Au 31 mars 2020	Non dépréciés		Dépréciés	Total
	Étape 1	Étape 2	Étape 3	
<b>Prêts hypothécaires résidentiels</b>				
Excellent	119 \$	- \$	- \$	119 \$
Très faible	1 190	-	-	1 190
Faible	2 382	65	-	2 447
Moyen	482	211	-	693
Élevé	13	42	-	55
Défaut	-	4	9	13
<b>Total des prêts hypothécaires résidentiels bruts</b>	<b>4 186 \$</b>	<b>322 \$</b>	<b>9 \$</b>	<b>4 517 \$</b>
Provision pour pertes de crédit	(6)	(1)	(4)	(11)
<b>Total des prêts hypothécaires résidentiels nets</b>	<b>4 180 \$</b>	<b>321 \$</b>	<b>5 \$</b>	<b>4 506 \$</b>
<b>Prêts à la consommation, sur cartes de crédit et autres prêts aux particuliers</b>				
Excellent	1 301 \$	- \$	- \$	1 301 \$
Très faible	2 558	-	-	2 558
Faible	8 900	345	-	9 245
Moyen	3 002	1 632	-	4 634
Élevé	22	1 704	-	1 726
Défaut	-	-	258	258
<b>Total des prêts à la consommation, sur cartes de crédit et autres prêts aux particuliers bruts</b>	<b>15 783 \$</b>	<b>3 681 \$</b>	<b>258 \$</b>	<b>19 722 \$</b>
Provision pour pertes de crédit	(105)	(237)	(132)	(474)
<b>Total des prêts à la consommation, sur cartes de crédit et autres prêts aux particuliers nets</b>	<b>15 678 \$</b>	<b>3 444 \$</b>	<b>126 \$</b>	<b>19 248 \$</b>
<b>Prêts aux entreprises et aux gouvernements<sup>(1)</sup></b>				
Risque acceptable :				
Catégorie investissement	32 328 \$	- \$	- \$	32 328 \$
Autre que catégorie investissement	7 533	909	-	8 442
Sous-surveillance	71	882	-	953
En défaut	-	-	118	118
<b>Total des prêts aux entreprises et aux gouvernements bruts</b>	<b>39 932 \$</b>	<b>1 791 \$</b>	<b>118 \$</b>	<b>41 841 \$</b>
Provision pour pertes de crédit	(18)	(17)	(33)	(68)
<b>Total des prêts aux entreprises et aux gouvernements nets</b>	<b>39 914 \$</b>	<b>1 774 \$</b>	<b>85 \$</b>	<b>41 773 \$</b>

<sup>(1)</sup> Incluent les engagements de clients en contrepartie d'acceptations.

## NOTE 5 – PRÊTS ET PROVISION POUR PERTES DE CRÉDIT (suite)

### EXPOSITION AU RISQUE DE CRÉDIT DES PRÊTS ET DES ÉLÉMENTS HORS BILAN (suite)

#### Prêts (suite)

Au 31 décembre 2019	Non dépréciés		Dépréciés	Total
	Étape 1	Étape 2	Étape 3	
<b>Prêts hypothécaires résidentiels</b>				
Excellent	515 \$	- \$	- \$	515 \$
Très faible	1 970	-	-	1 970
Faible	1 527	8	-	1 535
Moyen	46	83	-	129
Élevé	1	21	-	22
Défaut	-	4	8	12
<b>Total des prêts hypothécaires résidentiels bruts</b>	<b>4 059 \$</b>	<b>116 \$</b>	<b>8 \$</b>	<b>4 183 \$</b>
Provision pour pertes de crédit	(5)	(1)	(4)	(10)
<b>Total des prêts hypothécaires résidentiels nets</b>	<b>4 054 \$</b>	<b>115 \$</b>	<b>4 \$</b>	<b>4 173 \$</b>
<b>Prêts à la consommation, sur cartes de crédit et autres prêts aux particuliers</b>				
Excellent	1 558 \$	- \$	- \$	1 558 \$
Très faible	3 610	-	-	3 610
Faible	8 459	139	-	8 598
Moyen	3 515	1 313	-	4 828
Élevé	23	1 701	-	1 724
Défaut	-	-	249	249
<b>Total des prêts à la consommation, sur cartes de crédit et autres prêts aux particuliers bruts</b>	<b>17 165 \$</b>	<b>3 153 \$</b>	<b>249 \$</b>	<b>20 567 \$</b>
Provision pour pertes de crédit	(103)	(186)	(130)	(419)
<b>Total des prêts à la consommation, sur cartes de crédit et autres prêts aux particuliers nets</b>	<b>17 062 \$</b>	<b>2 967 \$</b>	<b>119 \$</b>	<b>20 148 \$</b>
<b>Prêts aux entreprises et aux gouvernements<sup>(1)</sup></b>				
Risque acceptable :				
Catégorie investissement	32 946 \$	- \$	- \$	32 946 \$
Autre que catégorie investissement	7 662	220	-	7 882
Sous-surveillance	101	164	-	265
En défaut	-	-	114	114
<b>Total des prêts aux entreprises et aux gouvernements bruts</b>	<b>40 709 \$</b>	<b>384 \$</b>	<b>114 \$</b>	<b>41 207 \$</b>
Provision pour pertes de crédit	(12)	(3)	(20)	(35)
<b>Total des prêts aux entreprises et aux gouvernements nets</b>	<b>40 697 \$</b>	<b>381 \$</b>	<b>94 \$</b>	<b>41 172 \$</b>

<sup>(1)</sup> Incluent les engagements de clients en contrepartie d'acceptations.

## NOTE 5 – PRÊTS ET PROVISION POUR PERTES DE CRÉDIT (suite)

### EXPOSITION AU RISQUE DE CRÉDIT DES PRÊTS ET DES ÉLÉMENTS HORS BILAN (suite)

#### Éléments hors bilan<sup>(1)</sup>

Au 31 mars 2020	Non dépréciés		Dépréciés	Total
	Étape 1	Étape 2	Étape 3	
<b>Hypothécaires résidentiels, à la consommation, sur cartes de crédit et autres prêts aux particuliers</b>				
Excellent	13 206 \$	- \$	- \$	13 206 \$
Très faible	20 679	4	-	20 683
Faible	7 661	42	-	7 703
Moyen	3 707	1 530	-	5 237
Élevé	15	790	-	805
Défaut	-	-	33	33
<b>Total des éléments hors bilan bruts</b>	<b>45 268 \$</b>	<b>2 366 \$</b>	<b>33 \$</b>	<b>47 667 \$</b>
Provision pour pertes de crédit	(34)	(4)	-	(38)
<b>Total des éléments hors bilan nets</b>	<b>45 234 \$</b>	<b>2 362 \$</b>	<b>33 \$</b>	<b>47 629 \$</b>
<b>Entreprises et gouvernements</b>				
Risque acceptable :				
Catégorie investissement	12 576 \$	- \$	- \$	12 576 \$
Autre que catégorie investissement	8 428	155	-	8 583
Sous-surveillance	61	289	-	350
En défaut	-	-	2	2
<b>Total des éléments hors bilan bruts</b>	<b>21 065 \$</b>	<b>444 \$</b>	<b>2 \$</b>	<b>21 511 \$</b>
Provision pour pertes de crédit	(5)	(1)	-	(6)
<b>Total des éléments hors bilan nets</b>	<b>21 060 \$</b>	<b>443 \$</b>	<b>2 \$</b>	<b>21 505 \$</b>

<sup>(1)</sup> Les engagements de prêts pour lesquels la Fédération estime une provision pour pertes de crédit attendues sont composés des engagements de crédit et des lettres de crédit documentaires, alors que les garanties financières pour lesquelles elle estime une provision pour pertes de crédit attendues sont composées des garanties et lettres de crédit de soutien.

Au 31 décembre 2019	Non dépréciés		Dépréciés	Total
	Étape 1	Étape 2	Étape 3	
<b>Hypothécaires résidentiels, à la consommation, sur cartes de crédit et autres prêts aux particuliers</b>				
Excellent	13 159 \$	3 \$	- \$	13 162 \$
Très faible	19 690	2	-	19 692
Faible	7 525	16	-	7 541
Moyen	3 786	1 188	-	4 974
Élevé	14	722	-	736
Défaut	-	-	32	32
<b>Total des éléments hors bilan bruts</b>	<b>44 174 \$</b>	<b>1 931 \$</b>	<b>32 \$</b>	<b>46 137 \$</b>
Provision pour pertes de crédit	(24)	(2)	-	(26)
<b>Total des éléments hors bilan nets</b>	<b>44 150 \$</b>	<b>1 929 \$</b>	<b>32 \$</b>	<b>46 111 \$</b>
<b>Entreprises et gouvernements</b>				
Risque acceptable :				
Catégorie investissement	12 850 \$	- \$	- \$	12 850 \$
Autre que catégorie investissement	9 057	78	-	9 135
Sous-surveillance	36	53	-	89
En défaut	-	-	2	2
<b>Total des éléments hors bilan bruts</b>	<b>21 943 \$</b>	<b>131 \$</b>	<b>2 \$</b>	<b>22 076 \$</b>
Provision pour pertes de crédit	(6)	-	-	(6)
<b>Total des éléments hors bilan nets</b>	<b>21 937 \$</b>	<b>131 \$</b>	<b>2 \$</b>	<b>22 070 \$</b>

<sup>(1)</sup> Les engagements de prêts pour lesquels la Fédération estime une provision pour pertes de crédit attendues sont composés des engagements de crédit et des lettres de crédit documentaires, alors que les garanties financières pour lesquelles elle estime une provision pour pertes de crédit attendues sont composées des garanties et lettres de crédit de soutien.

## NOTE 5 – PRÊTS ET PROVISION POUR PERTES DE CRÉDIT (suite)

## PROVISION POUR PERTES DE CRÉDIT

Les tableaux suivants présentent les variations du solde de la provision pour pertes de crédit attendues sur les prêts et les éléments hors bilan :

	Non dépréciés		Dépréciés	Provision pour pertes de crédit
	Étape 1	Étape 2	Étape 3	
<b>Pour la période de trois mois terminée le 31 mars 2020</b>				
<b>Hypothécaires résidentiels</b>				
<b>Solde au début de la période</b>	<b>5 \$</b>	<b>1 \$</b>	<b>4 \$</b>	<b>10 \$</b>
<i>Dotation à la provision pour pertes de crédit</i>				
Transferts vers <sup>(1)</sup> :				
Étape 1	-	-	-	-
Étape 2	-	-	-	-
Étape 3	-	-	-	-
Réévaluation nette due aux transferts <sup>(2)</sup>	-	-	-	-
Changements aux intrants des modèles <sup>(3)</sup>	-	-	-	-
Nouveaux montages ou nouvelles acquisitions <sup>(4)</sup>	1	-	-	1
Décomptabilisations et échéances <sup>(5)</sup>	-	-	-	-
Octrois (remboursements) nets <sup>(6)</sup>	-	-	-	-
	<b>1</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>1</b>
Radiations et recouvrements	-	-	-	-
<b>Solde à la fin de la période</b>	<b>6 \$</b>	<b>1 \$</b>	<b>4 \$</b>	<b>11 \$</b>
<b>À la consommation, sur cartes de crédit et autres prêts aux particuliers<sup>(7)</sup></b>				
<b>Solde au début de la période</b>	<b>133 \$</b>	<b>188 \$</b>	<b>130 \$</b>	<b>451 \$</b>
<i>Dotation à la provision pour pertes de crédit</i>				
Transferts vers <sup>(1)</sup> :				
Étape 1	77	(71)	(6)	-
Étape 2	(29)	52	(23)	-
Étape 3	(1)	(13)	14	-
Réévaluation nette due aux transferts <sup>(2)</sup>	(4)	9	87	92
Changements aux intrants des modèles <sup>(3)</sup>	(40)	78	59	97
Nouveaux montages ou nouvelles acquisitions <sup>(4)</sup>	17	13	-	30
Décomptabilisations et échéances <sup>(5)</sup>	(6)	(10)	(36)	(52)
Octrois (remboursements) nets <sup>(6)</sup>	(3)	(4)	(1)	(8)
	<b>11</b>	<b>54</b>	<b>94</b>	<b>159</b>
Radiations et recouvrements	-	-	(92)	(92)
<b>Solde à la fin de la période</b>	<b>144 \$</b>	<b>242 \$</b>	<b>132 \$</b>	<b>518 \$</b>
<b>Aux entreprises et aux gouvernements</b>				
<b>Solde au début de la période</b>	<b>12 \$</b>	<b>3 \$</b>	<b>20 \$</b>	<b>35 \$</b>
<i>Dotation à la provision pour pertes de crédit</i>				
Transferts vers <sup>(1)</sup> :				
Étape 1	-	-	-	-
Étape 2	(3)	3	-	-
Étape 3	-	-	-	-
Réévaluation nette due aux transferts <sup>(2)</sup>	-	3	1	4
Changements aux intrants des modèles <sup>(3)</sup>	5	7	12	24
Nouveaux montages ou nouvelles acquisitions <sup>(4)</sup>	3	-	-	3
Décomptabilisations et échéances <sup>(5)</sup>	-	-	-	-
Octrois (remboursements) nets <sup>(6)</sup>	1	1	1	3
Autres	-	-	(1)	(1)
	<b>6</b>	<b>14</b>	<b>13</b>	<b>33</b>
Radiations et recouvrements	-	-	-	-
<b>Solde à la fin de la période</b>	<b>18 \$</b>	<b>17 \$</b>	<b>33 \$</b>	<b>68 \$</b>
<b>Total des soldes à la fin de la période</b>	<b>168 \$</b>	<b>260 \$</b>	<b>169 \$</b>	<b>597 \$</b>
<b>Composition</b>				
Prêts	<b>129 \$</b>	<b>255 \$</b>	<b>169 \$</b>	<b>553 \$</b>
Éléments hors bilan <sup>(8)</sup>	<b>39</b>	<b>5</b>	<b>-</b>	<b>44</b>

(1) Représentent les transferts d'une étape à l'autre avant la réévaluation des pertes de crédit attendues.

(2) Représente la réévaluation de la provision pour pertes de crédit attendues en raison des transferts d'une étape à l'autre.

(3) Représentent la variation de la provision due à une modification des paramètres de risque de crédit et des autres intrants des modèles.

(4) Représentent l'augmentation de la provision pour les nouveaux montages ou les nouvelles acquisitions de la période, y compris les prêts pour lesquels il y a eu une décomptabilisation et une comptabilisation d'un nouvel actif à la suite d'une modification des conditions.

(5) Représentent principalement la diminution de la provision pour les prêts entièrement remboursés, y compris les prêts pour lesquels il y a eu une décomptabilisation et une comptabilisation d'un nouvel actif à la suite d'une modification des conditions.

(6) Représentent les variations de la provision liées aux octrois et aux remboursements sur les prêts en cours.

(7) La totalité de la provision pour pertes de crédit relative aux éléments hors bilan est présentée à même la section des prêts à la consommation, sur cartes de crédit et autres prêts aux particuliers pour les fins de ce tableau, étant donné que les montants de provision et les variations de celle-ci qui sont attribuables aux autres catégories d'éléments hors bilan ne sont pas significatifs.

(8) La provision pour pertes de crédit sur les éléments hors bilan est présentée dans les « Autres passifs – Autres » au bilan consolidé.

## NOTE 5 – PRÊTS ET PROVISION POUR PERTES DE CRÉDIT (suite)

## PROVISION POUR PERTES DE CRÉDIT (suite)

Pour la période de trois mois terminée le 31 mars 2019	Non dépréciés		Dépréciés	Provision pour pertes de crédit
	Étape 1	Étape 2	Étape 3	
<b>Hypothécaires résidentiels</b>				
<b>Solde au début de la période</b>	4 \$	1 \$	5 \$	10 \$
<i>Dotation à la provision pour pertes de crédit</i>				
Transferts vers <sup>(1)</sup> :				
Étape 1	-	-	-	-
Étape 2	-	-	-	-
Étape 3	-	-	-	-
Réévaluation nette due aux transferts <sup>(2)</sup>	-	-	-	-
Changements aux intrants des modèles <sup>(3)</sup>	-	-	-	-
Nouveaux montages ou nouvelles acquisitions <sup>(4)</sup>	-	-	-	-
Décomptabilisations et échéances <sup>(5)</sup>	-	-	-	-
Octrois (remboursements) nets <sup>(6)</sup>	-	-	-	-
<b>Solde à la fin de la période</b>	4 \$	1 \$	5 \$	10 \$
<b>À la consommation, sur cartes de crédit et autres prêts aux particuliers<sup>(7)</sup></b>				
<b>Solde au début de la période</b>	129 \$	259 \$	110 \$	498 \$
<i>Dotation à la provision pour pertes de crédit</i>				
Transferts vers <sup>(1)</sup> :				
Étape 1	64	(60)	(4)	-
Étape 2	(15)	25	(10)	-
Étape 3	-	(10)	10	-
Réévaluation nette due aux transferts <sup>(2)</sup>	(21)	15	49	43
Changements aux intrants des modèles <sup>(3)</sup>	(36)	49	45	58
Nouveaux montages ou nouvelles acquisitions <sup>(4)</sup>	14	15	-	29
Décomptabilisations et échéances <sup>(5)</sup>	(6)	(13)	(11)	(30)
Octrois (remboursements) nets <sup>(6)</sup>	(5)	(14)	-	(19)
Autres	1	-	-	1
<b>Solde à la fin de la période</b>	125 \$	266 \$	114 \$	505 \$
<b>Aux entreprises et aux gouvernements</b>				
<b>Solde au début de la période</b>	9 \$	5 \$	6 \$	20 \$
<i>Dotation à la provision pour pertes de crédit</i>				
Transferts vers <sup>(1)</sup> :				
Étape 1	1	(1)	-	-
Étape 2	-	-	-	-
Étape 3	-	-	-	-
Réévaluation nette due aux transferts <sup>(2)</sup>	-	-	5	5
Changements aux intrants des modèles <sup>(3)</sup>	-	-	(4)	(4)
Nouveaux montages ou nouvelles acquisitions <sup>(4)</sup>	1	-	-	1
Décomptabilisations et échéances <sup>(5)</sup>	(1)	-	-	(1)
Octrois (remboursements) nets <sup>(6)</sup>	-	-	-	-
Autres	-	-	1	1
<b>Solde à la fin de la période</b>	10 \$	4 \$	8 \$	22 \$
<b>Total des soldes à la fin de la période</b>	139 \$	271 \$	127 \$	537 \$
<b>Composition</b>				
Prêts	110 \$	260 \$	127 \$	497 \$
Éléments hors bilan <sup>(8)</sup>	29	11	-	40

(1) Représentent les transferts d'une étape à l'autre avant la réévaluation des pertes de crédit attendues.

(2) Représente la réévaluation de la provision pour pertes de crédit attendues en raison des transferts d'une étape à l'autre.

(3) Représentent la variation de la provision due à une modification des paramètres de risque de crédit et des autres intrants des modèles.

(4) Représentent l'augmentation de la provision pour les nouveaux montages ou les nouvelles acquisitions de la période, y compris les prêts pour lesquels il y a eu une décomptabilisation et une comptabilisation d'un nouvel actif à la suite d'une modification des conditions.

(5) Représentent principalement la diminution de la provision pour les prêts entièrement remboursés, y compris les prêts pour lesquels il y a eu une décomptabilisation et une comptabilisation d'un nouvel actif à la suite d'une modification des conditions.

(6) Représentent les variations de la provision liées aux octrois et aux remboursements sur les prêts en cours.

(7) La totalité de la provision pour pertes de crédit relative aux éléments hors bilan est présentée à même la section des prêts à la consommation, sur cartes de crédit et autres prêts aux particuliers pour les fins de ce tableau, étant donné que les montants de provision et les variations de celle-ci qui sont attribuables aux autres catégories d'éléments hors bilan ne sont pas significatifs.

(8) La provision pour pertes de crédit sur les éléments hors bilan est présentée dans les « Autres passifs – Autres » au bilan consolidé.

## NOTE 5 – PRÊTS ET PROVISION POUR PERTES DE CRÉDIT (suite)

### DONNÉES ET HYPOTHÈSES CLÉS

L'estimation de la provision pour pertes de crédit attendues repose sur un ensemble d'hypothèses et de méthodologies propres au risque de crédit ainsi que sur l'évolution de la conjoncture économique. Elle nécessite donc l'exercice d'un jugement important. L'évolution de la pandémie de COVID-19 et sa résolution à venir causent de l'incertitude. La direction a donc dû poser des jugements plus complexes et plus subjectifs pour estimer la provision pour pertes de crédit attendues au 31 mars 2020, ce qui augmente le risque d'ajustements importants au cours des prochaines périodes.

Les principales sources d'incertitudes liées à la pandémie qui ont nécessité que la direction porte des jugements importants pour estimer la provision pour pertes de crédit attendues au 31 mars 2020 concernent, sans toutefois s'y limiter, l'évaluation des incidences de la situation sur le risque de défaillance des emprunteurs et sur la détermination des augmentations importantes du risque de crédit, ainsi que la détermination des scénarios macroéconomiques utilisés pour calculer la provision.

Des jugements importants ont dû être portés afin d'estimer les incidences défavorables du contexte actuel sans précédent sur le risque de défaillance des différents types d'emprunteurs, et conséquemment sur la détermination des augmentations importantes du risque de crédit et l'évaluation de la provision, ainsi que la mesure dans laquelle ces incidences sont captées par les modèles d'évaluation des pertes de crédit attendues en place ou nécessitent des ajustements. Pour estimer ces incidences, il faut également tenir compte de l'effet favorable des mesures de soutien des banques centrales et des gouvernements, lesquelles sont d'un niveau sans précédent et sont en constante évolution depuis le début de la pandémie. En ce qui concerne le recours au programme de report de paiements offert à ses membres et clients, la Fédération a considéré qu'il n'indiquait pas, pris de façon isolée, une augmentation du risque de défaillance sur la durée de vie de l'instrument financier. Ainsi, le recours à ce programme n'a pas été considéré comme un critère suffisant à lui seul pour conclure à une augmentation importante du risque de crédit et entraîner la migration d'un instrument financier à l'étape 2 du modèle de dépréciation.

La Fédération utilise trois scénarios macroéconomiques pour calculer la provision pour pertes de crédit attendues, soit un scénario de base, un scénario optimiste et un scénario pessimiste. Les projections pour chaque scénario sont fournies sur un horizon de quatre ans. Les incertitudes majeures qu'entraîne la pandémie de COVID-19 complexifient de façon importante la détermination d'hypothèses raisonnables et justifiables sur l'évolution des variables macroéconomiques pour les différents scénarios et la probabilité d'occurrence y étant associée. Ces incertitudes, portant notamment sur la durée et l'ampleur des effets de la pandémie de COVID-19 sur les différentes variables macroéconomiques utilisées dans les modèles, de même que sur l'effet positif des mesures de soutien des banques centrales et des gouvernements, ont nécessité que la direction porte des jugements importants pour réviser les hypothèses liées aux informations prospectives.

La révision des scénarios macroéconomiques et de la probabilité d'occurrence associée à chacun par rapport à la période précédente a eu une incidence à la hausse considérable sur la provision pour pertes de crédit attendues au 31 mars 2020. De plus, l'évolution de la situation après le 31 mars 2020 laisse entrevoir des perspectives économiques plus négatives que celles qui ont été estimées au 31 mars 2020. L'incidence de cette évolution des perspectives économiques sur la provision pour pertes de crédit attendues au cours du prochain trimestre est en cours d'évaluation.

Les scénarios macroéconomiques sélectionnés pour les fins du calcul de la provision pour pertes de crédit attendues incluent les intervalles de valeur suivants sur l'horizon de projection pour les variables les plus significatives sur les paramètres de risque de crédit :

	Scénario de base		Scénario optimiste		Scénario pessimiste	
	12 prochains mois	Période prévisionnelle restante	12 prochains mois	Période prévisionnelle restante	12 prochains mois	Période prévisionnelle restante
<b>Au 31 mars 2020</b>						
<b>Variables macroéconomiques<sup>(1)</sup></b>						
Produit intérieur brut (variation annualisée)	1,8 %	1,7 %	3,2 %	2,1 %	(1,3) %	1,3 %
Taux de chômage (moyenne)	6,5 %	4,8 %	5,1 %	3,8 %	8,8 %	6,9 %
Indice des prix à la consommation (variation annualisée)	1,2 %	2,0 %	3,7 %	2,6 %	(0,5) %	1,0 %
Prix des maisons (variation annualisée)	(0,8) %	2,9 %	12,9 %	2,4 %	(6,6) %	0,2 %
Écart de financement corporatif <sup>(2)</sup> (moyenne)	192 p.b.	121 p.b.	124 p.b.	90 p.b.	231 p.b.	147 p.b.
Indice boursier S&P/TSX <sup>(2)</sup> (variation annualisée)	26,9 %	8,6 %	39,0 %	9,2 %	(1,0) %	9,3 %

<sup>(1)</sup> Toutes les variables macroéconomiques sont relatives à l'économie québécoise, sauf indication contraire.

<sup>(2)</sup> Variables macroéconomiques relatives à l'économie canadienne.

## NOTE 5 – PRÊTS ET PROVISION POUR PERTES DE CRÉDIT (suite)

### DONNÉES ET HYPOTHÈSES CLÉS (suite)

	Scénario de base		Scénario optimiste		Scénario pessimiste	
	12 prochains mois	Période prévisionnelle restante	12 prochains mois	Période prévisionnelle restante	12 prochains mois	Période prévisionnelle restante
Au 31 décembre 2019						
<b>Variables macroéconomiques<sup>(1)</sup></b>						
Produit intérieur brut (variation annualisée)	1,3 %	1,5 %	2,3 %	1,9 %	(1,0) %	1,3 %
Taux de chômage (moyenne)	4,5 %	4,5 %	4,1 %	3,5 %	6,1 %	7,1 %
Indice des prix à la consommation (variation annualisée)	1,9 %	1,7 %	3,8 %	2,6 %	(1,9) %	1,5 %
Prix des maisons (variation annualisée)	1,5 %	0,7 %	6,3 %	1,9 %	(5,8) %	(0,4) %
Écart de financement corporatif <sup>(2)</sup> (moyenne)	124 p.b.	125 p.b.	94 p.b.	87 p.b.	173 p.b.	157 p.b.
Indice boursier S&P/TSX <sup>(2)</sup> (variation annualisée)	4,7 %	2,9 %	9,9 %	7,6 %	(25,8) %	8,6 %

<sup>(1)</sup> Toutes les variables macroéconomiques sont relatives à l'économie québécoise, sauf indication contraire.

<sup>(2)</sup> Variables macroéconomiques relatives à l'économie canadienne.

### ANALYSE DE SENSIBILITÉ DE LA PROVISION POUR PERTES DE CRÉDIT SUR LES PRÊTS NON DÉPRÉCIÉS

#### Scénarios

Le montant de la provision pour pertes de crédit attendues dépend de la probabilité d'occurrence associée à chaque scénario. Le tableau suivant compare la provision pour pertes de crédit au titre des prêts et éléments hors bilan non dépréciés à la date de clôture, qui tient compte de la pondération probabiliste des trois scénarios, avec la provision pour pertes de crédit qui serait obtenue si une pondération de 100 % était attribuée à chaque scénario individuellement.

	Provision pour pertes de crédit sur les prêts et éléments hors bilan non dépréciés	
	Au 31 mars 2020	Au 31 décembre 2019
Selon l'IFRS 9	428 \$	342 \$
<b>Pondération de 100% attribuée au scénario :</b>		
De base	422 \$	344 \$
Optimiste	340	327
Pessimiste	467	346

#### Transferts entre les étapes

Le tableau suivant compare la provision pour pertes de crédit au titre des prêts et éléments hors bilan non dépréciés à la date de clôture avec la provision pour pertes de crédit qui serait obtenue si tous les prêts non dépréciés avaient été inclus à l'étape 1 du modèle de dépréciation.

	Provision pour perte de crédit sur les prêts et éléments hors bilan non dépréciés	
	Au 31 mars 2020	Au 31 décembre 2019
Selon l'IFRS 9	428 \$	342 \$
Si la totalité des prêts et éléments hors bilan non dépréciés étaient inclus à l'étape 1	401 \$	332 \$



## NOTE 6 – INTÉRÊTS DÉTENUS DANS D'AUTRES ENTITÉS

### OBLIGATIONS SÉCURISÉES

En vertu de son programme d'obligations sécurisées, la Fédération émet des titres de créances garantis par un bloc de prêts hypothécaires. Une entité structurée est en place afin de garantir les paiements de capital et d'intérêts dus aux détenteurs des obligations sécurisées émises par la Fédération. Les opérations de cette entité sont incluses dans les états financiers consolidés de cette dernière, puisqu'elle en détient le contrôle. La Fédération a accordé du financement à cette entité afin de faciliter l'acquisition de ces actifs. Le financement accordé par la Fédération peut atteindre un montant maximal équivalant à l'encours des prêts détenus par cette entité aux fins de la garantie des émissions d'obligations sécurisées. La Fédération dispose d'un accès restreint aux actifs appartenant légalement à cette entité structurée selon les termes des conventions applicables à chacune des émissions. Ces actifs ne répondent pas aux critères de constatation pour l'entité structurée ni pour la Fédération, et ils ne sont donc pas comptabilisés dans leur bilan respectif. Les obligations sécurisées, d'un montant de 6 052 M\$ au 31 mars 2020 (5 654 M\$ au 31 décembre 2019), sont présentées au poste « Dépôts – Entreprises et gouvernements » du bilan consolidé.

## NOTE 7 – DÉPÔTS

Les dépôts se composent de dépôts à vue, de dépôts à préavis et de dépôts à terme. Les dépôts à vue sont des dépôts portant intérêt ou non, constitués principalement des comptes dotés du privilège de chèques, et pour lesquels la Fédération n'a pas le droit d'exiger un préavis de retrait. Les dépôts à préavis sont des dépôts portant intérêt, constitués principalement des comptes d'épargne, et pour lesquels la Fédération peut légalement exiger un préavis de retrait. Les dépôts à terme sont des dépôts portant intérêt, constitués principalement des comptes de dépôt à terme fixe, des certificats de placement garanti ou d'autres instruments du même type dont les termes varient généralement d'un jour à 10 ans, et qui viennent à échéance à une date prédéterminée.

Le tableau ci-dessous présente la composition des dépôts :

	Au 31 mars 2020				Au 31 décembre 2019			
	Payables à vue	Payables à préavis	Payables à terme	Total	Payables à vue	Payables à préavis	Payables à terme	Total
Particuliers	3 146 \$	33 \$	659 \$	3 838 \$	3 128 \$	32 \$	555 \$	3 715 \$
Entreprises et gouvernements	10 097	-	47 011	57 108	5 835	-	43 089	48 924
Institutions de dépôts	4 731	-	3 641	8 372	2 596	-	3 737	6 333
	<b>17 974 \$</b>	<b>33 \$</b>	<b>51 311 \$</b>	<b>69 318 \$</b>	<b>11 559 \$</b>	<b>32 \$</b>	<b>47 381 \$</b>	<b>58 972 \$</b>

## NOTE 8 – CUMUL DES AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT GLOBAL

Le tableau suivant présente les principaux éléments du poste « Cumul des autres éléments du résultat global » (nets d'impôts) :

	Au 31 mars 2020		Au 31 décembre 2019	
	Part revenant au Groupe	Part revenant aux Participations ne donnant pas le contrôle	Part revenant au Groupe	Part revenant aux Participations ne donnant pas le contrôle
<b>Éléments qui seront reclassés ultérieurement à l'état consolidé du résultat</b>				
Gains nets non réalisés sur les titres d'emprunt classés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global <sup>(1)</sup>	137 \$	3 \$	128 \$	1 \$
Gains (pertes) nets non réalisés liés à l'ajustement de l'approche par superposition pour les actifs financiers des activités d'assurance	(241)	(19)	132	6
Gains (pertes) nets sur les instruments financiers dérivés désignés comme couverture de flux de trésorerie	97	-	(12)	-
Gains nets de change non réalisés sur conversion d'un investissement net dans un établissement à l'étranger, déduction faite des opérations de couverture	3	-	1	-
<b>Cumul des autres éléments du résultat global</b>	<b>(4) \$</b>	<b>(16) \$</b>	<b>249 \$</b>	<b>7 \$</b>

<sup>(1)</sup> Tiennent compte d'une provision pour pertes de crédit de 7 M\$ au 31 mars 2020 (3 M\$ au 31 décembre 2019) sur les valeurs mobilières classées à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global.

## NOTE 9 – GESTION DU CAPITAL

La gestion du capital est une fonction couvrant l'ensemble des activités du Mouvement Desjardins, y compris celles de la Fédération. En conséquence, la description de la gestion du capital de la Fédération et la manière dont cette dernière atteint ses objectifs relatifs à la gestion des fonds propres proviennent de l'orientation suivie pour l'ensemble des activités du Mouvement Desjardins. L'objectif de celui-ci en matière de gestion du capital est d'assurer le maintien de fonds propres suffisants et de qualité afin de se donner une marge de manœuvre pour son développement, de maintenir des cotes de crédit avantageuses et de garder la confiance de ses déposants et des marchés financiers.

Les ratios de fonds propres de la Fédération sont calculés selon la Ligne directrice sur les normes relatives à la suffisance du capital de base pour les coopératives de services financiers (ligne directrice) émise par l'AMF et tiennent compte des mesures d'allègement applicables, instaurées par l'AMF en réaction à la pandémie de COVID-19.

Le ratio minimal de fonds propres de la catégorie 1A que doit maintenir la Fédération est de 8,0 %. De plus, son ratio de fonds propres de la catégorie 1 et son ratio du total des fonds propres doivent respectivement être supérieurs à 9,5 % et à 11,5 %. Quant au ratio de levier, l'exigence minimale est de 3,0 %.

Au 31 mars 2020, la Fédération respecte les exigences réglementaires de l'AMF relatives aux ratios de fonds propres et au ratio de levier.

Le tableau qui suit présente le solde des fonds propres réglementaires, les actifs pondérés en fonction des risques ainsi que les ratios de fonds propres de la Fédération :

(en millions de dollars et en pourcentage)	Au 31 mars 2020	Au 31 décembre 2019
<b>Fonds propres</b>		
Fonds propres de la catégorie 1A	11 583 \$	11 073 \$
Fonds propres de la catégorie 1	11 583	11 073
Total des fonds propres	11 583	11 073
<b>Actifs pondérés en fonction des risques aux fins du calcul du total des fonds propres</b>		
Risque de crédit	54 336	53 243
Risque de marché	2 342	3 091
Risque opérationnel	8 984	9 063
<b>Total des actifs pondérés en fonction des risques</b>	<b>65 662 \$</b>	<b>65 397 \$</b>
<b>Ratios et exposition du ratio de levier</b>		
Fonds propres de la catégorie 1A	17,6 %	16,9 %
Fonds propres de la catégorie 1	17,6	16,9
Total des fonds propres	17,6	16,9
Levier	9,6	9,0
Exposition du ratio de levier	120 577 \$	123 322 \$

## NOTE 10 – REVENU NET D'INTÉRÊTS ET REVENUS (PERTES) NETS DE PLACEMENT

### REVENU NET D'INTÉRÊTS

Le tableau suivant présente la ventilation du revenu net d'intérêts en fonction du classement des actifs et passifs financiers :

	Pour les périodes de trois mois terminées le 31 mars	
	2020	2019
<b>Revenu d'intérêts sur les actifs financiers</b>		
Au coût amorti	725 \$	719 \$
À la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	52	45
À la juste valeur par le biais du résultat net	1	7
	<b>778</b>	<b>771</b>
<b>Frais d'intérêts sur les passifs financiers</b>		
Au coût amorti	372	406
	<b>406 \$</b>	<b>365 \$</b>

### REVENUS (PERTES) NETS DE PLACEMENT

Le tableau suivant présente la ventilation des revenus et pertes de placement en fonction du classement des actifs et passifs financiers :

Pour les périodes de trois mois terminées le 31 mars	2020			2019		
	Produits et frais d'intérêts	Gains (pertes) de juste valeur et autres	Total	Produits et frais d'intérêts	Gains (pertes) de juste valeur et autres	Total
<b>Revenus (pertes) nets de placement sur les actifs et passifs financiers</b>						
Classés à la juste valeur par le biais du résultat net	59 \$	(902) \$	(843) \$	74 \$	257 \$	331 \$
Désignés à la juste valeur par le biais du résultat net	139	(200)	(61)	131	877	1 008
Classés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	36	91	127	35	1	36
Au coût amorti et autres	32	119	151	33	16	49
	<b>266 \$</b>	<b>(892) \$</b>	<b>(626) \$</b>	<b>273 \$</b>	<b>1 151 \$</b>	<b>1 424 \$</b>

## NOTE 11 – INFORMATION SECTORIELLE

### RÉSULTATS PAR SECTEURS D'ACTIVITÉ

Le tableau suivant présente un sommaire des résultats financiers de la Fédération par secteurs d'activité :

	Particuliers et Entreprises		Gestion de patrimoine et Assurance de personnes		Assurance de dommages		Trésorerie et autres activités de soutien aux entités du Mouvement Desjardins		Consolidé	
Pour les périodes de trois mois terminées le 31 mars	2020	2019	2020	2019	2020	2019	2020	2019	2020	2019
Revenu net d'intérêts	319 \$	293 \$	3 \$	3 \$	- \$	- \$	84 \$	69 \$	406 \$	365 \$
Primes nettes	-	-	1 217	1 197	1 377	1 184	(43)	(36)	2 551	2 345
Autres revenus	548	565	278	1 476	85	123	(21)	35	890	2 199
<b>Revenu total</b>	<b>867</b>	<b>858</b>	<b>1 498</b>	<b>2 676</b>	<b>1 462</b>	<b>1 307</b>	<b>20</b>	<b>68</b>	<b>3 847</b>	<b>4 909</b>
Dotation à la provision pour pertes de crédit	193	83	2	-	-	-	4	1	199	84
Sinistres, prestations, rentes et variations des passifs des contrats d'assurance	-	-	1 041	2 019	1 042	1 101	-	-	2 083	3 120
Frais autres que d'intérêts	686	659	524	492	330	307	188	200	1 728	1 658
<b>Excédents (pertes) d'exploitation</b>	<b>(12)</b>	<b>116</b>	<b>(69)</b>	<b>165</b>	<b>90</b>	<b>(101)</b>	<b>(172)</b>	<b>(133)</b>	<b>(163)</b>	<b>47</b>
Impôts sur les excédents	(2)	31	(28)	32	17	(20)	(100)	(52)	(113)	(9)
<b>Excédents (pertes) nets de la période après ristournes aux caisses membres</b>	<b>(10) \$</b>	<b>85 \$</b>	<b>(41) \$</b>	<b>133 \$</b>	<b>73 \$</b>	<b>(81) \$</b>	<b>(72) \$</b>	<b>(81) \$</b>	<b>(50) \$</b>	<b>56 \$</b>
dont :										
Part revenant au Groupe	(10) \$	85 \$	(41) \$	133 \$	60 \$	(78) \$	(72) \$	(81) \$	(63) \$	59 \$
Part revenant aux Participations ne donnant pas le contrôle	-	-	-	-	13	(3)	-	-	13	(3)

### ACTIFS SECTORIELS

	Particuliers et Entreprises		Gestion de patrimoine et Assurance de personnes		Assurance de dommages		Trésorerie et autres activités de soutien aux entités du Mouvement Desjardins		Consolidé	
<b>Au 31 mars 2020</b>	<b>69 807 \$</b>		<b>45 146 \$</b>		<b>13 571 \$</b>		<b>49 054 \$</b>		<b>177 578 \$</b>	
Au 31 décembre 2019	61 885 \$		48 329 \$		13 860 \$		40 339 \$		164 413 \$	

## INFORMATION GÉNÉRALE

# Fédération des caisses Desjardins du Québec

100, rue des Commandeurs  
Lévis (Québec)  
G6V 7N5 Canada  
Téléphone : 514 281-7000  
[www.desjardins.com](http://www.desjardins.com)

The English version of this quarterly report is available upon request.